
VI. Comptes consolidés

Table des matières

197 Bilan consolidé

199 État consolidé du résultat global

201 Tableau consolidé des variations des capitaux propres

203 Tableau consolidé des flux de trésorerie

205 Annexes aux comptes consolidés

205 **1 – Informations générales**

206 **2 – Changements dans les principes et méthodes comptables**

207 **3 – Résumé des principes et méthodes comptables**

207 **3.1** Principes de consolidation

207 **3.2** Conversion des devises étrangères

208 **3.3** Instruments financiers

215 **3.4** Comptabilité de couverture

217 **3.5** Contrats de location

218 **3.6** Immobilisations corporelles (y compris les immeubles de placement)

218 **3.7** Immobilisations incorporelles

219 **3.8** Autres actifs

219 **3.9** Dépréciation d'actifs non financiers

219 **3.10** Provisions

220 **3.11** Impôts

220 **3.12** Avantages au personnel

221 **3.13** Autres passifs

221 **3.14** Capitaux propres

221 **3.15** Produits et charges d'intérêts

222 **3.16** Dividendes

222 **3.17** Honoraires et commissions

222 **3.18** Résultat de réévaluation ou de réalisation d'instruments financiers

222 **3.19** Trésorerie et équivalents de trésorerie

223 **3.20** Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

224 **4 – Jugements et estimations utilisés dans la préparation des états financiers**

225 **5 – Gestion des risques**

226 **5.1** Principes généraux

227 **5.2** Comprehensive assessment – Asset Quality Review (AQR) & stress test

227 **5.3** Risque de liquidité

231 **5.4** Risque de marché

235 **5.5** Risque de crédit

248 **5.6** Risque de gestion de fortune

249 **5.7** Risque opérationnel

249 **5.8** Risque ESG

250 **5.9** Gestion du capital

251 **6 – Périmètre de consolidation**

251 **6.1** Liste des principales filiales de Banque Degroof Petercam au 31 décembre 2022

252 **6.2** Liste des principales entreprises associées à Banque Degroof Petercam au 31 décembre 2022

252 **6.3** Changements significatifs du périmètre de consolidation lors de cet exercice

252 **6.4** Filiales immobilières non consolidées

253 **6.5** Informations par pays

254 **7 – Annexes relatives au bilan consolidé**

254 **7.1** Trésorerie, comptes à vue auprès des banques centrales et autres dépôts sur demande

254 **7.2** Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats

255 **7.3** Comptabilité de couverture – Couverture en juste valeur du risque de taux d'intérêt

263 **7.4** Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres

265 **7.5** Actifs financiers évalués au coût amorti

268 **7.6** Immobilisations corporelles

271 **7.7** Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition

273 **7.8** Participations dans les entreprises mises en équivalence

274 **7.9** Autres actifs

274	7.10 Passifs financiers détenus à des fins de transaction
275	7.11 Dettes envers les établissements de crédit
275	7.12 Dettes envers la clientèle
277	7.13 Provisions
279	7.14 Autres passifs
280	7.15 Impôts
281	7.16 Capitaux propres
281	7.17 Juste valeur des instruments financiers
286	7.18 Compensation des actifs et passifs financiers
287	7.19 Transferts des actifs financiers
287	7.20 Actifs et passifs non courants destinés à être cédés

290 **8 – Annexes relatives au compte de résultat global consolidé**

290	8.1 Produits et charges d'intérêts
290	8.2 Dividendes perçus
291	8.3 Commissions perçues et versées
292	8.4 Résultat net sur les instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats
292	8.5 Résultat net sur la comptabilité de couverture
293	8.6 Résultat net issu de la décomptabilisation sur les instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres
293	8.7 Résultat net issu de la décomptabilisation sur les instruments financiers évalués au coût amorti
293	8.8 Autres résultats opérationnels nets
294	8.9 Frais de personnel
295	8.10 Frais généraux et administratifs
295	8.11 Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles
296	8.12 Dépréciations nettes sur actifs
296	8.13 Charge d'impôts
297	8.14 Autres éléments du résultat global

298 **9 – Droits et engagements**

298	9.1 Actifs en dépôt à découvert
298	9.2 Droits et engagements de crédit
298	9.3 Garanties données et reçues

299 **10 – Avantages au personnel et autres rémunérations**

299	10.1 Autres avantages à long terme
299	10.2 Avantages postérieurs à l'emploi
302	10.3 Paiements en actions

303 **11 – Parties liées**

306 **12 – Événements postérieurs à la clôture**

307 **Émoluments du commissaire**

308 **Rapport du commissaire**

Bilan consolidé

(en milliers EUR)

	Annexes	31.12.2022	31.12.2021
Actif			
Trésorerie, comptes à vue auprès des banques centrales et autres dépôts sur demande	7.1	1.670.129	3.645.728
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	7.2	371.189	200.422
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		341.130	166.987
Autres actifs financiers		30.059	33.435
Instruments financiers de couverture	7.3	392.905	8.365
Variations de juste valeur des portefeuilles couverts en risque de taux	7.3	-112.991	0
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	7.4	1.111.574	1.008.350
Instruments de capitaux propres		4.458	6.585
Instruments de dette		1.107.116	1.001.765
Actifs financiers évalués au coût amorti	7.5	5.298.992	4.453.890
Prêts et créances sur les établissements de crédit		4.059	11.003
Prêts et créances sur la clientèle		2.272.191	2.118.476
Instruments de dette		3.022.742	2.324.411
Immobilisations corporelles	7.6	98.627	102.226
Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition	7.7	295.272	308.825
Participations dans les entreprises mises en équivalence	7.8	7.609	6.224
Actifs d'impôts courants		13.290	10.952
Actifs d'impôts différés	7.15	24.425	11.370
Autres actifs	7.9	160.473	180.586
Actifs non courants destinés à être cédés	7.20	0	58.964
Total de l'actif		9.331.494	9.995.902

	Annexes	31.12.2022	31.12.2021
Passif			
Dettes		8.337.795	9.005.620
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	7.10	338.715	172.577
Instruments financiers de couverture	7.3	2.220	27.275
Dettes envers les établissements de crédit	7.11	527.638	833.523
Dettes envers la clientèle	7.12	7.260.122	7.673.869
Provisions	7.13	26.788	27.426
Passifs d'impôts courants		38.193	28.579
Passifs d'impôts différés	7.15	2.335	3.481
Autres passifs	7.14	141.784	155.202
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	7.20	0	83.688
Capitaux propres		993.699	990.282
Capital souscrit	7.16	34.212	34.212
Primes d'émission	7.16	417.366	417.366
Réserves et report à nouveau	7.16	527.835	543.128
Réserves de réévaluation	7.16	-12.100	-2.349
Actions propres (-)	7.16	-50.017	-49.627
Résultat net de la période	7.16	76.403	47.552
Intérêts minoritaires		0	0
Total du passif		9.331.494	9.995.902

État consolidé du résultat global

(en milliers EUR)

	Annexes	31.12.2022	31.12.2021
Produits d'intérêts	8.1	94.335	59.281
dont les produits d'intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif		94.103	59.051
Charges d'intérêts	8.1	-60.123	-36.027
Dividendes	8.2	3.412	2.812
Commissions perçues	8.3	570.564	619.510
Commissions versées	8.3	-127.571	-141.954
Résultat net sur les instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	8.4	57.101	42.363
Résultat net sur la comptabilité de couverture	8.5	-1.342	-1.338
Résultat net issu de la décomptabilisation d'instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	8.6	-312	-885
Résultat net issu de la décomptabilisation d'instruments financiers évalués au coût amorti	8.7	60	-411
Autres résultats opérationnels nets	8.8	19.289	1.134
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence		3.597	1.176
Produit net		559.010	545.661
Frais de personnel	8.9	-223.269	-228.659
Frais généraux et administratifs	8.10	-207.769	-197.994
Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	8.11	-28.785	-31.965
Dépréciations nettes sur actifs	8.12	-5.517	-9.470
<i>Actifs financiers</i>		-5.511	-470
<i>Actifs non financiers</i>		-6	-9.000
Résultat avant impôts		93.670	77.573
Charge d'impôts	8.13	-17.267	-30.021
Bénéfice net		76.403	47.552
Effet des réestimations sur régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	8.14	-450	9.771
Gains (Pertes) réalisés et non réalisés – Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	8.14	-564	-22
Total des autres éléments du résultat global¹ ne pouvant pas être reclassés ultérieurement en bénéfice net		-1.014	9.749
Réévaluation à la juste valeur – Instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	8.14	-8.510	-1.645
Écarts de conversion	8.14	-228	664
Total des autres éléments du résultat global¹ qui pourront être reclassés ultérieurement en bénéfice net		-8.738	-981
Résultat global total		66.651	56.320

(1) Gains et pertes (non) réalisés comptabilisés directement en capitaux propres, nets d'impôts.

(en milliers EUR)

	Annexes	31.12.2022	31.12.2021
Bénéfice net attribuable aux		76.403	47.552
actionnaires de la société mère		76.403	47.552
intérêts minoritaires		0	0
Résultat global total attribuable aux		66.651	56.320
actionnaires de la société mère		66.651	56.320
intérêts minoritaires		0	0

Tableau consolidé des variations des capitaux propres

(en milliers EUR)

	Capital	Primes d'émission	Réserves et report à nouveau	Réserves de réévaluation	Écarts de conversion	Actions propres	Résultat net de la période	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total
Solde au 31.12.2020	34.212	417.366	508.216	-10.884	-233	-49.627	40.044	939.094	0	939.094
Transactions sur actions propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Affectation du résultat précédent	0	0	40.044	0	0	0	-40.044	0	0	0
Dividendes versés	0	0	-5.132	0	0	0	0	-5.132	0	-5.132
Transactions avec les minoritaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat net de la période	0	0	0	0	0	0	47.552	47.552	0	47.552
Réévaluation à la juste valeur – Instruments de capitaux propres	0	0	0	-22	0	0	0	-22	0	-22
Réévaluation à la juste valeur – Instruments de dette	0	0	0	-1.645	0	0	0	-1.645	0	-1.645
Réévaluation à la juste valeur – Autres	0	0	0	9.771	0	0	0	9.771	0	9.771
Autres mouvements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Écarts de conversion	0	0	0	0	664	0	0	664	0	664
Solde au 31.12.2021	34.212	417.366	543.128	-2.780	431	-49.627	47.552	990.282	0	990.282
Transactions sur actions propres	0	0	0	0	0	-390	0	-390	0	-390
Affectation du résultat précédent	0	0	47.552	0	0	0	-47.552	0	0	0
Dividendes versés	0	0	-62.845	0	0	0	0	-62.845	0	-62.845
Transactions avec les minoritaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat net de la période	0	0	0	0	0	0	76.403	76.403	0	76.403
Réévaluation à la juste valeur – Instruments de capitaux propres	0	0	0	-564	0	0	0	-564	0	-564
Réévaluation à la juste valeur – Instruments de dette	0	0	0	-8.510	0	0	0	-8.510	0	-8.510
Réévaluation à la juste valeur – Autres	0	0	0	-449	0	0	0	-449	0	-449
Autres mouvements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Écarts de conversion	0	0	0	0	-228	0	0	-228	0	-228
Solde au 31.12.2022	34.212	417.366	527.835	-12.303	203	-50.017	76.403	993.699	0	993.699

Tableau consolidé des flux de trésorerie

(en milliers EUR)

	Annexes	31.12.2022	31.12.2021
Bénéfice net		76.403	47.552
Éléments non monétaires inclus dans le bénéfice net et autres ajustements :		52.789	59.730
Impôts et impôts différés	8.13	17.267	30.021
Résultat provenant des entreprises associées, net des dividendes perçus		326	-1.016
Profits ou pertes de change latents et écarts de conversion		-1	0
Réductions de valeur et amortissements sur immobilisations (in) corporelles	7.6 / 7.7	28.791	40.964
Variations des provisions	7.13	-639	-21.849
Pertes (gains) nets sur investissements		3.491	-619
Autres ajustements		3.554	12.229
Variation des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles :		-1.141.303	1.587.186
Actifs détenus à des fins de transaction ou désignés à la juste valeur		-174.011	65.397
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres		-100.719	343.168
Prêts et créances évalués au coût amorti		-53.011	-81.105
Autres actifs		189.073	27.237
Instruments financiers de couverture		-409.595	-58.716
Passifs détenus à des fins de transaction		166.139	-53.694
Dettes envers les établissements de crédit		-339.601	151.430
Dettes envers la clientèle		-393.969	1.168.862
Autres passifs		-25.609	24.607
Impôts payés sur le résultat		-32.426	-21.948
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles (A)		-1.044.537	1.672.520
Acquisition de filiales, coentreprises et entreprises associées, nette de la trésorerie acquise (y compris une augmentation de participation)	6	-2.680	-1.020
Cession de filiales, coentreprises et entreprises associées, nette de la trésorerie cédée (y compris une diminution de participation)	6	-24.894	-7.874
Acquisition d'immobilisations (in)corporelles		-3.182	-7.943
Vente d'immobilisations (in)corporelles		437	2.244
Acquisition de titres détenus jusqu'à l'échéance			
Produits des cessions et des remboursements de titres détenus jusqu'à l'échéance			
Acquisition d'instruments financiers évalués au coût amorti		-1.282.026	-673.904
Produits des cessions et des remboursements des instruments financiers évalués au coût amorti		411.274	363.999

(en milliers EUR)

	Annexes	31.12.2022	31.12.2021
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement (B)		-901.071	-324.498
Dividendes payés		-62.845	-5.132
Achat ou vente d'actions propres		-390	0
Autres financements ¹		-9.209	-9.783
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement (C)		-72.444	-14.915
Effets des variations de taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie (D)		16	72
Augmentation/diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)		-2.018.036	1.333.179
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		3.679.802	2.346.623
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		1.661.766	3.679.802

Informations complémentaires

Intérêts perçus		116.783	80.148
Dividendes perçus		3.412	2.812
Intérêts versés		-100.479	-69.838

Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

		1.661.766	3.679.802
Caisse et soldes avec les banques centrales	7.1	1.410.960	3.373.344
Comptes et prêts à vue auprès des établissements de crédit	7.1	246.759	295.583
Prêts et avances aux établissements de crédit	7.5	4.047	10.875
Dont indisponible		0	0

Les flux de trésorerie liés aux actifs et passifs non courants destinés (voir annexe 7.20) à être cédés sont présentés avant l'application de l'IFRS5.

(1) Y compris les sorties de trésorerie se rapportant au principal des passifs locatifs comptabilisés conformément à IFRS 16.

Annexes aux comptes consolidés

1 — Informations générales

L'Arrêté Royal du 5 décembre 2004 impose aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement, qu'ils soient cotés ou non, d'établir leurs comptes consolidés sur la base des normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) adoptées par l'Union européenne, à partir de l'exercice comptable commençant le 1^{er} janvier 2006 ou après cette date. C'est pourquoi, les états financiers consolidés de Banque Degroof Petercam sont préparés conformément aux normes IFRS en vigueur au 31 décembre 2022 au sein de l'Union européenne.

Par contre, comme Banque Degroof Petercam n'a aucun titre de capitaux propres ou d'emprunts négociés ou en cours d'émission sur un marché public de valeurs mobilières, les normes IFRS 8 ('Segments opérationnels') et IAS 33 ('Résultat par action') ne sont pas appliquées conformément à leur champ d'application.

C'est également pour cette raison que Banque Degroof Petercam ne communique pas d'informations intermédiaires au marché et par conséquent, n'a qu'une seule date de reporting, celle correspondant à sa date de clôture annuelle.

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros à moins qu'il en soit spécifié autrement.

2 — Changements dans les principes et méthodes comptables

Les amendements de norme IFRS suivants sont d'application pour la première fois sur le présent exercice :

- Amendements à l'IFRS 16 'Allègements de loyer liés à la COVID-19 au-delà du 30 juin 2021' ;
- Modifications d'IFRS 3 'Référence au Cadre Conceptuel' ;
- Modifications diverses 'Améliorations des normes IFRS (2018-2020)'
- Modifications d'IAS 16 'Immobilisations corporelles - Produit antérieur à l'utilisation prévue' ;
- Modifications d'IAS 37 'Contrats déficitaires - Coûts d'exécution du contrat'.

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas d'incidence significative sur le résultat et les capitaux propres de la Banque Degroof Petercam, ni sur la présentation des états financiers. Parmi les normes ou amendements de normes publiés par l'IASB en date du 31 décembre 2022, ceux repris ci-après entrent en vigueur lors d'exercices comptables ultérieurs :

DOCUMENTS ADOPTÉS PAR L'UNION EUROPÉENNE :

- IFRS 17 'Contrats d'assurance', applicable à partir des exercices commençant le 1^{er} janvier 2023 ou après cette date ;
- Amendements à IFRS 17 'première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 - Informations comparatives', applicables à partir des exercices commençant le 1^{er} janvier 2023 ou après cette date ;
- Modifications d'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2 : 'Information à fournir sur les méthodes comptables', applicables à partir des exercices commençant le 1^{er} janvier 2023 ou après cette date ;

- Amendements à IAS 12, 'Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction', applicables à partir des exercices commençant le 1^{er} janvier 2023 ou après cette date ;
- Modifications d'IAS 8 'Définition des estimations comptables', applicables à partir des exercices commençant le 1^{er} janvier 2023 ou après cette date.

Les amendements à l'IAS 1 visent à aider les entités à améliorer la pertinence des informations sur les méthodes comptables communiquées dans les notes annexes aux états financiers et l'utilité de ces informations pour les utilisateurs des états financiers.

DOCUMENTS PAS ENCORE ADOPTÉS

PAR L'UNION EUROPÉENNE :

- Modifications d'IAS 1 'Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants', applicables à partir des exercices commençant le 1^{er} janvier 2024 ou après cette date ;
- Modifications d'IAS 1 'Passifs non courants assortis de clauses restrictives', applicables à partir des exercices commençant le 1^{er} janvier 2024 ou après cette date ;
- Amendements à IFRS 16 'Obligation locative découlant d'une cession-bail', applicables à partir des exercices commençant le 1^{er} janvier 2024 ou après cette date.

Pour les textes précités, Banque Degroof Petercam les appliquera lors de leur entrée en vigueur et ne s'attend pas à des effets significatifs lors de leur application.

3 — Résumé des principes et méthodes comptables

Dans les principes et méthodes comptables décrits ci-après, il faut entendre par ‘gains et pertes comptabilisés en fonds propres’, ceux qui doivent être spécifiquement repris en autres éléments du résultat global conformément aux normes IFRS.

3.1 Principes de consolidation

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés reprennent les comptes de la société mère et de ses filiales qui dépassent un seuil de matérialité. Les filiales désignent toute entreprise contrôlée par Banque Degroof Petercam, c'est-à-dire les entités sur lesquelles la Banque est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec celles-ci et a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur ces filiales. Quant au seuil de matérialité, il est basé sur l'analyse de divers critères dont la part dans les fonds propres consolidés, la part dans le résultat consolidé ainsi que la part dans le total bilantaire consolidé.

Les filiales sont consolidées selon la méthode d'intégration globale à partir de la date de transfert du contrôle effectif à Banque Degroof Petercam et sortent du périmètre de consolidation à la date de cessation de ce contrôle. Les comptes de la maison mère et des filiales sont établis à la même date et selon des méthodes comptables similaires au travers de retraitements si nécessaire. Les soldes, les transactions, les produits et charges intra-groupe sont éliminés.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres.

PARTENARIATS

Les partenariats désignent toute entreprise dont Banque Degroof Petercam a un contrôle conjoint de manière directe ou indirecte, c'est-à-dire qu'aucune décision concernant les activités pertinentes ne peut se prendre sans l'accord unanime des parties partageant le contrôle.

Si ces derniers sont supérieurs au seuil de matérialité, ils sont comptabilisés selon la méthode de mise en équivalence pour les partenariats définis comme étant des coentreprises (entreprises dans lesquelles le contrôle conjoint donne des droits sur l'actif net de celles-ci) ou selon la méthode d'intégration de la quote-part d'intérêt dans les actifs et dettes, produits et charges pour les partenariats définis comme

étant des entreprises communes (entreprises dans lesquelles le contrôle conjoint donne des droits sur les actifs et des obligations sur les passifs, relatifs à celles-ci), à partir de la date de détention du contrôle conjoint et ne seront plus comptabilisés de la sorte à la date de cession du contrôle conjoint. Le seuil de matérialité est basé sur l'analyse de divers critères dont la part dans les fonds propres consolidés, la part dans le résultat consolidé ainsi que la part dans le total bilantaire consolidé.

Les comptes du partenariat sont établis à la même date et selon des méthodes comptables similaires, moyennant des retraitements si nécessaire, à celles de la maison mère du groupe.

ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les entreprises associées désignent toute entreprise dans laquelle Banque Degroof Petercam exerce une influence notable, c'est-à-dire le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle sans toutefois posséder le contrôle ou le contrôle conjoint sur ces politiques.

Si ces dernières sont supérieures au seuil de matérialité, elles sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence à partir de la date de détention de l'influence notable et ne seront plus comptabilisées de la sorte à la date de cession de cette influence notable. Le seuil de matérialité est basé sur l'analyse de divers critères dont la part dans les fonds propres consolidés, la part dans le résultat consolidé ainsi que la part dans le total bilantaire consolidé.

Les comptes de l'entreprise associée sont établis à la même date et selon des méthodes comptables similaires, moyennant des retraitements si nécessaire, à celles de la maison mère du groupe.

3.2 Conversion des devises étrangères

CONVERSION DES COMPTES EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Lors de la consolidation, les bilans des entités dont la devise fonctionnelle est différente de celle de Banque Degroof Petercam (EUR), sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice comptable. Par contre, les comptes de résultats et les tableaux de flux de trésorerie de ces mêmes entités sont convertis au taux de change moyen de la période couverte.

Les différences de change issues de ces conversions sont imputées dans les fonds propres.

Les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur résultant de l'acquisition d'une entreprise

étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de cette entité et par conséquent, ils sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice comptable. Les différences de change résultant de ces conversions sont imputées dans les fonds propres.

En cas de cession des entités susmentionnées, les différences de change comptabilisées en fonds propres sont incluses dans le calcul de la plus ou moins-value et donc, comptabilisées en compte de résultats.

CONVERSION DES TRANSACTIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les transactions en devises étrangères au sein des comptes individuels des entités de Banque Degroof Petercam sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice comptable générant une différence de change qui est comptabilisée en compte de résultats. Les postes non monétaires évalués à la juste valeur sont convertis au taux de change à la date de clôture de l'exercice comptable. La différence de change issue de cette conversion s'impute en fonds propres ou en résultat en fonction de l'affectation comptable de l'élément visé. Les autres postes non-monétaires sont évalués au taux de change historique, c'est-à-dire au taux de change en vigueur à la date de transaction.

3.3 Instruments financiers

3.3.1 Date de comptabilisation des instruments financiers

Tous les dérivés ainsi que tous les achats ou ventes de titres en vertu d'un contrat dont les modalités imposent la livraison du titre dans le délai défini généralement par la réglementation ou par une convention sur le marché concerné, sont comptabilisés à la date de transaction. Les créances et les dépôts sont reconnus à la date de règlement.

3.3.2 Compensation

Un actif et un passif financiers sont compensés si et seulement si Banque Degroof Petercam a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif de manière simultanée.

3.3.3 Classement et évaluation des actifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont classés dans les catégories suivantes :

- au coût amorti ;
- à la juste valeur par capitaux propres ;
- à la juste valeur par capitaux propres sur option irrévocable pour les instruments de capitaux propres (sans recyclage) ;
- à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

Les critères de classement des actifs financiers dépendent de la nature de l'instrument financier. Sur la base de l'analyse des caractéristiques et des termes contractuels de l'instrument financier, celui-ci est considéré comme un instrument de dette ou un instrument de capitaux propres. Un instrument de capitaux propres est défini comme tout contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs. Un instrument financier ne répondant pas à la définition d'instrument de capitaux propres est classé par Banque Degroof Petercam en tant qu'instrument de dette.

3.3.3.1 Actifs financiers au coût amorti

Un actif financier est évalué au coût amorti si les deux conditions suivantes sont réunies :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif consiste à percevoir les flux de trésorerie contractuels ;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de nominal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Les actifs financiers évalués au coût amorti sont comptabilisés initialement à leur juste valeur (les coûts de transactions inclus, s'ils sont significatifs) et, par la suite, au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, après déduction éventuelle d'une dépréciation pour perte de valeur. L'amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif est porté au compte de résultats dans la rubrique 'Produits d'intérêts'. Les montants des dépréciations sont comptabilisés en résultat dans la rubrique 'Dépréciations'.

3.3.3.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Un actif financier doit être évalué à la juste valeur par capitaux propres si les deux conditions suivantes sont réunies :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ;
- les conditions contractuelles de l'actif

financier donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de nominal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont évalués initialement à la juste valeur (les coûts de transactions inclus, s'ils sont significatifs) et, par la suite, réévalués à leur juste valeur. À l'exception des dépréciations, toutes les fluctuations de la juste valeur sont comptabilisées dans une rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la réalisation de ces actifs, les résultats de réévaluation cumulés, préalablement comptabilisés en capitaux propres, sont reconnus en résultat sous la rubrique 'Résultat net sur instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres'. Les montants de dépréciation sont comptabilisés en résultat dans la rubrique 'Dépréciations'.

Les revenus, pour les instruments porteurs d'intérêts, comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont inclus dans la rubrique 'Produits d'intérêts'.

3.3.3.3 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sur option irrévocable pour les instruments de capitaux propres

Lors de la comptabilisation initiale, Banque Degroof Petercam peut choisir de manière irrévocable de présenter les variations ultérieures de la juste valeur d'un investissement dans un instrument de capitaux propres, qui n'est pas détenu à des fins de transaction, dans une rubrique spécifique des capitaux propres. Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sur option irrévocable sont évalués initialement à la juste valeur (les coûts de transactions inclus, s'ils sont significatifs) et, par la suite, réévalués à leur juste valeur. Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation et les montants comptabilisés en capitaux propres ne sont pas recyclés en résultat. Seuls les dividendes reçus sont comptabilisés en résultat, sauf s'ils représentent clairement le remboursement de capital.

3.3.3.4 Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats

Tous les autres actifs financiers, c'est-à-dire les actifs financiers qui ne répondent pas aux critères de classement au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres, sont comptabilisés à la juste valeur au bilan (hors coûts de transactions imputés directement en résultat) et, par la suite, réévalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées en résultat dans la rubrique 'Résultat net sur instruments financiers évalués à juste valeur par

le biais du compte de résultats'. Les intérêts perçus ou payés sur les instruments porteurs d'intérêts non dérivés sont comptabilisés sous les rubriques 'Produits ou charges d'intérêts'. Les dividendes reçus sont inclus dans les revenus 'Dividendes'.

En outre, lors de la comptabilisation initiale, Banque Degroof Petercam a la possibilité de désigner de manière irrévocable un actif financier comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultats, si cette désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée 'mismatch comptable') qui surviendrait si elle n'était pas utilisée.

Le choix de l'option de juste valeur est irréversible dès l'entrée de l'actif dans le bilan. Cette catégorie a les mêmes règles d'évaluation que celles appliquées aux actifs évalués à la juste valeur. Les mêmes rubriques que celles définies ci-avant sont utilisées pour la reconnaissance des intérêts et dividendes. Par contre, les variations de juste valeur sont comptabilisées dans la rubrique 'Résultat net sur instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats'.

3.3.3.5 Modèle économique

La terminologie 'modèle économique ou de gestion' désigne la manière dont Banque Degroof Petercam gère ses actifs financiers afin de générer des flux de trésorerie. La Banque détermine le modèle économique à un niveau qui reflète la manière dont des groupes d'actifs financiers sont gérés ensemble pour atteindre un objectif économique donné. En conséquence, Banque Degroof Petercam ne détermine pas de modèles de gestion instrument par instrument, mais à un niveau d'agrégation plus élevé. L'appréciation du modèle économique est importante pour les instruments de dette afin de déterminer s'ils peuvent être évalués au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres.

On distingue trois types de modèles économiques :

- Les modèles de gestion 'collecte' dont l'objectif est de détenir des actifs pour collecter des flux de trésorerie contractuels. Les ventes sont accessoires à l'objectif du modèle et généralement plus faibles en fréquence et en volume. Toutefois, ce modèle n'implique pas de conserver la totalité des actifs jusqu'à échéance. Les exemples de vente suivants peuvent cadrer avec les modèles de gestion 'collecte' :
 - les ventes sont dues à une augmentation du risque de crédit d'un actif financier ;
 - les ventes sont peu fréquentes (même si elles sont d'une valeur importante) ou, non significatives individuellement et globalement

(même si elles sont fréquentes) ;

ou

- les ventes ont lieu près de l'échéance de l'actif financier et le produit des ventes se rapproche de la collecte des flux de trésorerie contractuels restants.
- Les modèles de gestion 'collecte et vente' dont l'objectif est atteint à la fois par la perception des flux de trésorerie contractuels et par la vente des actifs. Dans ce modèle, la vente d'actifs financiers et la perception de flux de trésorerie sont toutes les deux essentielles à l'atteinte de son objectif. Ce modèle économique est généralement associé à plus de ventes (en fréquence et d'une valeur plus élevée) que dans le cas du modèle gestion 'collecte'.
- Les autres modèles de gestion dont l'objectif principal est d'acheter et de vendre des actifs. Ils concernent, entre autres, les actifs financiers détenus à des fins de transaction, les portefeuilles d'actifs financiers dont la gestion et la performance reposent sur la juste valeur et les portefeuilles dont l'objectif est de maximiser les flux de trésorerie par voie de la vente. Un tel modèle ne s'inscrit ni dans un modèle de gestion 'collecte' ni dans un modèle de gestion 'collecte et vente' et la perception de flux de trésorerie contractuels est plutôt accessoire à l'atteinte de l'objectif de ce modèle. Les instruments de dette qui ne remplissent pas parfaitement le critère 'Principal et Intérêts' (voir point 3.3.3.6) sont alloués à ce type de modèles. C'est notamment le cas des parts de fonds d'investissement (étant donné que les investisseurs entrent dans le fonds et en sortent sur la base de la juste valeur, il est peu probable que les flux de trésorerie d'un investissement dans un tel fonds correspondent au critère 'Principal et Intérêts').

3.3.3.6 Critère 'Principal et Intérêts' (test 'Solely Payments of Principal and Interests' ou test 'SPPI')

Le classement et l'évaluation d'un instrument de dette dépend aussi de l'analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'instrument (test 'SPPI'). Le test 'SPPI' est satisfait si les conditions contractuelles de l'instrument de dette donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui sont uniquement des remboursements du principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Aux fins de cette appréciation, le 'principal' correspond à la juste valeur de l'instrument financier lors de sa comptabilisation initiale et les 'intérêts' reflètent la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé au principal restant dû pour une période de temps donnée et les autres risques et frais qui se rattachent à un prêt de base, ainsi qu'une marge.

Pour déterminer si le test 'SPPI' est satisfait,

Banque Degroof Petercam analyse les conditions contractuelles de l'instrument afin d'évaluer si l'instrument contient une modalité qui pourrait modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels de telle manière que cet instrument ne remplisse pas cette condition. À cet effet, Banque Degroof Petercam a mis en place un modèle ('check list') afin de vérifier si les flux de trésorerie des instruments de dette représentent uniquement des paiements de principal et d'intérêts. En faisant cette appréciation, Banque Degroof Petercam considère notamment les éléments suivants :

- événement déclencheur qui modifierait l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels ;
- effet de levier ;
- remboursement anticipé ou option de prolongation ;
- modalité qui limite la créance de Banque Degroof Petercam aux flux de trésorerie générés par des actifs spécifiés (par exemple, des actifs sans recours ou « 'non-recourse' financial asset ») ;
- caractéristiques qui modifient la contrepartie pour la valeur temporelle de l'argent (par exemple, révision périodique du taux d'intérêt).

3.3.3.7 Reclassements

Les actifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, sauf dans la prochaine période de présentation après que Banque Degroof Petercam ait décidé de changer la stratégie liée à une activité importante pour son exploitation. Banque Degroof Petercam reclasse tous les actifs concernés de manière prospective à compter du premier jour de la prochaine période de présentation. Les périodes antérieures ne sont pas retraitées. Banque Degroof Petercam estime que des changements de la sorte devraient être peu fréquents.

3.3.4 Classement et évaluation des passifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les passifs financiers sont classés dans les catégories suivantes :

- au coût amorti ;
- à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

3.3.4.1 Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats

Les passifs financiers sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats s'ils sont :

- détenus à des fins de transaction ;
- désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

Ces passifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur (hors coûts de transactions imputés directement en résultat) et, par la suite, réévalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées en résultat dans la rubrique 'Résultat net sur instruments financiers évalués à la juste valeur' par le biais du compte de résultats. La seule exception à ce principe concerne les passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultats pour lesquels les variations de la juste valeur attribuables à la variation du risque de crédit associé à ce passif doivent être présentées en autres éléments du résultat global (sauf si Banque Degroof Petercam estime qu'une telle présentation scindée créerait ou aggraverait une inadéquation comptable en résultat).

Les intérêts perçus ou payés sur les instruments non dérivés sont comptabilisés sous les rubriques 'Produits ou charges d'intérêts'.

La désignation de passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats (ou option de juste valeur) s'effectue lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier et dans le respect des critères d'utilisation suivants :

- cette désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée 'mismatch comptable') qui surviendrait si elle n'était pas utilisée ; ou
- un groupe de passifs financiers est géré, et sa performance est évaluée, sur base de la juste valeur, conformément à une stratégie de gestion des risques ou d'investissements dûment documentée ; ou
- l'instrument financier contient un dérivé incorporé non étroitement lié.

3.3.4.2 Passifs financiers au coût amorti

Les passifs financiers au coût amorti sont des passifs financiers non dérivés qui ne sont ni détenus à des fins de transaction ni désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

Ces passifs sont évalués initialement à leur juste valeur (les coûts de transactions inclus, s'ils sont significatifs) et, par la suite, au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts courus (y compris tout écart entre le montant net reçu et la valeur de remboursement) sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif en résultat dans la rubrique 'Produits ou charges d'intérêts'.

3.3.4.3 Reclassements

Le classement initial des passifs financiers est irrévocable. Aucun reclassement ultérieur n'est permis.

3.3.5 Dérivés

Tous les instruments financiers dérivés ayant une valeur de remplacement positive (négative) sont considérés comme des actifs (passifs) financiers détenus à des fins de transaction, à l'exception des dérivés qualifiés d'instruments de couverture. Les dérivés détenus à des fins de transaction sont enregistrés pour leur juste valeur à l'origine de l'opération et, ultérieurement, évalués à leur juste valeur.

Les variations de juste valeur, intérêts courus inclus, sont comptabilisées dans la rubrique 'Résultat net sur instruments financiers évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultats'.

3.3.6 Dépréciation des actifs financiers

Le modèle de dépréciation pour risque de crédit est fondé sur les pertes attendues ('Expected credit loss' ou 'ECL'). Ce modèle s'applique principalement aux crédits, aux instruments financiers évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres, aux engagements de prêts et aux garanties financières émises.

Les pertes attendues sont une estimation, établie par pondération probabiliste, des pertes de crédit sur la durée de vie attendue d'un instrument financier.

Le calcul de ces pertes se base, entre autres, sur les paramètres suivants : la probabilité de défaut ('Probability of default' ou 'PD'), la perte en cas de défaut ('Loss given default' ou 'LGD'), le montant de l'exposition (comptable résiduelle) en cas de défaut ('Exposure At default' ou 'EAD') et le taux d'actualisation. Le montant des dépréciations est calculé sur la base d'une moyenne pondérée de scénarios probabilisés. Les actifs financiers sont classés sur base de l'ampleur de la détérioration de crédit depuis leur comptabilisation initiale en trois catégories :

- phase 1 (comptabilisation initiale : 'performing') : la dépréciation est évaluée au montant des pertes attendues sur la durée de vie résultant de risques de défaut dans les 12 mois suivant la date de clôture ;
- phase 2 (hausse significative du risque de crédit : 'under-performing') : la dépréciation est évaluée au montant des pertes attendues sur toute la durée de vie de l'instrument financier ;
- phase 3 (actifs financiers en souffrance pour lesquels il existe des preuves objectives de défaillance à la date de clôture : 'non-performing') : la dépréciation est évaluée à la différence entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable attendue.

Pour apprécier la détérioration du risque de crédit, Banque Degroof Petercam compare le risque de défaillance à la date de reporting et à la

comptabilisation initiale de l'actif financier. Afin de classer ses expositions de crédit, Banque Degroof Petercam a décidé de mettre en place un modèle de scoring interne évoluant sur base d'événements de crédits pour ses portefeuilles de crédit. En ce qui concerne les instruments de dette, les ratings externes d'agence sont principalement utilisés et Banque Degroof Petercam fait usage de l'exception relative au risque de crédit faible.

Banque Degroof Petercam comptabilise les variations des dépréciations liées aux instruments financiers au coût amorti, en résultat dans la rubrique 'Dépréciations' en contrepartie d'un compte de correction de valeur en regard de la valeur comptable des actifs financiers dépréciés. Pour les instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres, la correction de valeur pour dépréciations doit être comptabilisée dans les autres éléments du résultat global en contrepartie de la rubrique de résultat 'Dépréciations' et ne doit pas réduire la valeur comptable des actifs financiers dans les états financiers consolidés. Pour les engagements de prêts donnés et les garanties financières émises, les pertes de crédit attendues sont comptabilisées au passif du bilan dans la rubrique 'provision' en contrepartie de la rubrique de résultat 'Dépréciations'.

3.3.6.1 Définition du défaut

Banque Degroof Petercam utilise la même définition de défaut que celle utilisée pour les besoins internes de gestion du risque de crédit. Cette définition de défaut est par ailleurs alignée aux standards réglementaires actuellement en vigueur dans le secteur.

Un actif financier est considéré en défaut si au moins une des deux conditions suivantes est remplie :

- Banque Degroof Petercam considère que le paiement du débiteur est improbable ('unlikely to pay') sans le recours à des actions telles que la réalisation du collatéral ;
- le débiteur présente des arriérés de paiement matériels de plus de 90 jours.

3.3.6.2 Actif financier déprécié (phase 3)

Le niveau de collatéral mis en garantie n'intervient nullement dans la catégorisation des actifs financiers en phase 3 : dès qu'un dossier répond à au moins une des deux conditions mentionnées précédemment, cet actif financier est considéré en défaut et est classé en phase 3, même si la valorisation des garanties reçues excède le montant dû à Banque Degroof Petercam.

Lorsque les récupérations attendues sont inférieures à l'exposition de la Banque, une provision pour perte attendue est comptabilisée.

3.3.6.3 Restructurations pour cause de difficultés financières

En cas de difficultés financières de l'emprunteur, et afin de maximiser les possibilités d'une récupération, Banque Degroof Petercam peut, dans certains cas spécifiques et sous certaines conditions, accepter une restructuration d'un dossier, qui se matérialise généralement par un rallongement de la durée résiduelle du prêt ou par un report ou un étalement de certaines échéances contractuelles.

Ces dossiers sont systématiquement classés en phase 2, à moins que le dossier soit considéré en défaut, auquel cas il sera répertorié en phase 3.

3.3.6.4 Dégradation significative du risque de crédit

Conformément au modèle ECL, la dépréciation d'un actif financier est évaluée au montant des pertes attendues sur toute la durée de vie de l'instrument financier dès que le risque de crédit pour cet actif financier s'est dégradé de manière significative. Cette évaluation de la dégradation significative du risque de crédit est une évaluation relative par rapport au niveau de risque qui a été estimé à la comptabilisation initiale de l'instrument financier.

En ce qui concerne le portefeuille obligataire et les dépôts interbancaires, la dégradation significative du risque de crédit est évaluée essentiellement sur base de la notation externe (ou, à défaut, sur base d'une notation interne correspondante) :

- Banque Degroof Petercam utilise l'exception relative au risque de crédit faible autorisée par la norme IFRS 9, ce qui signifie que les instruments ayant une notation 'Investment grade' (faible risque de crédit) à la date de reporting sont toujours classés en phase 1 et se voient par conséquent attribuer une ECL s'élevant au montant des pertes attendues sur la durée de vie résultant du risque d'un défaut dans les 12 mois suivants la date de reporting ;
- pour les actifs financiers pour lesquels l'exception relative au risque de crédit faible ne peut être appliquée (c-à-d les actifs dont la notation est inférieure à 'Investment grade'), Banque Degroof Petercam réalise une évaluation de l'évolution relative du risque de crédit, en comparant la probabilité de défaut (PD) sur la durée de vie de l'instrument à la comptabilisation initiale avec la PD à la date de reporting (pour une durée de vie équivalente). Cette évaluation est réalisée individuellement au niveau de chaque exposition et à chaque date de reporting.

Pour le portefeuille de prêts, Banque Degroof Petercam a développé un modèle de notation interne. L'évolution de cette notation interne détermine le

niveau de dégradation du risque de crédit. Cette notation interne, qui est recalculée à chaque date de reporting individuellement, au niveau de la facilité du crédit, évolue en fonction d'événements de crédits tels que :

- une restructuration pour cause de difficultés financières ('forborne') : un actif financier faisant l'objet d'une restructuration pour cause de difficultés financières de l'emprunteur est toujours classé en phase 2, à moins que le dossier soit considéré en défaut, auquel cas il est classé en phase 3 ;
- entrée en 'Watch-list' : les dossiers repris dans cette liste sont classés en phase 2 minimum ;
- un appel de marge (crédits lombards) non honoré et pour lequel il est établi par Banque Degroof Petercam que la qualité de crédit de l'emprunteur s'est dégradée de manière significative ;
- des arriérés de paiement matériels de plus de 30 jours : Banque Degroof Petercam s'est alignée sur les standards internationaux, puisqu'un transfert vers la phase 2 a lieu à partir du moment où un actif financier présente des arriérés de paiement matériels de plus de 30 jours.

Étant donné que Banque Degroof Petercam n'acquière jamais de portefeuilles d'actifs en souffrance, tous les instruments financiers sont toujours classés en phase 1 au moment de leur comptabilisation initiale. Pour les reportings à des dates ultérieures, tant qu'aucun des critères mentionnés ci-avant n'est rempli, l'actif reste en phase 1.

Dès qu'un instrument répond à au moins un des critères que pour être considéré comme actif ayant subi une dégradation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale, cet instrument financier est classé en phase 2 et une ECL correspondant au montant des pertes attendues sur toute la durée de vie de l'instrument est comptabilisée.

Un actif financier est considéré en défaut (c-à-d en phase 3) à partir du moment où il répond à la définition de défaut mentionnée précédemment. Les transferts entre catégories sont symétriques, ce qui signifie qu'un instrument financier ayant migré à un moment donné vers la phase 2 ou 3 peut revenir en phase 2 ou 1 à une date de reporting ultérieure si plus aucun des critères de migration n'est rempli, à condition que les éventuelles périodes de probation, conformément aux standards réglementaires du secteur, soient respectées.

3.3.6.5 Gouvernance et mesure des dépréciations (modèle ECL)

L'ECL est le résultat du produit de la probabilité de défaut (PD), de l'estimation de l'exposition au moment du défaut (EAD) et de la perte en cas de défaut (LGD).

Le calcul de l'ECL est réalisé de telle sorte qu'il reflète :

- un montant non-biaisé, pondéré à une probabilité de survenance ;
- la valeur temps de l'argent ;
- des informations sur les événements passés, les conditions actuelles et les prévisions macro-économiques futures.

La période maximale prise en considération pour le calcul de l'ECL est la période contractuelle maximale (y compris les extensions).

L'ECL sur la durée de vie représente la somme des ECL sur toute la durée de vie d'un actif financier, actualisée au taux d'intérêt effectif. Elle est utilisée pour tous les instruments financiers classés en phase 2 minimum.

L'ECL à 12 mois représente la portion de l'ECL sur la durée de vie résultant d'un défaut dans les 12 mois suivant la date de reporting. Elle est utilisée pour les instruments en phase 1.

Banque Degroof Petercam ne dispose pas de modèles de PD et LGD bâlois, étant donné qu'elle a opté pour l'approche standard pour les besoins prudentiels. Dans le cadre de l'IFRS 9, Banque Degroof Petercam a développé des modèles de PD et LGD afin de pouvoir réaliser les calculs d'ECL.

Banque Degroof Petercam prend en considération 3 scénarios macro-économiques différents pour le calcul de l'ECL. Une pondération est appliquée à chacun de ces 3 scénarios. Le scénario macroéconomique de base est considéré comme représentant les prévisions futures les plus probables. Ce scénario est également utilisé pour d'autres besoins internes et externes.

Le calcul de l'ECL exige des jugements importants sur différents aspects tels que, par exemple, la situation financière de l'emprunteur et sa capacité de remboursement, la valeur du collatéral et les possibilités de récupération ou encore les prévisions macro-économiques futures. Banque Degroof Petercam applique une approche la plus neutre possible en la matière.

3.3.6.6 Réduction de valeur

Une réduction de valeur consiste à réduire la valeur brute comptable d'un actif financier lorsqu'il n'y a plus d'attente raisonnable de recouvrement à l'égard de tout ou d'une partie de cet actif ou lorsqu'il a fait l'objet d'un abandon total ou partiel.

Cette situation donne lieu à une sortie du bilan. Banque Degroof Petercam décide d'une sortie anticipée du bilan sur base individuelle et en tenant

compte de différents facteurs, comme :

- l'actif financier est déprécié en totalité ;
- la durée à partir de la date de la dernière dépréciation ;
- la réalisation ou non du collatéral réalisable dans un délai normal ;
- la probabilité de récupérer des flux contractuels et l'estimation du délai de cette éventuelle récupération ;
- le nombre de jours écoulé depuis le dernier flux contractuel reçu ;
- le statut du dossier et/ou du débiteur.

3.3.7 Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché, sur le marché principal ou sur le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation. La juste valeur d'un passif reflète l'effet du risque de non-exécution. La juste valeur est déterminée à partir de prix cotés sur un marché actif (cotations établies par une Bourse, un courtier ou toute autre source reconnue par les investisseurs). Lorsqu'il n'existe pas de marché ou que les prix de marché ne sont pas disponibles, des techniques de valorisation sont utilisées afin d'estimer, à la date d'évaluation, la juste valeur sur base des conditions actuelles de marché. Ces techniques font appel à un maximum de données de marché observables, à des méthodes de calcul couramment utilisées ainsi qu'à toute une série d'autres facteurs tels que la valeur temps, le risque de crédit et le risque de liquidité. La juste valeur estimée par ces techniques est donc affectée par les données retenues. Les techniques d'évaluation comprennent notamment les méthodes d'actualisation des flux de trésorerie, la référence à la valeur de marché d'autres instruments comparables, les modèles de valorisation des options et d'autres modèles de valorisation appropriés.

Lors de sa comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier est le prix de la transaction (c'est-à-dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue) à moins qu'une autre juste valeur puisse être attestée par un cours sur un marché actif pour le même instrument ou sur base d'une technique de valorisation qui repose uniquement sur des données de marché observables.

Pour déterminer la juste valeur des instruments financiers, la Banque utilise principalement les modes de valorisation suivants :

MARCHÉ ACTIF

Les instruments financiers sont évalués à la juste valeur par référence aux prix cotés sur un marché actif lorsqu'ils sont aisément et régulièrement disponibles, en tenant compte de critères tels que le volume des

transactions ou les transactions récentes. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés (futures et options). Pour les dérivés de gré à gré tels que les swaps de taux d'intérêts, les options et les contrats de change, leur valorisation est réalisée par des modèles largement reconnus (méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs, modèle de Black and Scholes, etc.) qui utilisent des données de marché observables. La valorisation de ces dérivés inclut une correction pour le risque de crédit (CVA – Credit Value Adjustment ; DVA – Debit Value Adjustment). L'ajustement CVA consiste à adapter la juste valeur des dérivés afin de tenir compte de la solvabilité de la contrepartie dans leur valorisation. De même, l'ajustement DVA reflète l'effet de la qualité de crédit de Banque Degroof Petercam sur la valorisation des dérivés.

Pour les valorisations qui utilisent les cours 'milieu de marché' comme base d'établissement de la juste valeur, un ajustement de cours est appliqué, par position de risque, aux positions nettes ouvertes en utilisant le cours acheteur ou le cours vendeur, selon le cas.

ABSENCE DE MARCHÉ ACTIF

La plupart des dérivés sont traités sur des marchés actifs. Lorsque le prix d'une transaction dans un marché inactif ne correspond pas à la juste valeur d'autres transactions observables sur ce marché pour le même instrument ou à la valorisation avec un modèle interne fondé sur des données observables de marché, cette différence est comptabilisée directement en résultat.

Par contre, si cette différence (appelée communément 'Day 1 profit and loss') est générée par un modèle de valorisation dont tous les paramètres ne proviennent pas de données de marché observables, elle est soit étalée en résultat sur la durée de vie de la transaction, soit différée jusqu'au moment où l'instrument est décomptabilisé. Dans tous les cas, la différence non encore reconnue est comptabilisée immédiatement en résultat si les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou si la juste valeur peut être déterminée par référence à un prix coté sur un marché actif impliquant le même instrument. Pour toutes les transactions, la méthode appropriée pour reconnaître cette différence en résultat est déterminée individuellement.

ABSENCE DE MARCHÉ ACTIF – INSTRUMENTS DES CAPITAUX PROPRES (ACTIONS NON COTÉES)

En absence de prix de transaction récente réalisée dans des conditions normales de marché, la juste valeur des actions non cotées est estimée à partir de techniques de valorisation reconnues comme la méthode de l'actualisation des flux futurs, la méthode de l'application de multiples boursiers de sociétés comparables et la méthode patrimoniale.

La valeur comptable des instruments financiers à court terme correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

3.3.8 Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est défini comme une composante d'un instrument composé qui inclut à la fois un instrument financier dérivé et un contrat hôte non dérivé. Cette appréciation s'applique uniquement aux passifs financiers, aux contrats non financiers et actifs financiers n'entrant pas dans le champ d'application de l'IFRS 9.

Un dérivé incorporé doit être séparé du contrat hôte et comptabilisé comme un dérivé lorsque :

- les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé ;
- l'instrument hybride (composé) n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

Ce dérivé (incorporé) est évalué à la juste valeur par le compte de résultats comme un dérivé autonome.

Le contrat hôte est comptabilisé et évalué suivant les principes de la catégorie à laquelle il appartient. Pour autant que la séparation du dérivé incorporé soit autorisée (voir ci-avant), l'intégralité du contrat hybride peut être désignée comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultats. En revanche, s'il n'est pas possible d'évaluer séparément le dérivé incorporé, l'intégralité du contrat hybride doit être désignée comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

3.3.9 Garanties financières émises

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il subit en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié qui n'effectue pas un paiement à l'échéance selon les conditions initiales ou modifiées d'un instrument de dette.

Les contrats de garantie financière émise sont initialement évalués à leur juste valeur et, s'ils ne sont pas désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat, sont ultérieurement évalués au plus élevé entre :

- le montant de la correction de valeur pour pertes déterminée selon le point 3.3.6 ; et
- le montant initialement comptabilisé diminué, le cas échéant, du cumul des produits reconnus

conformément aux principes de comptabilisation des revenus de Banque Degroof Petercam.

3.3.10 Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier est décomptabilisé lorsque :

- les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ; ou
- la Banque a transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif financier. Si la Banque ne transfère ni ne garde substantiellement tous les risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier, celui-ci est décomptabilisé si le contrôle de l'actif financier n'est pas conservé. Dans le cas contraire, la Banque maintient au bilan l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé si ce passif est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est annulée ou arrive à expiration.

Si la base de détermination des flux de trésorerie contractuels d'un actif financier ou d'un passif financier est modifiée suite à la réforme des taux d'intérêt de référence, le Groupe ajuste le taux d'intérêt effectif de l'actif financier ou du passif financier pour refléter le changement requis par la réforme plutôt que décomptabiliser l'instrument. Un changement de la base de détermination des flux de trésorerie contractuels est requis par la réforme des taux d'intérêt de référence si les conditions suivantes sont remplies :

- la nécessité du changement est une conséquence directe de la réforme ; et
- la nouvelle base de détermination des flux de trésorerie contractuels est économiquement équivalente à l'ancienne.

3.4 Comptabilité de couverture

Banque Degroof Petercam applique les dispositions de la comptabilité de couverture de l'IFRS 9.

Dans le cas d'une couverture de juste valeur contre le risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers (communément appelé 'macrocouverture en juste valeur'), Banque Degroof Petercam utilise les dispositions en matière de comptabilité de couverture d'IAS 39 (telles que ratifiées par la Commission européenne – 'EU Carve out') plutôt que celles de l'IFRS 9. Le macrohedge est appliqué depuis 2022.

Les opérations de couverture visent à réduire ou

éliminer l'exposition aux fluctuations des taux de change, des taux d'intérêts ou de prix au travers d'instruments financiers dérivés ou non dérivés.

Pour qualifier une opération pour la comptabilité de couverture et mettre en place la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, il faut que les conditions suivantes soient respectées :

- la relation ne comprend que des instruments de couverture admis et des éléments couverts admis ;
- rédiger une documentation formalisée sur l'instrument de couverture et sur le sous-jacent à couvrir décrivant la relation de couverture, la stratégie et la nature du risque couvert ainsi que les modalités d'appréciation de l'efficacité de la relation ;
- démontrer qu'il existe un lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture et que ceux-ci se contrebalancent mutuellement, en partie ou entièrement ;
- le risque de crédit n'a pas d'effet dominant sur les variations de la valeur qui résultent de ce lien économique ;
- le ratio de couverture doit rendre compte du nombre réel d'instruments de couverture utilisés pour couvrir le nombre réel d'éléments couverts.

Dans le cadre de macrocouverture en juste valeur, les conditions suivantes doivent être remplies :

- La relation de couverture entre l'élément couvert et l'instrument de couverture est largement documentée. Cette documentation comprend, entre autres, une description de l'instrument couvert ainsi que de l'élément couvert, l'identification des risques couverts, la stratégie de couverture, la gouvernance et le type de test d'efficacité.
- La relation de couverture est soumise à des tests d'efficacité prospectifs et rétrospectifs. Les tests rétrospectifs assurent un ratio d'efficacité de couverture compris entre 80 et 125 %. Les résultats des tests d'efficacité de couverture sont inclus dans la documentation de couverture.

Si, dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence, des modifications requises par cette réforme sont apportées à l'élément couvert et / ou à l'instrument de couverture, et au risque couvert, le Groupe actualise la documentation de couverture sans mettre fin à la relation de couverture. Le traitement comptable des opérations de couverture dépend de leur classification dans les catégories suivantes :

COUVERTURE DE LA JUSTE VALEUR

Les variations de juste valeur du dérivé ou de l'instrument de couverture non dérivé désigné et qualifié dans une relation de couverture en juste

valeur sont comptabilisées en résultat dans le poste 'Résultat net sur la comptabilité de couverture' au même titre que les variations de juste valeur des actifs ou passifs couverts attribuables au risque couvert. Les variations de juste valeur d'un portefeuille d'actifs ou de passifs couverts sont quant à elles enregistrées dans une ligne spécifique du bilan intitulée 'Variations de juste valeur des portefeuilles couverts en risque de taux' par la contrepartie du compte de résultat. Si la couverture ne satisfait plus aux conditions de la comptabilité de couverture, l'ajustement cumulé inscrit au bilan sur l'élément couvert, dans le cas d'un instrument financier porteur d'intérêts, est amorti en résultat sur la durée de vie résiduelle de l'élément couvert, sous forme d'un ajustement du taux d'intérêt effectif. En cas de couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments, cet ajustement est amorti linéairement. Si l'élément couvert est décomptabilisé, le montant de la variation de la juste valeur inclus au bilan sur l'élément couvert est enregistré en résultat. Pour un instrument financier non porteur d'intérêts, l'ajustement cumulé sur l'élément couvert est reconnu en résultat seulement à l'échéance (ou décomptabilisation) de l'élément couvert.

COUVERTURE DES FLUX DE TRÉSORERIE

La partie efficace des variations de juste valeur des dérivés désignés et qualifiés comme couverture de flux de trésorerie est différée dans une rubrique spécifique des capitaux propres en 'réserves de réévaluation'. La partie inefficace des variations de juste valeur est comptabilisée directement au compte de résultats.

Les gains et pertes précédemment inscrits en fonds propres sont transférés en résultat et comptabilisés en produits ou charges au fur et à mesure que l'instrument couvert impacte le résultat.

Si la relation de couverture est interrompue ou si la couverture ne satisfait plus aux conditions de la comptabilité de couverture, les montants cumulés stockés en capitaux propres sont maintenus en capitaux propres jusqu'au moment où la transaction prévue affecte le résultat. Lorsqu'on ne s'attend plus à ce que la transaction prévue se réalise, ces montants sont immédiatement comptabilisés en résultat.

COUVERTURE D'INVESTISSEMENT NET

DANS UNE ENTITÉ ÉTRANGÈRE

La couverture d'investissement net dans une entité étrangère suit les mêmes principes comptables que la couverture de flux de trésorerie. Les gains et pertes inscrits en fonds propres sont transférés en résultat lors de la cession ou liquidation de l'activité à l'étranger.

3.5 Contrats de location

Un contrat de location est un contrat, ou une partie d'un contrat, qui confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif pour une période donnée moyennant le paiement d'une contrepartie.

UNE ENTITÉ DU GROUPE EN TANT QUE PRENEUR EN CONTRAT DE LOCATION

Les contrats de location à l'exception de certains contrats à court terme (<= 12 mois) et de certains contrats de faible valeur sont comptabilisés au bilan à la date de prise d'effet du contrat. Ce qui implique, pour le preneur, de reconnaître au bilan un actif au titre du droit d'utilisation du bien loué et un passif locatif représentatif des engagements sur la durée du contrat.

La durée de location d'un contrat correspond à la durée non résiliable du contrat ajustée des options de renouvellement du contrat que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer et des options de résiliation que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.

Le passif locatif est initialement évalué à la valeur actualisée du montant des loyers rémunérant le droit d'utiliser le bien loué sur la durée du contrat de location et non encore versés à la date de prise d'effet du contrat. La valeur actualisée des loyers futurs est calculée en utilisant le taux d'emprunt marginal du preneur. Ensuite, le passif locatif est évalué en majorant sa valeur comptable pour refléter les intérêts dus au titre du passif locatif (selon la méthode du taux d'intérêt effectif) et en réduisant sa valeur comptable pour prendre en compte les loyers payés.

Le passif locatif est présenté dans la rubrique 'Dettes envers la clientèle'.

Le coût de l'actif comptabilisé au titre de droit d'utilisation comprend le montant de l'évaluation initiale du passif locatif augmentée des coûts directs initiaux, des paiements d'avance sous déduction des avantages incitatifs reçus et des coûts de remise en état. Cet actif est ensuite amorti, en général, linéairement sur la durée du contrat, et déprécié le cas échéant.

L'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation est inclus dans la même rubrique que les immobilisations corporelles.

Le passif locatif et le droit d'utilisation peuvent être réévalués en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location ou de révision des loyers futurs en raison de la variation d'indices.

Des impôts différés sont comptabilisés pour les

différences temporelles liées aux droits d'utilisation et aux passifs locatifs.

Les paiements de loyers associés aux contrats de location considérés comme contrat à court terme ou contrat de faible valeur sont comptabilisés en charges dans la rubrique 'Frais généraux et administratifs' selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

Par mesure de simplification, IFRS 16 permet aux preneurs de ne pas séparer les composantes locatives des composantes non locatives et de comptabiliser les composantes locatives et les composantes non locatives qui s'y rattachent comme une seule composante de nature locative. Le Groupe n'a pas opté pour cette mesure de simplification.

UNE ENTITÉ DU GROUPE EN TANT QUE BAILLEUR

Les contrats de location consentis par le groupe sont classés soit en contrat de location simple, soit en contrat de location-financement.

Est considéré comme contrat de location-financement, un contrat ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien mis en location. Un contrat de location est un contrat de location simple s'il ne transfère pas au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété du bien mis en location.

Les biens loués dans le cadre d'un contrat de location simple sont maintenus à l'actif en immobilisations et amortis selon les mêmes règles d'amortissement appliquées aux actifs de nature similaire. Les revenus locatifs sont comptabilisés en résultat linéairement sur la durée du contrat de location.

Pour les contrats de location-financement, la valeur actualisée au taux implicite du contrat des loyers à recevoir augmentée, le cas échéant de la valeur résiduelle non garantie attribuée au bailleur, est comptabilisée initialement comme une créance. Ensuite, le produit financier du contrat de location-financement est réparti sur la durée du contrat sur base d'un schéma reflétant un taux de rentabilité constant sur l'encours de l'investissement net au titre du contrat. Ceci est réalisé en affectant les loyers perçus entre les produits financiers et le remboursement du solde débiteur. Dans le cas d'un contrat de sous-location, s'il n'est pas possible d'en déterminer facilement le taux d'intérêt implicite, l'investissement net dans le contrat de sous-location peut être évalué en utilisant le taux d'actualisation employé pour le contrat de location principal.

3.6 Immobilisations corporelles (y compris les immeubles de placement)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (y compris les frais directement attribuables) diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Banque Degroof Petercam applique la méthode de comptabilisation des immobilisations par composant (principalement pour les immeubles) et le montant amortissable est déterminé après déduction de leur valeur résiduelle. L'amortissement est calculé de manière linéaire en fonction de la durée d'utilité des actifs concernés.

Les durées d'utilité retenues sont les suivantes :

Nature de l'immobilisation ou composant	Durée d'utilité
Terrain	Infinie
Gros-œuvre	40 à 50 ans
Installations techniques	10 ans
Installations générales	20 ans
Parachèvements	5 à 10 ans
Matériel informatique/télécom	4 ans
Matériel divers/équipement	5 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel roulant	4 ans

Les terrains et les œuvres d'art ont une durée d'utilité infinie et ne sont donc pas amortis, mais peuvent faire l'objet de pertes de valeur.

À chaque date de clôture, s'il existe un quelconque indice montrant qu'un actif corporel a pu perdre de la valeur, un test de perte de valeur (en comparant la valeur nette comptable de l'actif et sa valeur recouvrable) est réalisé. Une perte de valeur est reconnue lorsque la valeur comptable de l'immobilisation est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

La durée d'utilité et la valeur résiduelle des immobilisations corporelles sont revues à chaque date de clôture.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou valoriser la valeur du capital investi. Si la partie utilisée pour compte propre peut être cédée séparément ou donnée en location via un contrat de location-financement, cette partie est comptabilisée comme immobilisation corporelle. Dans le cas contraire, le bien immobilier est considéré comme immeuble de placement si la partie utilisée pour compte propre ne représente qu'une part insignifiante de l'investissement total.

3.7 Immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est un actif non

monétaire identifiable sans substance physique. Cet actif est comptabilisé initialement au coût s'il est censé produire des avantages économiques futurs et si le coût d'acquisition de cet élément peut être déterminé de manière fiable.

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les logiciels acquis ou développés en interne ainsi que les fonds de commerce achetés et les fonds de commerce acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

Les logiciels achetés sont amortis linéairement, selon leur nature, sur des durées d'utilité comprises entre 3 et 5 ans, à partir du moment où ils sont utilisables. Les coûts de maintenance des logiciels sont pris en charge lorsqu'ils sont encourus. Par contre, les dépenses qui améliorent la qualité du logiciel ou qui contribuent à en prolonger sa durée d'utilité sont incorporées au coût d'acquisition initial. En ce qui concerne les logiciels générés en interne, les frais de développement sont amortis linéairement sur la période pendant laquelle on s'attend à bénéficier des avantages de l'immobilisation. Les frais de recherche sont pris directement en charge quand ils sont exposés.

Les fonds de commerce sont amortis de manière linéaire sur la période pendant laquelle on s'attend à bénéficier des avantages de l'immobilisation. Cette durée d'utilité n'excède généralement pas 10 ans. À chaque date de clôture, s'il existe un quelconque indice montrant qu'un actif incorporel a pu perdre de la valeur, un test de perte de valeur (en comparant la valeur nette comptable de l'actif et sa valeur recouvrable) est réalisé. Une perte de valeur est reconnue lorsque la valeur comptable de l'immobilisation est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur. La durée d'utilité et la valeur résiduelle des immobilisations incorporelles sont revues à chaque date de clôture.

ÉCARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition peuvent être générés lors de l'acquisition d'une filiale, d'un partenariat ou d'une entreprise associée. Ces écarts représentent la différence entre le coût d'acquisition (incluant les coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises) et les fonds propres retraités en IFRS, c'est-à-dire après la comptabilisation à la juste valeur (via fonds propres) de tous les actifs et passifs identifiables au sens IFRS. Si cet écart est positif, il est inscrit au bilan en tant qu'actif incorporel. S'il est négatif, il est pris en résultat après vérification des actifs et passifs identifiables ainsi que de leur valorisation. Par la suite, chaque élément comptabilisé sera évalué selon les mêmes règles d'évaluation appliquées aux actifs et passifs de nature similaire.

Après la comptabilisation initiale, les écarts d'acquisition positifs sont évalués à leur coût, diminué du cumul des pertes de valeur. En effet, les écarts d'acquisition positifs ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'ils peuvent s'être dépréciés. Afin de réaliser le test de dépréciation et vu qu'un écart d'acquisition ne génère jamais de flux de trésorerie de manière indépendante, il doit être alloué à chaque unité génératrice de trésorerie qui s'attend à bénéficier des synergies provenant du regroupement d'entreprises. Les unités génératrices de trésorerie peuvent être une entité juridique ou un secteur d'activité ; celles-ci peuvent être aussi déterminées sur base de critères géographiques ou d'une association d'éléments précités.

Par contre, un changement de pourcentage de détention dans une filiale (entité dont Banque Degroof Petercam a déjà le contrôle) est à considérer comme une opération entre actionnaires. Par conséquent, si l'opération n'engendre pas un changement de méthode de consolidation, aucun ajustement n'est réalisé et donc, la différence entre le prix d'acquisition ou de vente et la valeur comptable des fonds propres acquis ou vendus est imputée directement en fonds propres.

Lors d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, l'écart d'acquisition est calculé après avoir réévalué la participation détenue précédemment dans l'entreprise acquise à la juste valeur à la date d'acquisition complémentaire. L'éventuel profit ou perte généré par cette réévaluation est comptabilisé en résultat.

3.8 Autres actifs

Les autres actifs comprennent essentiellement les produits à recevoir (hors intérêts), les charges à reporter et les autres débiteurs.

3.9 Dépréciation d'actifs non financiers

Un actif non financier est à déprécier lorsque sa valeur comptable (après amortissements si l'actif fait l'objet d'amortissements) est supérieure à sa valeur recouvrable.

À chaque date de reporting, Banque Degroof Petercam apprécie s'il existe un quelconque indice (événement générateur de pertes) montrant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Ensuite, si un tel indice existe, un test de perte de valeur est réalisé et, le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée par le compte de résultats.

Même s'il n'y a pas d'indication objective de perte de valeur, un tel examen est effectué, au moins chaque

année à la même date, pour les actifs incorporels à durée d'utilité indéterminée et les écarts d'acquisition.

La valeur recouvrable d'un actif non financier est le montant le plus élevé entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La juste valeur diminuée des coûts de la vente correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, après déduction des coûts de sortie. La valeur d'utilité d'un actif est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs susceptibles de découler de cet actif.

S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif isolé, il est rattaché à une unité génératrice de trésorerie (UGT) pour déterminer les pertes de valeur éventuelles à ce niveau d'agrégation. Une perte de valeur est comptabilisée directement dans le compte de résultats sous le poste 'Dépréciations'. Si l'actif est réévalué, la perte de valeur est traitée comme une réévaluation négative.

La dépréciation d'une UGT est allouée de manière à réduire la valeur comptable des actifs de cette unité dans l'ordre suivant :

- en premier lieu, à l'écart d'acquisition associé à l'UGT ;
- puis, aux autres actifs de l'UGT au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'UGT.

Une perte de valeur constatée lors d'un exercice antérieur est reprise s'il y a eu un changement favorable dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif doit être augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable sans excéder la valeur comptable de l'actif, telle qu'elle aurait été déterminée sans réduction de valeur comptabilisée précédemment, c'est-à-dire après l'application de la règle d'amortissement normale. Une perte de valeur sur un écart d'acquisition ne peut pas être reprise ultérieurement.

3.10 Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque :

- Banque Degroof Petercam a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement du passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour régler l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, la provision est comptabilisée pour

sa valeur actualisée. Par ailleurs, le montant de la provision est majoré des coûts externes directement associés au règlement d'une obligation spécifique.

3.11 Impôts

IMPÔTS COURANTS

Les actifs et passifs d'impôts exigibles correspondent aux montants à payer ou à recouvrer, déterminés sur base des règles et taux d'imposition en vigueur dans chaque pays d'implémentation des sociétés du groupe à la date de clôture des comptes, ainsi qu'aux ajustements d'impôts relatifs aux exercices précédents. Le montant d'impôt exigible à payer ou à recevoir est la meilleure estimation du montant d'impôt à payer ou à recevoir et, le cas échéant, reflète l'incidence d'un traitement fiscal incertain sur l'impôt sur le résultat.

IMPÔTS DIFFÉRÉS

Des impôts différés sont comptabilisés dès qu'il existe une différence temporelle entre la valeur fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable. Les impôts différés sont évalués selon la méthode du report variable qui consiste à calculer, à chaque date de clôture, les latences fiscales sur base du taux d'imposition en vigueur ou qui le sera (pour autant qu'il soit connu) au moment où les différences temporelles s'inverseront et, le cas échéant, tiennent compte de l'incidence d'un traitement fiscal incertain sur l'impôts sur le résultat.

Des impôts différés passifs sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception de celles :

- générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- liées à la reconnaissance initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ; ou
- associées aux investissements dans des filiales, sociétés liées et partenariats dans la mesure où la date à laquelle la différence temporelle s'inversera peut être contrôlée et il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des impôts différés actifs sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles, les pertes fiscales reportables et crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur, sur lequel ces différences pourront être imputées, sera disponible, à moins que la différence temporelle déductible soit :

- générée par la comptabilisation d'un actif ou

d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ; ou

- relative aux investissements dans des filiales, sociétés liées et partenariats dans la mesure où cette différence ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés en résultat comme charges ou produits d'impôts, à moins qu'ils soient liés à des éléments enregistrés dans les capitaux propres (réévaluation à la juste valeur des actifs évalués par capitaux propres et des dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie, ainsi que les écarts actuariels relatifs aux obligations et aux actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi résultant de la différence entre les hypothèses définies en début d'exercice et la réalité observée en fin d'exercice), en ce cas ils sont imputés sur les capitaux propres et, ensuite, reconnus en résultat si les gains et pertes précédemment inscrits en capitaux propres sont transférés en résultat.

3.12 Avantages au personnel

AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

Les autres avantages à long terme comprennent des avantages tels que ceux liés à l'intéressement ou aux primes, à condition que leur règlement intégral ne soit pas attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice où les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

L'application des législations nationales et la directive européenne CRD IV en matière de politique de rémunération demande de différer, sur une période supérieure à douze mois, le paiement des primes d'intéressement attribuées à certains membres du personnel.

La partie dont le paiement est attendu dans plus d'un an fait l'objet d'une provision.

ENGAGEMENTS LIÉS AUX RÉGIMES DE RETRAITE

Banque Degroof Petercam offre différents régimes de retraite, tant à cotisations définies qu'à prestations définies, dans le respect de la réglementation nationale ou des pratiques du secteur.

Pour les régimes à cotisations définies où l'engagement de la Banque consiste à verser le montant prévu à cet effet, ce dernier est comptabilisé en charge de l'exercice.

Les régimes à prestations définies sont les plans où la Banque a l'obligation de verser des contributions complémentaires aux régimes si ces derniers n'ont pas assez d'actifs pour éteindre les obligations envers le personnel pour ses services actuels et passés. Pour ces régimes, la charge imputée dans le compte de résultats est déterminée selon la méthode des

unités de crédits projetées de manière à répartir le coût de la future retraite sur la durée d'activité prévue du membre du personnel. Le complément éventuel des obligations de la Banque par rapport aux actifs détenus par les régimes fait l'objet d'une provision. Les écarts actuariels relatifs aux obligations et aux actifs des régimes résultant de la différence entre les hypothèses définies en début d'exercice et la réalité observée en fin d'exercice, se comptabilisent immédiatement et totalement dans les autres éléments du résultat global. Tous les calculs nécessaires sont effectués par un actuaire indépendant.

AUTRES ENGAGEMENTS POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Certaines sociétés du groupe offrent une prise en charge totale ou partielle du coût d'une assurance 'Soins de santé' à certains membres du personnel, sous contrat avec l'entreprise au moment de leur retraite, respectant les conditions définies dans le plan et ce, jusqu'à leur décès.

L'engagement estimé du groupe fait l'objet d'une provision pendant la durée d'activité des membres du personnel et est déterminé sur base d'une méthode similaire à celle utilisée pour les régimes de retraite à prestations définies. Les différents calculs sont également réalisés par un actuaire indépendant.

AVANTAGES SUR CAPITAUX PROPRES

Lorsque des options sur actions sont octroyées à la direction et à certains employés, le coût des services rendus est déterminé par rapport à la juste valeur des options sur actions et est comptabilisé progressivement sur la période d'acquisition des droits correspondant à la période de services rendus. Dans le cadre de plans prévoyant un règlement en actions, la juste valeur utilisée est celle définie lors de l'acceptation finale des bénéficiaires. Par contre, le nombre d'options est mis à jour afin de tenir compte uniquement de celles qui seront probablement exercées. Conformément à l'IFRS 2, seuls les plans d'options sur actions prévoyant un règlement en actions émis après le 7 novembre 2002 sont pris en considération. La charge issue de ce traitement est prise en compte de résultats avec comme contrepartie les fonds propres.

Pour les plans prévoyant un règlement en espèces, la juste valeur est recalculée à chaque clôture en tenant compte des données de marché et du nombre d'options exerçables. La charge issue de cette réévaluation est prise en compte de résultats avec comme contrepartie la comptabilisation d'une dette.

3.13 Autres passifs

Les autres passifs regroupent notamment les avantages du personnel à court terme, les dividendes à payer, les charges à payer (hors intérêts), les

produits à reporter et les autres dettes.

3.14 Capitaux propres

FRAIS D'ÉMISSION DE CAPITAL

Les frais d'émission de nouvelles actions qui ne sont pas liées à un regroupement d'entreprises, sont portés en diminution des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

DIVIDENDES

Les dividendes sur actions de l'exercice ne sont pas déduits des fonds propres à la date de clôture.

Le montant du dividende proposé à l'assemblée générale est repris au sein du chapitre réservé aux événements postérieurs à la clôture.

ACTIONS PROPRES

Lorsque Banque Degroof Petercam achète des actions propres, le prix d'acquisition est imputé directement en diminution des fonds propres. Les résultats générés lors de la vente d'actions propres sont également directement imputés en capitaux propres.

Les dividendes sur actions propres détenues par la Banque et ses filiales sont éliminés et donc, non compris dans le montant total de la distribution proposée.

AUTRES COMPOSANTS

Les autres éléments influençant les capitaux propres comme, entre autres, le traitement des plans d'options sur actions propres, la réévaluation à la juste valeur de certains instruments financiers, les écarts actuariels relatifs aux obligations et aux actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi résultant de la différence entre les hypothèses définies en début d'exercice et la réalité observée en fin d'exercice, les transactions entre actionnaires ou encore l'impact de conversion des devises étrangères ainsi que les traitements de consolidation, sont expliqués ci-avant au sein de leurs points respectifs.

3.15 Produits et charges d'intérêts

Les charges et produits d'intérêts sont comptabilisés au compte de résultats pour tous les instruments porteurs d'intérêts en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier ou, selon les cas, sur une période plus courte, afin d'obtenir la valeur comptable brute de l'actif financier ou le coût amorti du passif financier. Le calcul de ce taux inclut l'intégralité des commissions reçues ou payées y afférentes, les coûts de transaction et les primes ou décotes. Les coûts de transaction sont des

coûts additionnels directement liés à l'acquisition, à l'émission ou à la vente d'un instrument financier. Pour les actifs financiers qui sont devenus des actifs financiers dépréciés après leur acquisition initiale, le produit d'intérêt continue à être comptabilisé sur base du taux d'intérêt effectif au coût amorti de ces actifs. Les charges et produits d'intérêts sur les dérivés détenus à des fins de transaction sont présentés sous la même rubrique ('Résultat net sur instruments financiers détenus à la juste valeur par le compte de résultats') que les fluctuations de la juste valeur. Les intérêts courus sont enregistrés au bilan dans le même compte que l'actif ou le passif financier correspondant.

3.16 Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de l'actionnaire à percevoir le paiement est établi.

3.17 Honoraires et commissions

Banque Degroof Petercam reconnaît en résultat des honoraires et commissions résultant de diverses prestations de services fournies à ses clients. La comptabilisation de ces honoraires et commissions est fonction de la nature de ces prestations.

Les commissions qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif d'un instrument financier sont considérées généralement pour la détermination de ce taux. Il s'agit notamment des commissions d'octroi de prêt et d'ouverture de crédit. Les commissions d'engagement sur des lignes de crédit, pour autant qu'elles soient significatives et qu'il est probable que le client s'engage dans la convention de prêt, sont différées et comptabilisées comme un ajustement du taux d'intérêt effectif du prêt. Dans le cas contraire, elles sont prises en compte pro rata temporis sur la durée de l'engagement.

Concernant les autres natures d'honoraires et commissions, leur reconnaissance en résultat doit refléter le rythme de transfert au client du contrôle du bien ou du service rendu :

- les commissions rémunérant un service sur une période donnée sont étalées, au fur et à mesure que le service est rendu ou linéairement, sur la durée de l'opération génératrice de la commission. C'est le cas des commissions de gestion, d'administration, de services financiers, de droits de garde et autres prestations de services ;
- en ce qui concerne les commissions liées à la réalisation d'un service à un moment précis (date à laquelle le contrôle du service est transféré au client), telles que les commissions d'intermédiation,

de placement, de performance et les courtages, elles sont différées et comptabilisées en résultat lorsque la prestation est achevée.

Le montant des honoraires et commissions représente la contrepartie à laquelle on s'attend à avoir droit en échange de la fourniture de services à un client (à l'exclusion des sommes perçues pour le compte de tiers — par exemple les taxes de vente). La contrepartie promise dans un contrat conclu avec un client peut consister en des montants déterminés, des montants variables, ou les deux. Tout montant variable (sous réserve d'une condition suspensive ou lié à la réalisation d'un objectif spécifique) inclus dans le prix d'une transaction est limité à concurrence du montant pour lequel il est hautement probable qu'il n'y aura pas ultérieurement d'ajustement significatif à la baisse du revenu total comptabilisé. Cette estimation est mise à jour à chaque clôture.

3.18 Résultat de réévaluation ou de réalisation d'instruments financiers

Les résultats liés aux opérations à des fins de transaction comprennent tous les gains et pertes résultant des fluctuations de la juste valeur des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ainsi que les produits et charges d'intérêts des dérivés non qualifiés d'instruments de couverture et toute inefficacité constatée dans une relation de couverture. Les pertes et profits (non) réalisés (hors intérêts courus et dividendes) sur les instruments financiers désignés à la juste valeur par biais du compte de résultats sont repris dans les résultats de réévaluation afférents à ces instruments.

Les gains et pertes réalisés sur la vente ou la cession d'instruments financiers qui ne sont pas désignés à la juste valeur par biais du compte de résultats ou détenus à des fins de transaction, sont enregistrés sous la rubrique 'Résultat net sur instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres' ou 'Résultat net sur instruments financiers évalués au coût amorti'.

3.19 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La notion de trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la caisse, les soldes disponibles auprès des banques centrales, les comptes à vue auprès des institutions de crédits et les prêts et créances aux institutions de crédit échéant à moins de trois mois à dater de leur date d'acquisition. Banque Degroof Petercam présente les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles en utilisant la méthode indirecte, suivant laquelle le résultat net est ajusté des effets des transactions autres que de la

trésorerie, de tout décalage ou régularisation d'entrées ou de sorties de trésorerie opérationnelle passées ou futures liées à l'exploitation et des éléments de produits ou de charges liés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement. Les flux d'impôts, les intérêts perçus et les intérêts payés sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles. Les dividendes perçus sont classés parmi les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles.

Les dividendes versés sont enregistrés comme flux de trésorerie des activités de financement. Les instruments de capitaux propres inscrits dans le portefeuille 'Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres' sont compris dans les activités opérationnelles.

3.20 Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs non courants ou les groupes d'actifs destinés à être cédés sont classés comme détenus en vue de la vente s'il est prévu que leur valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Ces actifs font l'objet d'une présentation séparée au bilan.

Les actifs non courants détenus en vue de la vente (ou groupes d'actifs destinés à être cédés) sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, et ce conformément à l'IFRS 5. S'il s'avère que la valeur comptable des actifs non courants détenus en vue de la vente (ou groupes d'actifs destinés à être

cédés) dépasse la juste valeur diminuée des coûts de la vente, une perte de valeur est constatée. Cette perte de valeur est imputée en premier lieu sur les écarts d'acquisition et, ensuite, sur les autres actifs non courants compris dans le champ d'application d'IFRS 5 en ce qui concerne leur évaluation. En cas d'excédent, Banque Degroof Petercam impute la perte de valeur non encore allouée aux autres actifs inclus dans le groupe destiné à être cédé (et, notamment, aux actifs financiers). Les pertes de valeur liées au classement initial comme actifs détenus en vue de la vente et les profits et pertes au titre des évaluations ultérieures sont reconnus dans le compte de résultats.

Dès lors que les actifs ou les groupes d'actifs destinés à être cédés sont classés comme détenus en vue de la vente, les actifs non courants compris dans le champ d'application de l'IFRS 5 (notamment, les immobilisations corporelles, les actifs au titre d'un droit d'utilisation, les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles) cessent d'être amortis, le cas échéant, et sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de la vente conformément à l'IFRS 5. Les instruments financiers restent évalués selon les principes d'IFRS 9. Les autres actifs et passifs liés aux groupes d'actifs destinés à être cédés restent évalués selon les normes qui leurs sont applicables.

Une activité abandonnée est une composante dont Banque Degroof Petercam s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte. Le profit ou la perte après impôt des activités abandonnées fait l'objet d'une présentation séparée dans le compte de résultats.

4 — Jugements et estimations utilisés dans la préparation des états financiers

L'élaboration des états financiers conformément aux normes IFRS oblige l'utilisation de jugements et d'estimations. Bien que la direction pense avoir pris en considération toutes les informations disponibles pour déterminer ces opinions et estimations, la réalité peut être différente et ces différences peuvent générer des impacts sur les états financiers.

Ces estimations et jugements concernent essentiellement les sujets suivants :

- la détermination des justes valeurs des instruments financiers non cotés ;
- la classification des instruments financiers en fonction des modèles économiques définis par Banque Degroof Petercam pour la gestion des instruments financiers et de l'analyse des termes contractuels de l'actif financier pour déterminer s'ils respectent les critères 'SPPI' ;
- la détermination d'une obligation de référence ('proxy') afin d'estimer l'impact de la variation du risque de taux sans risque sur l'instrument couvert dans une relation de couverture ;
- l'évaluation de l'efficacité de la couverture dans les relations de couverture ;
- la définition de la durée d'utilité et de la valeur résiduelle des immobilisations incorporelles et corporelles ;
- les hypothèses relatives à l'évaluation des engagements liés aux avantages postérieurs à l'emploi ;
- l'estimation du montant recouvrable des actifs dépréciés ;
- les hypothèses utilisées pour le calcul des dépréciations, l'utilisation de prévisions macro-économiques futures et l'évaluation des critères de dégradation significative du risque de crédit ;
- l'estimation de la juste valeur diminuée des coûts de vente d'actifs et passifs non courants destinés à être cédés lorsque le prix de vente n'a pas encore été fixé ;
- l'appréciation que la vente d'actifs et passifs non courants destinés à être cédés soit hautement probable et se réalise dans un délai d'un an ;
- la détermination de l'incertitude sur les traitements fiscaux et l'appréciation de l'obligation actuelle résultant d'événements du passé dans le cadre de la comptabilisation de provisions ;
- l'appréciation de la certitude raisonnable d'exercer une option de renouvellement d'un contrat de location ou de ne pas exercer une option de résiliation d'un contrat de location ;
- la détermination du taux d'actualisation des loyers non encore versés ;
- l'appréciation du caractère raisonnable du renversement dans le temps des actifs d'impôts différés dans le cadre de l'utilisation des déficits fiscaux.

5 — Gestion des risques

Introduction – Conflit en Ukraine et hausse des taux d'intérêt

Le premier évènement majeur de l'année écoulée, le conflit en Ukraine, a eu un impact limité sur le Groupe en termes de gestion des risques. Dans ce contexte exceptionnel, le Groupe a démontré sa faible exposition à ces risques, ce qui se traduit par une position résiliente tant en termes de solvabilité, avec des impacts limités sur ses ratios de fonds propres, qu'en termes de liquidité, avec des ratios et des positions de liquidité très stables. Pour le ratio de solvabilité, aucun impact significatif n'est noté en raison notamment de la résilience de nos résultats. Par contre, la hausse des taux d'intérêt observée en 2022 a un impact positif sur la marge d'intérêt. En effet, la Banque peut investir une partie des liquidités empruntée à ces clients à un rendement positif alors qu'en 2021, le rendement des investissements était négatif. En 2022, le taux du dépôt à la BCE est passé de -0.50% à 2.00%.

Pour faire face à la crise sanitaire liée au Covid-19, Degroof Petercam avait adapté son organisation, depuis mars 2020, afin de protéger la santé de son personnel, tout en sauvegardant les biens de ses clients et le fonctionnement de ses activités. Le retour progressif en présentiel a abouti à un système hybride mixant le travail sur site et le télétravail. Cette combinaison assure une totale continuité opérationnelle et informatique. Pendant cette année agitée, le Groupe a continué à surveiller étroitement et quotidiennement les différents risques auxquels il est exposé (Liquidité, Marché, Crédit, Gestion d'actifs, ...). Le Comité de Direction et le Conseil d'administration ont été régulièrement informés de toute évolution.

L'activité de Crédit n'est pas significativement affectée par les crises actuelles, étant donné le niveau très élevé de garanties pour les Crédits Lombard, qui représentent la grande majorité des Crédits à la clientèle, et l'absence d'exposition directe du groupe sur la Russie et l'Ukraine.

La Banque reste toutefois extrêmement attentive à l'évolution de ces crises. Depuis le début de celles-ci, la Banque a continuellement revu et renforcé ses pratiques de gestion du risque de crédit pour faire face efficacement et rapidement à tout débiteur en difficulté financière dans le contexte et du conflit en Ukraine. La Banque ne fournit pas de produits de prêts traditionnels visant les segments de la clientèle de détail et commerciale, tels que les prêts à la consommation non garantis par exemple (prêts accordés à des fins principalement personnelles pour la consommation de biens et de services), et les prêts professionnels standards. Les crédits avec garanties hypothécaires restent également limités au sein de nos portefeuilles et uniquement réservés à notre clientèle de banque privée et la banque n'accorde que très peu de crédits sans sûreté. A ce jour, la Banque n'a subi aucun défaut de paiement, ni perte de crédit en raison du conflit en Ukraine.

En conclusion, comme les années précédentes, les effets du conflit en Ukraine sur le profil de risque de la Banque ont été limités au cours de l'année 2022. Il n'en reste pas moins que la Banque reste toujours attentive à l'évolution de la situation et aux impacts potentiels sur la gestion des risques en cas de crise accrue et prolongée.

5.1 Principes généraux

La politique de gestion des risques du Groupe est définie par le comité de direction de la Banque, en accord avec la tolérance aux risques définie dans le Risk Appetite Framework de la Banque et validée par le conseil d'administration sur recommandation du comité des risques. L'adéquation du profil de risque de la Banque avec l'appétit pour le risque défini par le conseil d'administration est validée au moins une fois par an.

Pour mettre en œuvre sa politique de gestion des risques, le comité de direction a délégué certaines de ses responsabilités aux comités suivants :

- Le comité ALMAC est responsable pour le Groupe de la gestion du bilan et du hors bilan afin de dégager une marge financière stable et suffisante dans les limites de risques acceptables. Il gère également le risque de liquidité consolidé.
- Le comité crédits est responsable des conditions d'octroi et modification des lignes de crédits (prêts hypothécaires, à la consommation, etc) à la clientèle du groupe. Il est également en charge du suivi du portefeuille des crédits et de la révision périodique des lignes octroyées. Les lignes de crédits représentant une exposition consolidée de plus de EUR 10 millions nécessitent également l'accord du comité des crédits Groupe qui comprend notamment plusieurs membres du comité de direction.
- Le Comité Impairment est responsable de la validation et de la surveillance des expositions de crédit classées sous watchlist, et/ou forborne et/ou non performing. Il est également en charge des décisions en matière de méthodologie d'impairment et de prise de provisions individuelles et collectives
- Le comité limites est responsable pour le Groupe de l'octroi des nouvelles limites et de leurs conditions contractuelles avec les contreparties bancaires, institutionnelles, corporates et professionnelles, pour tout type de produit de marché (dépôt, change, dérivés de taux/actions, repo, etc), Il est également en charge du respect et de la revue régulière de ces limites, ainsi que de la sélection et du suivi des institutions sous-dépositaires utilisées dans le cadre de ses activités et de celles de sa clientèle
- Le comité des risques non financiers est chargé de surveiller et de superviser tous les risques opérationnels auxquels le Groupe est exposé, de surveiller l'impact potentiel des changements importants sur le profil de risque du Groupe et de s'assurer que toutes les activités liées au risque opérationnel de première et de deuxième ligne (y compris les aspects de conformité) ou au risque ESG¹ soient exécutées en tenant compte de l'appétit pour le risque, des politiques et procédures, ainsi que des lois et réglementations.
- L'internal risk committee monitore le risque de marché, le RWA² et les fonds propres, les larges expositions et valide les investissements dans les portefeuilles d'accompagnements.
- Regulatory project steering committee : le comité assure la mise en œuvre des nouvelles lois, directives, circulaires et règlements et répond aux demandes des régulateurs.
- Group information security committee (GISC) : Il monitore les risques IT et cybersécurité et il garantit que ces risques soient correctement identifiés, surveillés et signalés, et que des mesures organisationnelles et des actions/activités soient mises en place pour atténuer efficacement ces risques.

Par ailleurs, la gestion quotidienne des risques et le contrôle du respect des limites sont assurés par les équipes du département de Risk Management (Credit Risk Management, Operational Risk Management, IT Risk Management et Financial Risk Management). Ceux-ci assurent un suivi des risques de marché, de liquidité, de

(1) Les risques ESG sont des risques liés à l'environnement, à la dimension sociale et à la gouvernance et sont décrits dans le point 5.8.

(2) Risk weighted assets

crédit et de contrepartie, de gestion de fortune, opérationnels et IT.

5.2 Comprehensive assessment – Asset Quality Review (AQR) & stress test

Entre 2014 et fin février 2022, la Banque Degroof Petercam a été soumise au contrôle prudentiel direct de la BCE. Dans ce cadre, elle a été soumise au comprehensive assessment de 2015 et aux exercices de Stress Test organisés par les autorités de contrôle de 2018, 2019 et de 2020 postposé en 2021 suite à la crise sanitaire. Un exercice de 'comprehensive assessment' se compose de deux parties : l'Asset Quality Review (AQR) et le Stress test. L'Asset Quality Review consiste en une analyse approfondie des actifs (principalement les crédits) et des processus comptables de la Banque contrôlée. L'objectif est de s'assurer que le niveau de fonds propres de la Banque (ratio CET1) reflète la réalité, et que toutes les provisions nécessaires aient bien été prises. L'exercice AQR résulte en une correction du ratio CET1 (adjusted CET1) qui est utilisé comme point de départ pour le Stress Test. Le Stress Test consiste quant à lui à s'assurer que la Banque disposera, même en cas de crise importante, d'un ratio CET1 suffisant sur les trois années à venir. Deux scénarios (un premier appelé scénario de base qui simule une évolution normale des facteurs de marché, et un second appelé scénario défavorable qui simule une crise importante) sont appliqués aux résultats et au bilan de la Banque.

Le dernier Stress test mené en 2021, effectué sur base des données au 31 décembre 2020, avait comme objectif d'avoir une vue d'ensemble de la résistance (solvabilité) du secteur aux impacts d'une crise dont les hypothèses ont été déterminées par la Banque Centrale Européenne. Il n'y avait pas de seuil minimum à respecter. Les résultats de ce stress test pour les banques de notre groupe (SREP banque) sont disponibles sur <https://www.bankingsupervision.europa.eu/banking/tasks/stresstests/html/index.en.html> mais n'ont pas été publiés individuellement contrairement aux résultats des grandes banques.

Comme en 2018, nos résultats sont dans la norme des résultats de notre groupe de référence. Malgré les chocs sévères imposés par la méthodologie, ils démontrent le faible risque du bilan de la Banque, la bonne gestion de ses risques ainsi que de sa rentabilité. Sans surprise, dû aux spécificités du business model de la Banque par rapport au reste du secteur (Gestion de fortune), l'impact le plus pénalisant pour la Banque concerne les commissions (Non Interest Income).

D'un point de vue liquidité, les institutions financières sous la supervision directe de la BCE ont dû participer en 2019 à un stress test partiel (LiST). Cet exercice avait confirmé notre très bonne position de liquidité. Notre institution financière a démontré durant cet exercice qu'elle pouvait faire face non seulement à un scénario adverse de liquidité mais également à un scénario extrême.

5.3 Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque que la Banque Degroof Petercam ne puisse pas faire face à ses engagements financiers à leur échéance à un coût raisonnable.

La gestion de la liquidité a pour objectif principal d'assurer au Groupe un financement suffisant, même dans des conditions très défavorables. La stratégie de liquidité au niveau consolidé est mise en œuvre par le comité Almac, mensuellement, et la gestion au jour-le-jour a été déléguée aux départements de Trésorerie des salles des marchés de Bruxelles et du Luxembourg, sous la supervision du Risk Management.

Le Risk Management s'assure que la Banque Degroof Petercam puisse assurer sa

liquidité dans tous les scénarios de crise, qu'il s'agisse d'une crise de liquidité de marché ou d'une crise de liquidité spécifique à la Banque Degroof Petercam. Les hypothèses de ces scénarios sont réévaluées régulièrement. Les flux de trésorerie doivent rester positifs sur toutes les échéances dans chacun des scénarios, qui sont suivis quotidiennement. Les scénarios de stress test internes sont complétés par les calculs réglementaires de Bale 3 (LCR et NSFR).

Le modèle de liquidité de la Banque Degroof Petercam peut se résumer comme suit :

- une large base de dépôts de la clientèle, provenant de plusieurs entités du Groupe;
- une indépendance complète par rapport au financement interbancaire : la Banque n'a pas besoin de recourir au marché interbancaire pour se financer ;
- un 'loan to deposit ratio' faible, ce qui exprime le fait que le montant des crédits octroyés est largement inférieur au total des dépôts de la clientèle ;
- des portefeuilles obligataires liquides et pour la plupart (83%) rapidement mobilisables par des opérations de repos auprès de la Banque Centrale Européenne.

Le tableau ci-après détaille les échéances de nos actifs et passifs financiers¹. Le Gap de liquidité est basé sur les maturités contractuelles. Le Gap de liquidité corrigé est calculé en tenant compte de la capacité de mobiliser les portefeuilles obligataires² :

(en milliers EUR)

31.12.2022	A vue	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs financiers						
Créances sur les établissements de crédit ³	1.669.970	4.269	0	0	66	1.674.305
Créances sur la clientèle	133.673	117.129	302.360	1.066.066	788.712	2.407.940
Obligations et autres titres à revenu fixe		606.303	471.957	2.133.578	883.573	4.095.411
Dérivés	0	5.804.315	225.896	536.517	171.033	6.737.761
IRS	0	52.444	149.832	536.517	171.033	909.826
Autres dérivés de taux		0	0	0	0	
Dérivés de change	0	5.751.871	76.064	0	0	5.827.935
Total Actif	1.803.643	6.532.016	1.000.213	3.736.161	1.843.384	14.915.417
Passifs financiers						
Dettes envers les établissements de crédit	359.246	67.250	5.275	0	90.030	521.801
Dettes envers la clientèle	6.065.016	727.187	320.184	0	106.980	7.219.367
Dettes subordonnées et emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0
Dérivés	0	5.789.951	163.288	253.998	65.470	6.272.707
IRS	0	38.957	87.238	253.998	65.470	445.663
Autres dérivés de taux		0	0	0	0	
Dérivés de change	0	5.750.994	76.050	0	0	5.827.044
Garanties émises		81.560				81.560
Lignes de crédit confirmées		351.183				351.183
Total Passif	6.424.262	7.017.131	488.747	253.998	262.480	14.446.604
Gap de liquidité	-4.620.619	-485.115	511.466	3.482.163	1.580.904	468.799
Prise en compte de la capacité de mise en repo du portefeuille obligataire	3.390.725	-517.019	-398.981	-1.623.992	-850.733	0
Gap de liquidité corrigé	-1.229.894	-1.002.134	112.485	1.858.171	730.171	468.799

(1) Les montants des actifs et passifs financiers incluent tous les flux bruts, y compris les intérêts futurs.

(2) Une large part du portefeuille obligataire détenu par la Banque est mobilisable rapidement via repos auprès de la Banque Centrale Européenne.

(3) Inclut les caisses et avoirs auprès de la banque centrale.

Le tableau ci-avant représente le bilan de la Banque au 31/12/2022 ventilé par maturité. Grâce à des actifs très liquides (notamment 1,4 milliards EUR de cash déposé en réserve à la banque centrale, ainsi que 3,4 milliards EUR d'obligations mobilisables très rapidement auprès de la banque centrale, soit un total de 4,8 milliards EUR pour ces 2 postes), la banque serait capable de faire face à des retraits importants et brutaux des dépôts de sa clientèle (dont le total s'élevait à 6,1 milliards EUR pour la partie 'à vue' au 31/12/2022).

(en milliers EUR)

31.12.2021	A vue	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs financiers						
Créances sur les établissements de crédit ¹	3.645.850	10.891	0	0	162	3.656.903
Créances sur la clientèle	180.279	153.630	314.574	912.945	638.795	2.200.223
Obligations et autres titres à revenu fixe		357.542	360.111	1.813.228	806.061	3.336.942
Dérivés	0	4.619.817	331.922	55.139	23.560	5.030.438
IRS	0	8.137	19.266	55.139	23.560	106.102
Autres dérivés de taux		0	0	0	0	
Dérivés de change	0	4.611.680	312.656	0	0	4.924.336
Total Actif	3.826.129	5.141.880	1.006.607	2.781.312	1.468.578	14.224.506
Passifs financiers						
Dettes envers les établissements de crédit	61.086	28.670	751.141	0	29.583	870.480
Dettes envers la clientèle	7.445.468	148.361	13.654	0	0	7.607.483
Dettes subordonnées et emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0
Dérivés	0	4.629.730	349.861	69.700	9.713	5.059.004
IRS	0	18.680	38.832	69.700	9.713	136.925
Autres dérivés de taux		0	0	0	0	
Dérivés de change	0	4.611.050	311.029	0	0	4.922.079
Garanties émises		86.147				86.147
Lignes de crédit confirmées		314.899				314.899
Total Passif	7.506.554	5.207.807	1.114.656	69.700	39.296	13.938.013
Gap de liquidité	-3.680.425	-65.927	-108.049	2.711.612	1.429.282	286.493
Prise en compte de la capacité de mise en repo du portefeuille obligataire	2.629.894	-164.596	-184.372	-1.514.318	-766.608	0
Gap de liquidité corrigé	-1.050.531	-230.523	-292.421	1.197.294	662.674	286.493

Les actifs grevés de la Banque concernent des titres prêtés (dans le cadre de l'activité Bond Lending ou dans le cadre d'opérations de repos), des titres ou du cash donnés en garantie (dans le cadre d'opérations sur dérivés principalement) ainsi que des réserves monétaires obligatoires déposées auprès des Banques Centrales.

Les chiffres présentés, conformément à la circulaire NBB_2015_03 du 12 janvier 2015, sont les valeurs médianes des quatre trimestres de l'année qui sont présentées.

Les tableaux ci-dessous détaillent les actifs selon qu'ils soient grevés, ou non :

(1) Inclut les caisses et avoirs auprès de la banque centrale.

(en milliers EUR)

31.12.2022	Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés	Juste valeur des actifs non grevés
Actifs du groupe Degroof Petercam	365.739		9.097.579	
dont les instruments de capitaux propres	0	0	61.079	61.079
titres de créance	167.294	167.294	3.752.009	3.752.009
autres actifs	22.928		1.084.662	

(en milliers EUR)

31.12.2021	Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés	Juste valeur des actifs non grevés
Actifs du groupe Degroof Petercam	1.115.823		8.409.133	
dont les instruments de capitaux propres	0	0	91.160	91.160
titres de créance	916.460	916.460	2.507.430	2.507.430
autres actifs	27.296		737.965	

Les garanties reçues par la Banque sont réparties dans le tableau suivant, en fonction du fait qu'elles sont grevées ou susceptibles de l'être :

(en milliers EUR)

	Juste valeur des sûretés grevées reçues ou des propres titres de créance grevés émis	Juste valeur des sûretés reçues ou des propres titres de créance émis pouvant être grevés
31.12.2022		
Sûretés reçues par le groupe Degroof Petercam	0	408.618
dont les instruments de capitaux propres	0	0
les titres de créance	0	0
les autres actifs	0	408.618
Propres titres de créance émis autres que propres obligations garanties ou titres adossés à des actifs	0	0
31.12.2021		
Sûretés reçues par le groupe Degroof Petercam	0	178.662
dont les instruments de capitaux propres	0	0
les titres de créance	0	0
les autres actifs	0	178.662
Propres titres de créance émis autres que propres obligations garanties ou titres adossés à des actifs	0	0

La valeur comptable des passifs susceptibles d'entraîner des charges supplémentaires grevant les actifs ainsi que celle des actifs et garanties grevées associées est reprise dans le tableau ci-dessous.

	(en milliers EUR)	
	Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs, garanties reçues et titres de créance propres émis, autres que des obligations garanties et des titres adossés à des actifs grevés
31.12.2022		
Valeur comptable des passifs financiers sélectionnés	265.921	156.064
31.12.2021		
Valeur comptable des passifs financiers sélectionnés	138.906	165.047

La Banque n'a pas de programme d'émission d'obligations sécurisées (Covered Bonds). Ses principales sources d'actifs grevés sont liées à ses activités sur le marché du Repo et du Bond Lending ou au collatéral échangé pour couvrir les expositions sur instruments dérivés. Dans ce cadre, le collatéral mis en gage résulte en partie du collatéral reçu par d'autres contreparties avec lesquelles la Banque est active sur le marché des dérivés.

5.4 Risque de marché

5.4.1 Politique

Les risques de marché sont les risques d'évolution défavorable des facteurs de marché (taux d'intérêt, cours des actions, cours de change, etc.) affectant la valeur des positions pour compte propre de la Banque.

Les activités de trésorerie, de change, de liquidity providing en actions et d'intermédiation en options sont suivies quotidiennement au moyen d'indicateurs tels que la Value-At-Risk (VAR), la sensibilité au taux d'intérêt, des analyses de scénarios, la sensibilité des options (delta, gamma, vega, etc.) et plus simplement, les volumes nominaux.

Ces activités se comparent aux limites fixées par le comité de direction et se caractérisent par des encours d'importance réduite par rapport à nos fonds propres.

5.4.2 Risque de taux d'intérêt (section non auditée)

Le risque de taux d'intérêt résulte des différences entre les échéances ou les dates de réévaluation des actifs et passifs figurant au bilan et hors bilan. Il s'agit du risque financier issu de l'impact d'une variation des taux d'intérêt sur la marge d'intérêt et sur la juste valeur des instruments de taux.

Ce risque est suivi quotidiennement via l'indicateur Value Basis Point (VBP), qui ne prend en compte que les éléments sensibles au risque de taux, toutes échéances confondues.

Ce risque est géré mensuellement au comité Almac à l'aide d'une norme définie en termes de duration gap. Cette norme a été construite sur base de la perte maximale acceptable en cas de hausse des taux de 1 %, allouée par le comité de direction à l'activité de transformation du Groupe. Celle-ci inclut tous les postes du bilan et donc également les positions de trésorerie.

En complément, conformément à Bâle II, la sensibilité de la valeur économique de la banque est stressée sur base de scénarios impliquant des variations parallèles et non-parallèles de la courbe de taux d'intérêt. Le résultat du choc le plus pénalisant s'élève à 6,5%.

La perte sur la valeur économique en cas de hausse des taux de 2 % s'élevait à :

	(en milliers EUR)	
	2022	2021
Au 31.12	40.368	28.187
Moyenne de la période	40.521	39.116
Maximum de la période	41.213	47.383
Minimum de la période	39.292	28.187

Ce tableau est maintenant calculé sur base des hypothèses de duration de la BNB. Les chiffres de 2021 ont été recalculés sur base de ces hypothèses.

En 2022, le risque de taux sur le bilan a augmenté suite à la décision d'augmenter les expositions étant donné la hausse des taux d'intérêt.

Le tableau suivant montre l'évolution de la sensibilité du risque de taux de la banque (indicateur VBP en valeur absolue) avant prise en compte de l'hypothèse de duration du passif.

	(en milliers EUR)	
	2022	2021
Sensitivité au 31.12.2022	317	275
Sensitivité moyenne de la période	322	326
Sensitivité maximum de la période	372	370
Sensitivité minimum de la période	226	247

	(en milliers EUR)	
	2022	2021
Au 31.12		
Hausse de 200 points de base des taux d'intérêt		
Augmentation (diminution) des produits nets d'intérêts des 12 prochains mois	-3.240	78.957
Augmentation (diminution) de la valeur actuelle des capitaux propres	-11.413	-17.781
Baisse de 200 points de base des taux d'intérêt		
Augmentation (diminution) des produits nets d'intérêts des 12 prochains mois	-12.874	-35.461
Augmentation (diminution) de la valeur actuelle des capitaux propres	-4.702	5.123

Depuis juin 2019, pour les scénarios simulant une baisse de taux, un floor est appliqué sur la courbe des taux, en ligne avec les guidelines de l'EBA.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Banque a décidé d'appliquer le Hedge accounting sur les couvertures micro hedge. Les éléments couverts sont des obligations et des crédits. Les instruments de couverture sont des Interest Rate Swap (IRS). Au 1^{er} janvier 2022, la Banque a décidé d'élargir le Hedge accounting aux couvertures macro hedge sur le portefeuille crédits à taux fixes.

À l'initiation de la couverture, la Banque documente toutes les relations. La documentation de couverture comprend l'identification de l'obligation ou du crédit, la nature du risque faisant l'objet de la couverture, l'instrument de couverture utilisé et la méthode utilisée pour évaluer l'efficacité de la couverture. La Banque évalue également sur une base continue si les instruments de couverture compensent de manière efficace les variations de la juste valeur des éléments couverts.

L'impact de la réforme IBOR est très limité pour Degroof Petercam. Deux crédits sont concernés pour lesquels la documentation sera adaptée avec les clients.

L'exposition de la Banque à la réforme IBOR est très limitée. Le tableau suivant montre les expositions aux instruments financiers à taux variables pour lesquels le taux de référence est impacté par la réforme en date du 31 décembre 2022. Il s'agit uniquement d'instrument dont l'indice de référence est l'USD LIBOR et dont la date d'échéance est après le 30 juin 2023.

(en milliers EUR)		
USD Libor	2022	2021
Actifs financiers non dérivés	466	441
Passifs financiers non dérivés	-	-
Instruments dérivés - traités via une chambre de compensation ¹	51.566	39.732
Instruments dérivés - non traités via une chambre de compensation ¹	-	-

5.4.3 Risque de change (section non auditée)

Il s'agit essentiellement de la couverture du risque de change généré par tous les départements de la Banque et d'intermédiation pour des institutionnels, principalement des OPC.

Les indicateurs utilisés pour suivre le risque de change quotidien sont :

- les limites fixées en termes de nominal ;
- la VAR historique.

(en milliers EUR)				
	2022		2021	
	Nominal	VAR 99%	Nominal	VAR 99%
Au 31.12	1.273	6,89	1.480	6,71
Moyenne de la période	2.124	9,88	2.078	11,36
Minimum de la période	975	5,47	840	6,39
Maximum de la période	7.639	25,81	6.112	27,46

5.4.4 Risque actions & options (section non auditée)

5.4.4.1 Court terme

Le risque actions résulte du service de 'liquidity provider' sur actions belges que la Banque offre à ses clients et par le desk « Equity Desk Derivatives » qui propose un service d'intermédiation d'options où le risque de marché est géré via des options échangées sur un marché listé, des options traités en OTC ou l'achat/la vente du sous-jacent.

Les indicateurs utilisés pour suivre le risque actions quotidien sont :

- les limites fixées en termes de nominal ;
- la VAR historique.

En ce qui concerne les options, les risques sont suivis selon différents indicateurs de sensibilité aux mouvements des principaux facteurs sous-jacents (principalement delta et rho, mais aussi gamma et vega) et la Value-At-Risk.

(1) Montant nominal

(en milliers EUR)					
2022		31.12.2022	Moyenne	Minimum	Maximum
Risque actions	Nominal	176	249	118	475
	VAR 99%	5	6	3	11
Risque options	Delta équivalent	88	317	3	912
	VAR 99%	274	271	199	381

2021		31.12.2021	Moyenne	Minimum	Maximum
Risque actions	Nominal	192	255	142	412
	VAR 99%	3	9	3	18
Risque options	Delta équivalent	-303	172	132	1.119
	VAR 99%	216	252	-689	469

5.4.4.2 Long terme

Le risque actions à long terme est le risque que la valeur des fonds propres de la Banque diminue suite à la baisse de cours des actions détenues au sein du portefeuille d'actions pour compte propre de la Banque.

Ce risque a fortement diminué depuis sept ans étant donné que la majeure partie de ce portefeuille d'actions a été vendue.

En 2018, un Portefeuille Accompagnement a été créé contenant des positions de taille limitée détenues dans le but de soutenir certaines activités du Groupe. Ce portefeuille contient des fonds DPAM.

La Banque possède également un portefeuille de positions en Private Equity dont l'objectif est de soutenir l'activité de vente de ces produits. Ces positions sont reprises dans le tableau ci-dessous dans le portefeuille d'accompagnement illiquide.

Valeur de marché du portefeuille d'actions pour compte propre :

(en milliers EUR)			
	Position (portefeuille Legacy)	Portefeuille accompagnement liquide	Portefeuille accompagnement illiquide
31.12.2022	0	15.012	16.096
31.12.2021	22	18.861	17.454

L'effet sur les fonds propres de la Banque d'un mouvement des cours des actions détenues est le suivant (toutes autres choses étant égales par ailleurs) :

(en milliers EUR)			
Marchés ou indices pertinents ¹	Impact sur les fonds propres		
	Mouvement	31.12.2022	31.12.2021
Bel 20	10 %	-	-
Autres valeurs belges	10 %	-	2
Autres valeurs européennes	10 %	1.995	2.375
Reste du monde	10 %	1.116	1.257

(1) Ayant un impact sur la valeur du portefeuille.

5.4.5 Risque sur Matières premières

La Banque n'est pas exposée sur ce type de risque.

5.5 Risque de crédit

5.5.1 Définition du risque de crédit et des dépréciations (impairment)

Le risque de crédit est le risque de perte suite au non-respect par une contrepartie (institutionnelle, personne morale ou privée ...) de ses obligations contractuelles dans les délais impartis.

Depuis l'entrée en vigueur de la norme IFRS 9 en 2018, Banque Degroof Petercam classe chaque actif financier (qui entre dans le champs de ladite norme) sur base de l'ampleur de l'augmentation du risque de crédit ('Significant Increase in Credit Risk', 'SICR') depuis la comptabilisation initiale et, partant de cette classification, calcule pour chaque actif financier, des réductions de valeur sur base d'un modèle de pertes de crédit attendues sur toute la durée de vie de l'actif en question ('Expected Credit Loss', 'ECL'). Lorsque les récupérations attendues sont inférieures à l'exposition de la Banque, une ECL (perte de crédit attendue) est comptabilisée.

Le risque de crédit est, conformément à la norme comptable de l'IFRS 9, classé en 3 niveaux :

Phase	Trigger	ECL = impairment
Phase 1 = 'performing'	Initial recognition	12 months expected credit loss (= 12 months ECL)
Phase 2 = 'under-performing'	Significant credit risk increase (without recognized loss) since initial recognition	Lifetime expected credit loss (= LEL)
Phase 3 = 'non-performing'	Loss event	

Partant du fait que Banque Degroof Petercam n'acquière jamais de portefeuilles d'actifs en souffrance, tous les instruments financiers sont systématiquement classés en phase 1 au moment de leur comptabilisation initiale. Dès qu'un instrument répond à au moins un des critères pour être considéré comme ayant subi une dégradation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale (voir infra), cet instrument financier est classé en phase 2. Un actif financier passe en phase 3 quand il est considéré en défaut.

Le modèle permettant d'évaluer l'augmentation significative du risque de crédit utilisé par Banque Degroof Petercam dans le cadre de l'IFRS 9 est basé sur les principes suivants :

1) En ce qui concerne le portefeuille obligataire et les dépôts interbancaires,

- a. en utilisant l'exception relative au risque de crédit faible autorisée par la norme comptable, les instruments ayant une notation 'Investment grade' à la date de reporting sont systématiquement classés en phase 1. Pour les autres actifs financiers, Banque Degroof Petercam réalise une évaluation de l'évolution relative du risque de crédit, en comparant la probabilité de défaut (PD) sur la durée de vie de l'instrument à la comptabilisation initiale avec la PD à la date de reporting (pour une durée de vie équivalente). Cette évaluation est réalisée individuellement au niveau de chaque exposition et à chaque date de reporting ;
- b. pour les instruments non Investment grade, il y a un passage en phase 2 dès qu'au moins une des conditions suivantes est remplie : PD 3 fois plus élevée que la PD initiale (ou 2 fois si la PD initiale est supérieure à un

certain niveau), hausse du spread de crédit de plus de 100 %, mesure de forbone (c'est-à-dire, restructuration d'un d'instrument suite à des difficultés financières de la contrepartie), un arriéré de paiement d'au moins 30 jours ;

- c. un actif financier passe à la phase 3 dès qu'il répond à une des conditions suivantes :
 - la Banque considère que le paiement du débiteur est improbable ('unlikely to pay')
 - le débiteur présente des arriérés de paiement matériels de plus de 90 jours.

L'actif financier est dans ce cas considéré en défaut. Cette définition de défaut est par ailleurs alignée aux standards réglementaires en vigueur actuellement dans le secteur ;

- d. par symétrie, un retour dans un phase plus favorable est prévu dès que plus aucune condition justifiant une phase plus défavorable n'est remplie, pour autant toutefois que les périodes de probation soient respectées.

2) En ce qui concerne les prêts à la clientèle, Banque Degroof Petercam a développé une méthodologie de notation interne. L'évolution de cette notation interne détermine le niveau de dégradation du risque de crédit :

- a. Au moment de la comptabilisation initiale, toutes les expositions de crédit sont classées en phase 1 ;
- b. un passage en phase 2 est réalisé dès qu'au moins un des événements de crédit suivant est signalé : une mesure de forbone et/ou une entrée en Watch list (baisse de la valeur du patrimoine de l'emprunteur, non-respect des ratios financiers pour les sociétés, bridge d'un covenant, ...) et/ou un appel de marge dans le cas où il peut être établi que le client ne pourra pas honorer cet appel par manque de ressources financières suffisantes (typiquement utilisé dans le cadre des crédits dits 'lombard', dont le portefeuille-titres est donné en nantissement) lorsque la Banque estime que la garantie du crédit n'est plus suffisante, et/ou un arriéré de paiement d'au moins 30 jours ;
- c. un passage en phase 3 dès qu'au moins un des événements de crédit suivants est signalé : le paiement du débiteur est improbable ('unlikely to pay') et/ou un arriéré de paiement d'au moins 90 jours.

La Banque ne tient pas compte du niveau de collatéral apporté en garantie dans la catégorisation des actifs financiers en phase 3 : dès qu'un dossier répond à au moins une des deux conditions précitées, cet actif financier est considéré en défaut et est classé en phase 3, même si la valorisation des garanties reçues excède le montant dû à la Banque ;
- d. par symétrie, un retour dans une phase plus favorable est prévu, dès que les conditions peuvent le justifier et pour autant que les périodes de probation soient respectées.

Le modèle de calcul de l'ECL est quant à lui basé sur les éléments suivants :

1) Banque Degroof Petercam ne dispose pas de modèles de PD et LGD bâlois, étant donné qu'elle a opté pour l'approche standard pour les besoins prudentiels. Pour les besoins de la norme comptable de IFRS 9, des modèles de PD et LGD afin de pouvoir réaliser les calculs d'ECL ont par conséquent été développés au sein de la Banque ;

2) une estimation des pertes de crédit attendues basée sur une approche de calcul : probabilité de défaut (PD) multipliée par la perte en cas de défaut (LGD), il s'agit donc d'une approche collective pour les instruments en phases 1 et 2 avec toutefois, pour les crédits octroyés à la clientèle, la prise en considération de la garantie (le cas échéant) sur une base individuelle (par dossier de crédit). En phase 3, l'estimation des ECL est systématiquement réalisée de manière individuelle, via la méthode de l'actualisation des cashflows ;

3) cette approche PD x LGD est appliquée à chaque instrument financier et pour

chaque année résiduelle. La période maximale prise en considération pour le calcul de l'ECL est la période contractuelle maximale (y compris les extensions). L'ECL sur la durée de vie représente la somme des ECL sur toute la durée de vie d'un actif financier, actualisées au taux d'intérêt effectif. Elle est utilisée pour tous les instruments financiers classés en phase 2 minimum. L'ECL à 12 mois représente la portion de l'ECL sur la durée de vie résultant d'un défaut dans les 12 mois suivant la date de reporting. Elle est utilisée pour les instruments en phase 1 ;

4) les paramètres de risque (notamment PD et LGD) sont recalculés en fin de chaque année, sur base de données historiques, d'éléments actuels et prospectifs (forward-looking) ;

5) le résultat des pertes de crédit attendues (ECL) est établi par pondération probabiliste, c'est-à-dire que la Banque prend en considération 3 scénarios macro-économiques différents pour le calcul de l'ECL : un scénario de base (scénario de référence), un scénario de hausse et un scénario de baisse. Un coefficient de probabilité, représentant la probabilité de survie, est appliqué à chacun de ces 3 scénarios.

Le scénario macro-économique de base (scénario de référence) représente les prévisions futures les plus probables selon la Banque. Ce scénario est également utilisé pour d'autres besoins internes et externes.

Pour le scénario de base, les experts macro-économiques de la Banque appliquent une vision de marché neutre en se basant sur les prévisions du consensus pour des variables économiques telles que la croissance du PIB, l'évolution des marchés boursiers et les prix immobiliers (des variables telles que le taux de chômage ne sont pas jugées pertinentes pour la Banque, étant donné sa clientèle de banque privée).

Les scénarios alternatifs (scénario de hausse et scénario de baisse) sont basés sur les écarts par rapport aux prévisions observées dans le passé, compte tenu des risques pesant actuellement sur l'économie.

Les coefficients de probabilité sont basés sur les probabilités de survie de chacun des 3 scénarios et sont dérivés d'intervalles de confiance sur une distribution des probabilités.

Les scénarios sont ajustés au moins sur une base annuelle.

Pour les besoins de la norme IFRS 9, une méthodologie de notation interne a été mise en place au sein de la Banque pour les crédits octroyés à la clientèle, classant les expositions de ce portefeuille de la classe 1 (risque le plus faible) à la classe 16 (risque le plus élevé). Les classes 17 et 18 sont réservées aux expositions en défaut. La classe 18 est relative aux expositions présentant un arriéré de paiement matériel de plus de 90 jours. La classe 17 concerne les débiteurs dont la Banque suppose qu'ils ne paieront pas (à temps) (« unlikely to pay ») mais qui ne répondent pas au critère de la classe 18. Le statut de défaut utilisé au sein de la Banque est tout à fait aligné avec la notion de « non-performing ». Les expositions des classes 17 et 18 sont donc désignées en interne sous le terme de crédits en défaut ou « non-performing ».

Au 31.12.2022, le risque de crédit par phase, par notation interne (pour les crédits octroyés à la clientèle) et par type d'instrument se répartit de la façon suivante (pour les actifs financiers soumis à la dépréciation, selon la norme comptable de l'IFRS 9) :

(en milliers EUR)

Situation au 31.12.2022	Encours soumis à une réduction de valeur (IFRS 9)		Pertes de crédit attendues	Ratios de couverture
Créances sur les établissements de crédits	263.063		1	0,00%
Phase 1	263.063	100,00%	1	0,00%
Phase 2	0	0,00%	0	0,00%
Phase 3	0	0,00%	0	0,00%
Créances sur la clientèle	2.639.887		16.579	0,63%
Phase 1	2.555.417	96,80%	411	0,02%
Classe 1 ou 2	1.617.761	61,28%	5	0,00%
Classe 3 ou 4	486.382	18,42%	61	0,01%
Classe 5 ou 6	242.558	9,19%	246	0,10%
Classe 7 ou 8	124.299	4,71%	69	0,06%
Sans notation interne	84.417	3,20%	31	0,04%
Phase 2	45.325	1,72%	2	0,00%
Classe 9 ou 10	41.121	1,56%	0	0,00%
Classe 11 ou 12	4.204	0,16%	2	0,04%
Classe 13 ou 14	0	0,00%	0	0,00%
Classe 15 ou 16	0	0,00%	0	0,00%
Phase 3	39.145	1,48%	16.165	41,30%
Classe 17	12.171	0,46%	105	0,86%
Classe 18	26.974	1,02%	16.060	59,54%
Obligations et autres titres à revenu fixe	4.133.938		4.232	0,10%
Phase 1	4.115.456	99,55%	461	0,01%
Phase 2	13.495	0,33%	271	2,01%
Phase 3	4.987	0,12%	3.500	70,18%
Garanties financières émises	81.560		0	0,00%
Phase 1	81.545	99,98%	0	0,00%
Phase 2	15	0,02%	0	0,00%
Phase 3	0	0,00%	0	0,00%
Autres engagements hors bilan	7.517		0	0,00%
Phase 1	7.517	100,00%	0	0,00%
Phase 2	0	0,00%	0	0,00%
Phase 3	0	0,00%	0	0,00%

(en milliers EUR)

Situation au 31.12.2021	Encours soumis à une réduction de valeur (IFRS 9)		Pertes de crédit attendues	Ratios de couverture
Créances sur les établissements de crédits	292.771		1	0,00%
Phase 1	292.771	100,00%	1	0,00%
Phase 2	0	0,00%	0	0,00%
Phase 3	0	0,00%	0	0,00%
Créances sur la clientèle	2.449.653		16.294	0,67%
Phase 1	2.325.224	94,92%	671	0,03%
Classe 1 ou 2	1.410.891	57,60%	3	0,00%
Classe 3 ou 4	463.534	18,92%	64	0,01%
Classe 5 ou 6	247.747	10,11%	392	0,14%
Classe 7 ou 8	149.646	6,11%	210	0,14%
Sans notation interne	53.406	2,18%	2	0,00%
Phase 2	89.282	3,64%	26	0,03%
Classe 9 ou 10	46.247	1,89%	0	0,00%
Classe 11 ou 12	32.352	1,32%	5	0,02%
Classe 13 ou 14	7.729	0,32%	0	0,00%
Classe 15 ou 16	2.954	0,12%	21	0,71%
Phase 3	35.147	1,43%	15.597	44,38%
Classe 17	6.482	0,26%	411	6,34%
Classe 18	28.664	1,17%	15.186	52,98%
Obligations et autres titres à revenu fixe	3.326.479		457	0,01%
Phase 1	3.322.373	99,88%	429	0,01%
Phase 2	4.106	0,12%	28	0,68%
Phase 3	0	0,00%	0	0,00%
Garanties financières émises	86.147		0	0,00%
Phase 1	85.457	99,20%	0	0,00%
Phase 2	690	0,80%	0	0,00%
Phase 3	0	0,00%	0	0,00%
Autres engagements hors bilan	13.564		0	0,00%
Phase 1	10.092	74,40%	0	0,00%
Phase 2	0	0,00%	0	0,00%
Phase 3	3.472	25,60%	0	0,00%

L'estimation des pertes de crédit attendues (ECL) pourrait varier fortement selon les hypothèses retenues par la Banque. L'utilisation du consensus au niveau des prévisions macro-économiques permet de garantir des estimations d'ECL non biaisées.

Le tableau ci-après montre la sensibilité à une modification des prévisions macro-économiques des pertes de crédit attendues (ECL) pour les portefeuilles performing (phases 1 et 2) de la Banque au 31/12/21 et 31/12/22.

(en milliers EUR)

Sensibilité à une variation des scénarios macro-économiques des pertes de crédit attendues sur les portefeuilles performing (phases 1 et 2) de la Banque au 31.12.22 ¹	Probabilité de survenance du scénario de base	Probabilité de survenance du scénario négatif	Probabilité de survenance du scénario positif	Pertes de crédit attendues (ECL) sur les expositions en phases 1 et 2	Variation des ECL par rapport à la situation comptabilisée au 31.12.22	Ratio de couverture
Créances sur la clientèle - estimation des pertes de crédit attendues :						
sur base des 3 scénarios et des probabilités de survenance de chacun de ces scénarios retenus au 31.12.22	68%	16%	16%	413		0,02%
sur base des 3 mêmes scénarios, mais en modifiant les probabilités de survenance de ces scénarios	16%	68%	16%	447	34	0,02%
sur base du scénario négatif retenu au 31.12.22 (probabilité de survenance de 100%)	0%	100%	0%	458	45	0,02%
Obligations et autres titres à revenu fixe - estimation des pertes de crédit attendues :						
sur base des 3 scénarios et des probabilités de survenance de ces scénarios retenus au 31.12.22	68%	16%	16%	732		0,02%
sur base des 3 mêmes scénarios, mais en modifiant les probabilités de survenance de ces scénarios	16%	68%	16%	751	19	0,02%
sur base du scénario négatif retenu au 31.12.22 (probabilité de survenance de 100%)	0%	100%	0%	757	25	0,02%

(en milliers EUR)

Sensibilité à une variation des scénarios macro-économiques des pertes de crédit attendues sur les portefeuilles performing (phases 1 et 2) de la Banque au 31.12.21	Probabilité de survenance du scénario de base	Probabilité de survenance du scénario négatif	Probabilité de survenance du scénario positif	Pertes de crédit attendues (ECL) sur les expositions en phases 1 et 2	Variation des ECL (kEUR) par rapport à la situation comptabilisée au 31.12.21	Ratio de couverture
Créances sur la clientèle - estimation des pertes de crédit attendues :						
sur base des 3 scénarios et des probabilités de survenance de chacun de ces scénarios retenus au 31.12.21	68%	16%	16%	697		0,03%
sur base des 3 mêmes scénarios, mais en modifiant les probabilités de survenance de ces scénarios	16%	68%	16%	761	64	0,03%
sur base du scénario négatif retenu au 31.12.21 (probabilité de survenance de 100%)	0%	100%	0%	843	146	0,03%
Obligations et autres titres à revenu fixe - estimation des pertes de crédit attendues :						
sur base des 3 scénarios et des probabilités de survenance de ces scénarios retenus au 31.12.21	68%	16%	16%	457		0,01%
sur base des 3 mêmes scénarios, mais en modifiant les probabilités de survenance de ces scénarios	16%	68%	16%	481	24	0,01%
sur base du scénario négatif retenu au 31.12.21 (probabilité de survenance de 100%)	0%	100%	0%	502	45	0,02%

En ce qui concerne les créances sur la clientèle, les expositions des classes 1 à 4 (sur base de la méthodologie définie en interne par la Banque), qui représentent presque 80% des crédits octroyés par la Banque, ne sont pratiquement pas impactées par une modification des scénarios macro-économiques ou de la probabilité de survenance de ces scénarios. Ces crédits étant généralement très largement collatéralisés (même après application d'haircuts), les pertes de crédits attendues sur ces expositions sont en effet peu sensibles tant à une variation de la probabilité de défaut (PD) qu'à une évolution de la valorisation du collatéral. A cet égard, il est important de noter que la Banque dispose contractuellement de la possibilité de demander du collatéral additionnel à ses clients en cas de baisse de la valeur de celui-ci (crédits lombard accordés à une clientèle de banque privée). Les expositions des classes 5 à 16, qui représentent une part moins importante des crédits octroyés par la Banque, sont plus sensibles à une modification des scénarios macro-économiques. Comme le montre le tableau ci-avant, en cas de modification des paramètres, les pertes de crédit attendues (ECL) restent toutefois à des niveaux relativement bas.

Les portefeuilles obligataires sont forts peu sensibles à une modification des paramètres, étant donné la très bonne qualité de la plupart des papiers détenus par la Banque. Les impacts en termes d'ECL se concentrent essentiellement sur le portefeuille corporate.

La méthodologie, les hypothèses et les scénarios utilisés pour estimer les flux de

(1) Tableau non audité

trésorerie futurs et les pertes de crédit attendues (ECL) sont examinés au moins une fois par an, afin de réduire les écarts éventuels entre les estimations de pertes attendues (ECL) et les pertes réellement subies.

5.5.2 Expositions par catégorie d'instruments financiers & par contrepartie

1) EXPOSITIONS AU 31.12.2021 – 31.12.2022

Le tableau ci-dessous détaille les expositions (exprimées en valeur comptable, sans déduction des garanties reçues) par type de catégorie d'instruments financiers et de contrepartie. Les colonnes 'garanties reçues' indiquent les garanties à leur valeur de marché. Les garanties renseignées dans ces 2 dernières colonnes sont limitées à l'encours des prêts et garanties concernées. Pour une grande partie des crédits octroyés à la clientèle, la valorisation des garanties au 31.12.22 est largement supérieure aux encours octroyés.

(en milliers EUR)					
31.12.2022	Contrepartie	Valeur comptable	Risque de crédit	Garanties éligibles conformément à CRR ¹	Somme de toutes les garanties réelles données y compris garanties CRR ¹
Créances sur les établissements de crédit	a	263.062	263.062	-	-
Créances sur la clientèle	b	2.623.308	2.623.308	2.011.363	2.240.402
Obligations et autres titres à revenu fixe		-	-	-	-
Émetteurs publics	e	1.254.540	1.254.540	-	-
Autres émetteurs : banques	c+e	1.874.083	1.874.083	-	-
Autres émetteurs : sociétés commerciales	d+e	1.006.692	1.006.692	-	-
Actions, part et autres titres à revenu variable		69.826	69.826	-	-
Dérivés		300.365	243.395	56.970	56.970
Hedging		279.914	279.914	-	-
Garanties financières émises		81.560	81.560	81.560	81.560
Autres engagements hors bilan		7.517	7.517	-	-

(en milliers EUR)					
31.12.2021	Contrepartie	Valeur comptable	Risque de crédit	Garanties éligibles conformément à CRR ¹	Somme de toutes les garanties réelles données y compris garanties CRR ¹
Créances sur les établissements de crédit	a	292.770	292.770	-	-
Créances sur la clientèle	b	2.433.359	2.433.359	1.864.808	2.240.402
Obligations et autres titres à revenu fixe		-	-	-	-
Émetteurs publics	e	1.188.419	1.188.419	-	-
Autres émetteurs : banques	c+e	1.513.865	1.513.865	-	-
Autres émetteurs : sociétés commerciales	d+e	626.708	626.708	-	-
Actions, part et autres titres à revenu variable		87.497	87.497	-	-
Dérivés		116.694	107.289	9.405	9.405
Hedging		8.365	8.365	-	-
Garanties financières émises		86.147	86.147	86.147	86.147
Autres engagements hors bilan		13.563	13.563	-	-

(1) Les garanties telles que présentées sont limitées à l'encours des prêts et garanties concernés.

Partant de la catégorie d'instruments financiers et de la contrepartie, on peut distinguer cinq catégories de risque de crédits au sein de la Banque Degroof Petercam :

a) L'octroi de limites pour les contreparties bancaires

L'octroi de limites, notamment pour dépôts interbancaires, est centralisé au niveau du Groupe et repose sur l'octroi et la révision de limites par le comité limites qui rassemble, sur une base mensuelle, des responsables de la Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg.

Au 31 décembre 2022, le montant des créances sur les établissements de crédit est composé principalement de comptes à vue, en grande partie sans aucun préavis et, dans une très faible mesure, avec un préavis à très court terme.

b) L'octroi de crédits à la clientèle pour les contreparties non bancaires

Cette activité est essentiellement constituée de crédits avec garantie. Environ 95% de l'encours crédit consolidé de la Banque est assorti de sûretés réelles (principalement des portefeuilles titres diversifiés soumis à des ratios de couverture fixes définis en fonction de la composition du portefeuille gagé, dans une moindre mesure, des titres non cotés et de l'immobilier).

c) Le portefeuille de placement bancaire

Ce portefeuille de placement a été constitué pour répondre à des besoins de emploi en trésorerie et correspond à approximativement 36% du total de la trésorerie du Groupe réinvesti au 31.12.2022.

Ce portefeuille est constitué quasi exclusivement d'instruments covered bonds avec de très bons ratings.

Répartition des obligations du portefeuille de placement bancaire par rating :

Rating	Proportion (en %)
AAA	99,86%
AA	0,00%
A	0,01%
BBB	0,13%
NR	0,00%

d) Les 'corporate portfolios'

Ce poste est composé :

- du portefeuille de placement, qui investit en obligations corporate à court et moyen terme (4 à 5 ans). Ce portefeuille, qui s'élève à 281 millions d'euros, se compose en grande partie d'émetteurs européens de bonne qualité et, dans une moindre mesure, de papiers 'High Yield' ;
- d'un portefeuille d'Auto loans (ABS) de très bon rating (AAA), pour un montant de 88.4 millions d'euros au 31.12.22.
- du portefeuille de titrisations européennes RMBS à taux flottant du département crédit. Ce portefeuille est en 'run-off' (la Banque ne procède plus à de nouveaux achats) et s'élève actuellement à environ 1.4 millions d'euros. Le portefeuille s'amortit rapidement, à la fois en raison de l'arrivée à maturité d'une série de positions mais aussi de par la nature amortissable de la grande majorité des titres qui le composent.

Répartition des expositions des 'corporate portfolios' par rating :

Rating	(en %) Proportion
AA-	6,1%
A+	7,3%
A	13,9%
A-	24,5%
BBB+	12,1%
BBB	16,3%
BBB-	16,8%
BB+	1,8%
B+	1,2%

e) Le portefeuille d'obligations souveraines et bancaires avec garantie d'État

Ce poste est constitué principalement d'obligations d'Etat et d'obligations bancaires bénéficiant d'une garantie d'un Etat de l'UE, de différents pays européens. Par ailleurs, 7 % du portefeuille est investi en obligations canadiennes.

Répartition des obligations souveraines ou garanties par un État par rating :

Rating	(en %) Proportion
AAA	27%
AA	71%
A	2%
BBB	0%
NR	0%

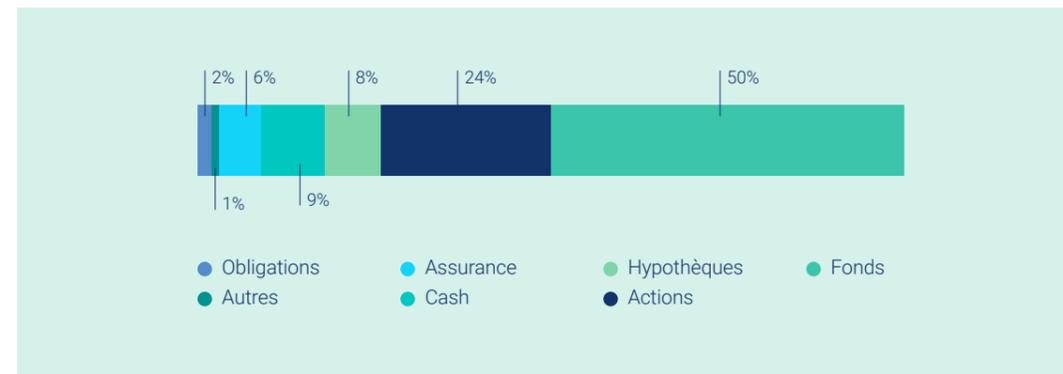
Concernant les instruments dérivés, il y a lieu de noter que :

- les expositions sont calculées en fonction des évolutions de la valeur de marché, à laquelle est rajouté un coefficient ('add-on') reflétant le risque d'évolution future de celle-ci, et comparées aux limites octroyées par le comité limites ;
- la colonne 'Risque de crédit' tient compte des possibilités de compensation des expositions en dérivés avec des contreparties ayant signé des contrats ISDA.

2) GARANTIES REÇUES DANS LE CADRE DU PORTEFEUILLE

DE CRÉDITS À LA CLIENTÈLE AU 31.12.2022

Au 31.12.2022, les garanties relatives aux crédits octroyés à la clientèle se répartissaient de la manière suivante :

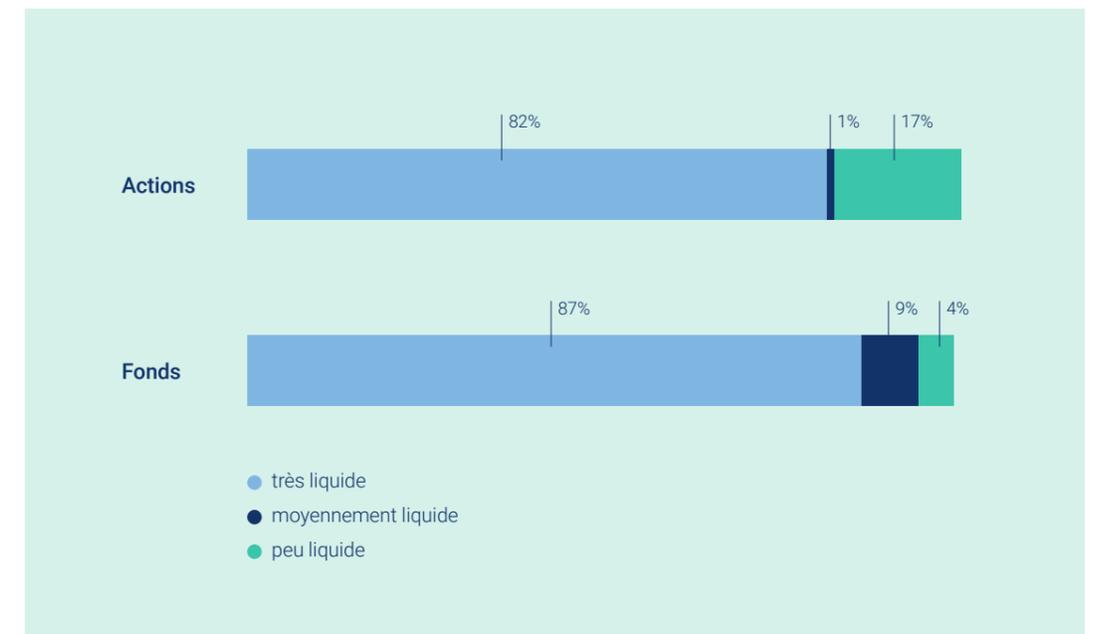


La majeure partie des garanties est ainsi constituée de fonds et actions qui représentent 74 % du total des garanties.

En outre, le degré de liquidité des garanties reçues, tous instruments confondus, est relativement élevé. La Banque a en effet mis en place une méthodologie afin d'évaluer le degré de liquidité des différents positions prises dans l'assiette du gage. À cet effet, comme le montre le tableau ci-dessous, on constate que 74 % du total des garanties sont évaluées comme très liquides avec un impact en termes de pondération dans les fonds propres de la Banque égal à 0 %.

Niveau de liquidité des garanties	% par rapport au total des garanties
garanties très liquide	74%
garanties moyennement liquide	5%
garanties peu liquide	21%

En se focalisant sur les fonds et actions, le graphique ci-dessous montre également que le degré de liquidité est également élevé sur la totalité des fonds et actions donnés en nantissement.



5.5.3 Exposition par géographie

Au niveau géographique, la Banque a peu d'exposition sur les pays « émergents » et concentre son activité sur l'Union Européenne, principalement sur la Belgique et les pays limitrophes ou des institutions supranationales.

5.5.4 Créances présentant un solde échu impayé et créances douteuses

1) CRÉANCES PRÉSENTANT UN SOLDE ÉCHU IMPAYÉ

Le tableau ci-après montre les créances sur la clientèle (en millions d'euros) présentant un solde échu impayé :

(en millions EUR)

	31/12/2022	31/12/2021
Assets without significant increase in credit risk since initial recognition (Stage 1)		
<i>créances avec solde échu non payé ≤ 30 jours</i>	9,86	24,29
<i>créances avec solde échu non payé > 30 jours et ≤ 60 jours</i>	0,30	3,49
<i>créances avec solde échu non payé > 60 jours et ≤ 90 jours</i>	0,06	1,73
<i>créances avec solde échu non payé > 90 jours et ≤ 180 jours</i>	0,00	0,81
<i>créances avec solde échu non payé > 180 jours et ≤ 1 an</i>	0,00	0,08
<i>créances avec solde échu non payé > 1 an</i>	0,07	0,23
Valeur comptable avant dépréciations	10,29	30,63
Dépréciations	0,00	0,00
Total valeur comptable	10,29	30,63
Assets with significant increase in credit risk since initial recognition but not credit-impaired (Stage 2)		
<i>créances avec solde échu non payé ≤ 30 jours</i>	0,30	0,00
<i>créances avec solde échu non payé > 30 jours et ≤ 60 jours</i>	0,46	0,04
<i>créances avec solde échu non payé > 60 jours et ≤ 90 jours</i>	0,01	25,49
<i>créances avec solde échu non payé > 90 jours et ≤ 180 jours</i>	0,00	0,00
<i>créances avec solde échu non payé > 180 jours et ≤ 1 an</i>	0,00	0,00
<i>créances avec solde échu non payé > 1 an</i>	0,00	0,00
Valeur comptable avant dépréciations	0,77	25,53
Dépréciations	0,00	0,00
Total valeur comptable	0,77	25,53
Credit-impaired assets (Stage 3)		
<i>créances avec solde échu non payé ≤ 30 jours</i>	0,00	0,00
<i>créances avec solde échu non payé > 30 jours et ≤ 60 jours</i>	0,00	0,28
<i>créances avec solde échu non payé > 60 jours et ≤ 90 jours</i>	0,00	0,00
<i>créances avec solde échu non payé > 90 jours et ≤ 180 jours</i>	0,77	0,68
<i>créances avec solde échu non payé > 180 jours et ≤ 1 an</i>	0,05	0,62
<i>créances avec solde échu non payé > 1 an</i>	19,94	25,70
Valeur comptable avant dépréciations	20,76	27,28
Dépréciations	12,91	14,23
Total valeur comptable	7,85	13,05

Les chiffres présentés ci-dessus tiennent compte de seuils de matérialité interne. Une créance est ainsi considérée avec un solde échu impayé lorsque la contrepartie n'a pas procédé à un paiement à son échéance contractuelle. Ceci ne signifie pas que la contrepartie ne paiera pas, mais que diverses actions pourraient, le cas échéant, être déclenchées (renégociation du crédit, procédures légales, réalisation des sûretés mises en garantie...).

2) CRÉANCES DOUTEUSES

Les pertes réalisées sur le portefeuille de crédits sont faibles, comme le montre le tableau suivant (qui doit se lire en cumulé depuis dix ans sur les dossiers non clôturés) :

(en milliers EUR)

	31.12.2022	31.12.2021
Créances douteuses	38.352	33.999
Réductions de valeurs actées	-16.165	-15.597
Créances douteuses après réduction de valeur	22.187	18.402

La politique de réduction de valeur de la Banque pour les expositions en défaut est relativement prudente puisque, sur base des nouvelles réglementations prudentielles («NPL calender») relatives à un niveau de provisionnement minimum pour les expositions en statut de défaut depuis un certain laps de temps, aucune provision prudentielle additionnelle ne doit être prise en compte par rapport aux réductions de valeur déjà comptabilisées.

5.5.5 Décomptabilisation (write-off)

Banque Degroof Petercam ne procède à une décomptabilisation (un write-off) qu'au cas par cas.

L'Impairment Committee valide les décomptabilisations proposées, sur une base purement individuelle (par dossier), et en tenant compte de différents facteurs :

- la réalisation ou non de la garantie réalisable dans un délai normal ;
- la probabilité de récupérer des cash-flows et l'estimation du délai de cette éventuelle récupération ;
- le nombre de jours écoulés depuis le dernier cash-flow reçu ;
- le statut du dossier et/ou du débiteur ;
- la durée (plus ou moins de 5 ans généralement) depuis la date de la dernière dépréciation de la créance concernée.

5.5.6 Restructuration pour cause de difficultés financières (Forbearance)

En cas de difficultés financières de la contrepartie, et afin de maximiser les chances de récupération, Banque Degroof Petercam peut, dans certains cas spécifiques et sous certaines conditions, accepter une restructuration d'un instrument financier, qui se matérialise généralement par un rallongement de la durée résiduelle du prêt/de l'obligation ou par un report ou un étalement de certaines échéances contractuelles. Les crédits renégociés en raison de difficultés financières qui se traduisent par une restructuration ou une renégociation des termes et des conditions du contrat, concernaient seulement 5 dossiers au 31 décembre 2022, pour un encours total de EUR 22 millions d'euros. Parmi ces 22 millions d'euros, 5 millions ont fait l'objet d'une réduction de valeur spécifique (partielle). Le solde reste performant (pas de solde échu de plus de 90 jours) et/ou est couvert par suffisamment de garanties.

5.6 Risque de gestion de fortune

Le risque de gestion de fortune est le risque financier issu d'un éventuel manque de cohérence ou d'une prise de risque excessive dans les stratégies de gestion poursuivies dans l'ensemble du Groupe. Ce risque englobe donc le risque d'actions juridiques par des clients dont les mandats n'auraient pas été respectés, le risque commercial de pertes de clients dont les portefeuilles auraient sous-performé en raison d'une gestion inadaptée et le risque de réputation lié à ces événements, mais également les éléments imposés par les réglementations (MiFID...).

Vu l'importance de l'activité de gestion de fortune, ce risque fait l'objet de suivis spécifiques au sein de chaque entité par les départements de contrôle respectifs, ainsi qu'au niveau consolidé, via des données agrégées. Pour l'activité de Private Banking, les

contrôles portent sur le respect des contraintes de gestion fixées par le client, par le comité de direction du Groupe et par les réglementations, ainsi que sur le suivi des performances. Au niveau de l'activité de gestion collective au sein de la Banque, les contrôles portent sur le respect des règles légales, des prospectus et des processus d'investissement.

La cohérence des contrôles et des principes de gestion, pour le Private Banking, à travers les différentes filiales est assurée par le risk management du Groupe.

5.7 Risque opérationnel

Le département de gestion des risques opérationnels (ORM) établit et maintient le cadre ORM, y compris le plan de continuité des activités et la gestion de crise.

En tant que deuxième ligne de défense, le département ORM est en charge de s'assurer que les risques opérationnels (fraude interne ou externe, erreur d'exécution, compliance, ICT, dommages aux actifs physiques...) générés par les différents secteurs d'activité de la Banque et par les nouvelles initiatives, sont correctement identifiés, surveillés, évalués et que les mesures correctrices sont mises en place pour atténuer efficacement ces risques, avec une approche prospective. Plus spécifiquement lié aux risques IT, toujours dans son rôle de deuxième ligne de défense, la Banque dispose d'une équipe IT Risk Management chargée des risques liés au traitement de l'information, de son intégrité et de sa confidentialité (incluant les risques liés aux cyber-événements), ainsi que des risques liés à l'instabilité ou l'indisponibilité des services informatiques, ou à l'obsolescence des technologies

5.8 Risque ESG

Les risques ESG sont des risques liés à l'environnement, à la dimension sociale et à la gouvernance.

Le rapport de gestion des risques (Pilier3 disclosure risk report) se concentre sur l'intégration des risques ESG dans le cadre de gestion des risques de la Banque avec un premier focus sur les risques liés au climat et à l'environnement. Il décrit au sein d'un chapitre dédié, comment ces risques ESG sont intégrés dans le cadre de gestion des risques et comment ces derniers sont analysés, monitorés et il décrit les expositions de la Banque à ces risques.

Les risques liés au climat et l'environnement peuvent être de deux natures :

- les risques physiques, c'est-à-dire qui découlent des effets physiques du changement climatique sur les activités opérationnelles, le personnel, les marchés, les infrastructures ou, plus généralement, sur les ressources et les actifs de la Banque.
- les risques de transition liés à la transition vers des sources d'énergie «décarbonées» ou, plus largement, vers une économie plus durable

La Banque a défini les risques climatiques et environnementaux comme un risque transversal, liés aux autres risques de la Banque. En particulier les risques de crédit, de marché, de liquidité et les risques opérationnels (y compris le risque de réputation).

Par ailleurs, le rapport non-financier du groupe donne un aperçu de la mise en œuvre du développement durable chez Degroof Petercam (DP). Plus spécifiquement, il décrit la stratégie ESG de DP, nos politiques, les guidelines, notre structure de gouvernance. En outre, il explique ce que DP a

mis en place au niveau des bureaux et équipements, au niveau gouvernance et au niveau engagement sociétal afin de réaliser notre souhait de contribuer de manière significative à une société plus durable. Il est aussi important pour DP d'accompagner les différents acteurs sur leur parcours pour la durabilité, que ce soient les clients, les gérants de fonds ou la société dans son ensemble. Enfin, il présente les différentes solutions d'investissement responsable et durable offertes aux clients.

5.9 Gestion du capital

Les objectifs primordiaux de la gestion du capital de la Banque Degroof Petercam sont de s'assurer que la Banque répond aux exigences réglementaires et de conserver un niveau de capitalisation compatible avec le niveau d'activité et les risques encourus.

Conformément à la réglementation européenne concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit, la Banque détermine ses exigences en fonds propres réglementaires selon :

- l'approche de base pour évaluer l'exigence en fonds propres requise par le risque opérationnel ;
- l'approche standard basée sur les notations externes pour le risque de crédit ;
- l'approche standard pour le risque de marché.

Fonds propres réglementaires :

	(en milliers EUR ; en %)	
	31.12.2022	31.12.2021
Fonds propres Tier 1	623.775	577.131
Fonds propres Tier 2	0	0
Volume pondéré des risques	3.076.002	2.922.345
Ratio CRD	20,28%	19,75%
Ratio Tier 1	20,28%	19,75%

L'évolution des ratios en fonds propres réglementaires par rapport à l'exercice précédent est caractérisée par les éléments suivants :

- le volume pondéré des risques de la Banque a augmenté légèrement, entres autres, expliqué par la consommation RWA du risque opérationnel.
- l'augmentation des fonds propres Tier 1 est justifiée principalement par la prise en considération du résultat réalisé en 2021.

La combinaison de ces éléments se traduit par un ratio CRD de 20,28% et un ratio Tier 1 identique, ce qui est largement supérieur aux exigences réglementaires. Pour de plus amples informations relatives à ce ratio, il y a lieu de consulter le 'Risk report' disponible sur notre site.

Conformément à la réglementation en vigueur, la gestion comptable des fonds propres réglementaires est complétée par une gestion économique du capital, au sein d'un modèle ICAAP. À travers ce modèle, la Banque vérifie l'adéquation de ses fonds propres avec les besoins découlant des risques résultant de ses différentes activités. Elle s'assure aussi que ceux-ci restent suffisants pour les trois années à venir, et ceci dans différents scénarios, allant de la réalisation de nos budgets à des crises de marché importantes.

6 — Périmètre de consolidation

6.1 Liste des principales filiales de Banque Degroof Petercam au 31 décembre 2022

Dénomination	Siège	(en %) Fraction du capital détenue	Activité
Degroof Petercam Finance SCA	Rue de Lisbonne 44 75008 Paris	100	Autre établissement financier
Degroof Petercam Wealth Management France SA	Rue de Lisbonne 44 75008 Paris	100	Autre établissement financier
Banque Degroof Petercam Luxembourg SA	Rue Eugène Ruppert 12 2453 Luxembourg Cloche d'Or	100	Établissement de crédit
Degroof Petercam Corporate Finance SA	Rue Guimard 18 1040 Bruxelles	100	Autre établissement financier
Degroof Petercam Asset Management SA	Rue Guimard 18 1040 Bruxelles	100	Autre établissement financier
Degroof Petercam Asset Management Suisse Sàrl	Place de l'Université 8 1205 Genève	100	Autre établissement financier
Degroof Petercam Asset Services SA	Rue Eugène Ruppert 12 2453 Luxembourg Cloche d'Or	100	Autre établissement financier
Degroof Petercam Insurance Broker SA	Rue Eugène Ruppert 14 2453 Luxembourg Cloche d'Or	100	Autre établissement financier
Imofig SA	Rue Guimard 18 1040 Bruxelles	100	Autre entreprise
Immobilière Cristal Luxembourg SA	Rue Eugène Ruppert 12 2453 Luxembourg Cloche d'Or	100	Autre entreprise
Orban Finance SA	Rue Guimard 18 1040 Bruxelles	100	Autre établissement financier
3P (L) SARL	Rue Eugène Ruppert 12 2453 Luxembourg Cloche d'Or	100	Autre établissement financier
Promotion Partners SA	Rue Eugène Ruppert 12 2453 Luxembourg Cloche d'Or	100	Autre établissement financier

6.2 Liste des principales entreprises associées à Banque Degroof Petercam au 31 décembre 2022

Dénomination	Siège	(en %) Fraction du capital détenue	Activité
Amindis SA	Rue du Bosquet 15A 1348 Louvain-la-Neuve	33,33	Autre entreprise
Arvestar Asset Management SA	Rue Guimard 19 1040 Bruxelles	25,01	Autre établissement financier
Corporation Financière BDG & Associés Inc.	288, rue Saint-Jacques bureau 300 Montréal QC H2Y 1N1 – Canada	49	Autre établissement financier
8727317 Canada Inc	288, rue Saint-Jacques bureau 300 Montréal QC H2Y 1N1 – Canada	40,5	Autre établissement financier
Quadia SA	Square de la Comédie 1 1205 Genève	24,53	Autre établissement financier
Le Cloître SA	Rue Eugène Ruppert 14 2453 Luxembourg Cloche d'Or	33,6	Autre entreprise
Stairway to Heaven SA	Rue Eugène Ruppert 12 2453 Luxembourg Cloche d'Or	48	Autre établissement financier
Syncicap Holding SAS	Rue Vernier 20 75017 Paris	34	Autre établissement financier
Syncicap Asset Management Limited	6/F Alexandra Hse 18 Chater Rd Central Hong Kong	34	Autre établissement financier

6.3 Changements significatifs du périmètre de consolidation lors de cet exercice

Au cours de cet exercice, le groupe a acquis des participations minoritaires dans les sociétés Quadia SA (en Suisse) et 8727317 Canada Inc (au Canada). D'une part, le groupe a acquis une participation minoritaire complémentaire dans la société Quadia SA portant globalement celle-ci à 24,53%. Et d'autre part, le groupe a également décidé d'incorporer la société 8727317 Canada Inc dans le périmètre de consolidation compte tenu de l'impact significatif sur les états financiers de l'exercice 2022.

6.4 Filiales immobilières non consolidées

Dans le cadre de la diversification de l'offre de produits, la Banque a créé dans le passé un centre de compétence immobilière dont l'objet consistait à réaliser des investissements en immobilier financés principalement par l'émission de certificats immobiliers souscrits par la clientèle privée ainsi qu'institutionnelle, et accessoirement par des emprunts octroyés par d'autres institutions financières.

La mise en place de ces opérations s'est réalisée par la création de sociétés immobilières dans lesquelles la Banque est soit actionnaire majoritaire, soit actionnaire dans le cadre d'un contrôle conjoint (sous l'angle juridique). Ces sociétés sont, par conséquent, filiales ou filiales communes de la Banque, qui est représentée au sein du conseil d'administration et du comité de direction ; ces organes de décisions s'occupent essentiellement de la gestion opérationnelle et administrative de ces sociétés.

En contrepartie de ces prestations de services, la Banque perçoit une rémunération fixée contractuellement et indépendante de la rentabilité des sociétés.

Par contre, ce sont les détenteurs de certificats immobiliers qui, lors des

assemblées, prennent les décisions stratégiques quant à la gestion des immeubles, et qui perçoivent les revenus générés par l'exploitation (location) et la cession éventuelle de ceux-ci. En date de clôture, les actifs de ces sociétés représentent une valeur globale de l'ordre de EUR 85 millions.

Comme la définition de 'contrôle' est axée sur le droit aux rendements variables issus du pouvoir détenu dans la prise de décisions stratégiques permettant d'influencer ces rendements, le contrôle de ces entreprises est exclusivement aux mains des détenteurs de certificats immobiliers et non de la Banque. De ce fait, les entités concernées ne sont pas consolidées par Banque Degroof Petercam.

En date de clôture, l'investissement financier de la Banque pour l'ensemble de ces structures correspond à EUR 4 millions.

Ce centre de compétence 'historique' est une activité du passé pour laquelle certaines des structures immobilières mises en place à l'origine par la Banque restent encore opérationnelles aujourd'hui. Par ailleurs, il n'y a pas d'équivalent en termes d'activités à Luxembourg (l'activité immobilière locale est d'une toute autre nature).

6.5 Informations par pays

Conformément à la directive européenne (CRD IV), les informations demandées par pays se présentent comme suit :

(en milliers EUR)

31.12.2022	Belgique	Luxembourg	France	Suisse	Total
Chiffre d'affaires	405.474	119.127	29.432	1.380	555.413
Nombre de salariés (en unités)	1.002	390	74	3	1.469
Bénéfice (perte) avant impôts (hors dépréciations) ¹	61.241	28.945	-465	358	90.079
Bénéfice (perte) avant impôts	61.241	28.939	-465	358	90.073
Impôts sur le résultat	10.121	7.699	-617	64	17.267
Subventions publiques reçues	0	0	0	0	0

(en milliers EUR)

31.12.2021	Belgique	Luxembourg	France	Suisse	Total
Chiffre d'affaires	383.861	115.790	36.979	7.855	544.485
Nombre de salariés (en unités)	984	372	87	25	1.468
Bénéfice (perte) avant impôts (hors dépréciations) ¹	58.417	32.005	-668	-4.357	85.397
Bénéfice (perte) avant impôts	58.417	32.005	-668	-13.357	76.397
Impôts sur le résultat	17.953	11.254	-211	1.025	30.021
Subventions publiques reçues	0	0	0	0	0

Les écarts entre la colonne 'Total' et l'état consolidé du résultat global se justifient uniquement par le poste 'Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence' qui ne doit pas être réparti par pays en vertu de la directive précitée.

Dans le but de refléter la réalité économique, les montants sont mentionnés avant l'élimination des transactions intragroupes.

(1) Hors dépréciation sur actifs non financiers.

7 — Annexes relatives au bilan consolidé

7.1 Trésorerie, comptes à vue auprès des banques centrales et autres dépôts sur demande

(en milliers EUR)

	31.12.2022	31.12.2021
Caisse	2.441	3.498
Soldes auprès des banques centrales	1.408.691	3.360.470
Autres dépôts sur demande	259.003	281.768
Pertes de crédit attendues	-6	-8
Total de trésorerie, comptes à vue auprès des banques centrales et autres dépôts sur demande	1.670.129	3.645.728

La caisse ainsi que les soldes auprès des banques centrales autres que les réserves obligatoires sont inclus dans la définition de la Banque de trésorerie et équivalents de trésorerie du tableau consolidé des flux de trésorerie.

Les soldes auprès des banques centrales comprennent les réserves monétaires obligatoires dont le montant¹ moyen journalier est de EUR 68,2 millions au 31 décembre 2022 (au 31 décembre 2021 : EUR 75,0 millions).

Les autres dépôts sur demande pour un montant de EUR 247 millions au 31 décembre 2022 (au 31 décembre 2021 : EUR 281,8 millions) sont inclus dans la définition de la Banque de trésorerie et équivalents de trésorerie du tableau consolidé des flux de trésorerie.

7.2 Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction se composent des natures suivantes :

(en milliers EUR)

	31.12.2022	31.12.2021
1. Actifs financiers détenus à des fins de transaction	40.765	50.293
Instruments de dette	3.266	73
<i>Obligations d'autres émetteurs</i>	3.266	73
Instruments de capitaux propres	37.499	50.220
2. Instruments financiers dérivés	300.365	116.694
Dérivés de change	70.019	25.655
Dérivés de taux d'intérêt	147.199	27.651
Dérivés sur actions	86.311	64.820
CVA/DVA ²	-3.164	-1.432
Total des actifs détenus à des fins de transaction	341.130	166.987

(1) Réserves obligatoires : réserves minimales déposées par les établissements de crédit auprès de la Banque centrale européenne ou d'autres banques centrales.

(2) CVA : Credit Value Adjustment / DVA : Debit Value Adjustment.

Les autres actifs financiers se composent des natures suivantes :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2022	31.12.2021
1. Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	20.694	24.762
Effets publics et obligations d'État	0	0
Obligations d'autres émetteurs	2.190	2.570
Autres actifs financiers	18.504	22.192
2. Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	0	0
3. Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le compte de résultats	9.365	8.673
Total des autres actifs financiers	30.059	33.435

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats comprennent au 31 décembre 2022 un total de EUR 261,8 millions dont la durée résiduelle est supérieure à douze mois (au 31 décembre 2021 : EUR 141,9 millions).

7.3 Comptabilité de couverture – Couverture en juste valeur du risque de taux d'intérêt

L'exposition de Banque Degroof Petercam aux risques de marché (y inclus le risque de taux d'intérêt) et son approche en matière de gestion de ces risques sont analysées au chapitre 5 'Gestion des risques'.

7.3.1 Couverture de la juste valeur (microcouverture)

Conformément à la stratégie de gestion en place, le Groupe conclut des contrats de swap de taux d'intérêt pour couvrir le risque de taux d'intérêt d'actifs à taux fixe, notamment des placements en titres et des prêts en utilisant un taux d'intérêt de référence (principalement Euribor).

Le taux de référence est une composante du risque de taux d'intérêt qui peut être observée et évaluée de façon fiable. La comptabilité de couverture est utilisée lorsque les relations de couverture économique répondent aux critères de la comptabilité de couverture.

Lorsque le Groupe achète un placement en titres ou accorde un prêt et qu'il souhaite se protéger contre les variations de juste valeur liées au risque de taux d'intérêt, il entre dans un contrat de swap de taux d'intérêt dont les caractéristiques essentielles correspondent (quasiment) à celles du placement en titres ou du prêt.

Banque Degroof Petercam évalue de manière prospective l'efficacité de la couverture en comparant les variations de la juste valeur du placement en titres acquis ou des prêts accordés résultant des variations du taux d'intérêt de référence avec les variations de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt utilisés pour couvrir l'exposition.

Le ratio de couverture est déterminé en comparant le notionnel du dérivé avec le principal de l'obligation achetée ou du prêt octroyé.

Banque Degroof Petercam a identifié les sources principales d'inefficacité suivantes :

- l'effet du risque de crédit de la contrepartie et de la qualité de crédit de Banque Degroof Petercam sur la juste valeur du swap de taux d'intérêt, lequel n'est pas reflété dans les mouvements de la juste valeur de

- l'élément couvert attribuable aux variations du taux d'intérêt ;
- les différences dans le calendrier de règlement des instruments de couverture et des éléments couverts.
- en raison des structures microhedges créées avant la mise en place de la comptabilité de couverture conformément à l'IFRS 9, les contrats de swap de taux d'intérêt ont déjà une valeur (qui tendra vers 0), ce qui entraîne une source d'inefficacité. Pour comparer l'impact de l'évolution de juste valeur des swaps avec celle des 'Benchmark bonds' depuis l'introduction de l'IFRS 9, la valeur des swaps est lissée sur sa durée résiduelle.

Le lissage correspond à la valeur de marché de l'instrument de couverture (swap de taux d'intérêts) au 31.12.2017 (qui correspond à la date de mise en place de la microcouverture) amortie entre le 31.12.2017 et la date de reporting.

Aucune autre source d'inefficacité n'a été identifiée dans ces relations de couverture.

Les tableaux ci-après donnent l'information sur les éléments couverts, les instruments de couverture et l'inefficacité de la couverture en date de clôture :

**Couvertures de la juste valeur
Risque de taux d'intérêt**

(en milliers EUR)

31.12.2022							
Instruments dérivés de couverture	Montant nominal	Valeur comptable		Poste du bilan	Variations de la juste valeur utilisées pour calculer l'inefficacité de la couverture	Inefficacité de la couverture reconnue en résultats	Poste du résultat
		Actifs	Passifs				
Swap de taux d'intérêt – couverture d'instruments de dette	2.803.434	255.377	1.278	Instruments financiers de couverture	263.704	-433 ¹	Résultat net sur la comptabilité de couverture
Swap de taux d'intérêt – couverture de prêts	149.565	24.774	178	Instruments financiers de couverture	25.565	-17	Résultat net sur la comptabilité de couverture
Total des instruments dérivés de couverture	2.952.999	280.151	1.456		289.269	-450	

**Couvertures de la juste valeur
Risque de taux d'intérêt**

(en milliers EUR)

31.12.2021							
Instruments dérivés de couverture	Montant nominal	Valeur comptable		Poste du bilan	Variations de la juste valeur utilisées pour calculer l'inefficacité de la couverture	Inefficacité de la couverture reconnue en résultats	Poste du résultat
		Actifs	Passifs				
Swap de taux d'intérêt – couverture d'instruments de dette	2.230.465	8.136	25.385	Instruments financiers de couverture	38.662	-61 ¹	Résultat net sur la comptabilité de couverture
Swap de taux d'intérêt – couverture de prêts	136.867	229	1.890	Instruments financiers de couverture	3.352	-33	Résultat net sur la comptabilité de couverture
Total des instruments dérivés de couverture	2.367.332	8.365	27.275		42.014	-94	

(1) Après lissage de la valeur de marché de l'instrument de couverture au 31/12/2017 : amortissement estimé à EUR 101 mille (au 31 décembre 2021 : EUR 176 mille)

(en milliers EUR)

31.12.2022

Actifs désignés comme éléments couverts	Valeur comptable	Cumul des ajustements de la juste valeur de l'élément couvert inclus dans la valeur comptable	Poste du bilan	Variations de la juste valeur utilisées pour calculer l'inefficacité de la couverture	Ajustement restant suite à l'abandon de la comptabilité de couverture
Actifs financiers au coût amorti					
Instruments de dette	1.704.102	-163.808	Actifs financiers évalués au coût amorti – Instruments de dette	-178.094	0
Prêts	122.992	-24.674	Actifs financiers évalués au coût amorti – Prêts et créances sur la clientèle	-25.582	0
Total actifs financiers au coût amorti	1.827.094	-188.482		-203.676	0
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres					
Instruments de dette	850.087	-89.143	Actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du capitaux propres – Instruments de dette	-86.144	0
Total actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	850.087	-89.143		-86.144	0

(en milliers EUR)

31.12.2021

Actifs désignés comme éléments couverts	Valeur comptable	Cumul des ajustements de la juste valeur de l'élément couvert inclus dans la valeur comptable	Poste du bilan	Variations de la juste valeur utilisées pour calculer l'inefficacité de la couverture	Ajustement restant suite à l'abandon de la comptabilité de couverture
Actifs financiers au coût amorti					
Instruments de dette	1.687.599	14.855	Actifs financiers évalués au coût amorti – Instruments de dette	-25.457	0
Prêts	140.225	1.348	Actifs financiers évalués au coût amorti – Prêts et créances sur la clientèle	-3.385	0
Total actifs financiers au coût amorti	1.827.824	16.203		-28.842	0
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres					
Instruments de dette	566.987	-3.942	Actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du capitaux propres – Instruments de dette	-13.442	0
Total actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	566.987	-3.942		-13.442	0

Le groupe détient les swaps de taux d'intérêt suivants en tant qu'instruments de couverture de juste valeur du risque de taux d'intérêt.

Catégorie de risque	Durée jusqu'à l'échéance			
	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Risque de taux d'intérêt				
Couverture d'instruments de dette				
Montant nominal (en milliers EUR)	112.500	64.000	1.669.334	957.600
Taux d'intérêt fixe moyen pondéré	0,28%	0,25%	0,74%	0,75%
Couverture de prêts				
Montant nominal (en milliers EUR)		1.000	35.250	113.315
Taux d'intérêt fixe moyen pondéré		0,42%	0,52%	0,41%

Catégorie de risque	Durée jusqu'à l'échéance			
	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Risque de taux d'intérêt				
Couverture d'instruments de dette				
Montant nominal (en milliers EUR)	31.000	46.800	1.415.365	737.300
Taux d'intérêt fixe moyen pondéré	0,10%	0,02%	0,33%	0,05%
Couverture de prêts				
Montant nominal (en milliers EUR)		6.000	39.362	91.505
Taux d'intérêt fixe moyen pondéré		0,11%	0,48%	0,35%

Banque Degroof Petercam a recours à des contrats de taux d'intérêt pour la couverture de la juste valeur. Certains instruments de couverture désignés pour la gestion de ces risques qui font référence aux taux IBOR¹, seront touchés par la réforme IBOR du fait de l'élaboration de taux alternatifs.

Le tableau suivant montre le nominal des instruments de couverture fondés sur les taux IBOR qui arriveront à maturité après 2021 ou 2022 respectivement et qui seront touchés par la réforme IBOR :

(en milliers EUR)	
31.12.2022	
Valeur nominale	
Contrats dérivés de taux d'intérêt	51.566
<i>Libor en dollar américain</i>	51.566
(en milliers EUR)	
31.12.2021	
Valeur nominale	
Contrats dérivés de taux d'intérêt	57.390
<i>Libor en dollar américain</i>	57.390

7.3.2 Couverture de la juste valeur contre le risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs (macrocouverture)

Les éléments de couverture sont définis comme une combinaison de swaps de

taux d'intérêt et sont conclus délibérément pour réduire le risque de taux d'intérêt sur des prêts sous-jacents. Comme les dérivés sont classés dans la catégorie 'à la juste valeur par le biais du compte de résultats', les variations de juste valeur sont directement traduites dans le compte de résultat. Les éléments couverts sont constitués d'un portefeuille de prêts à taux fixe accordés par la Banque à la clientèle, et sont classés dans la catégorie 'au coût amorti'. Les variations de juste valeur de ce portefeuille d'actifs financiers couverts, évaluées à partir d'instruments synthétiques modélisés ('Benchmark bonds/Loans'), sont reconnues en résultat. Les principes de comptabilisation des opérations de macrocouverture prévoient que les effets de la réévaluation des dérivés de couverture soient neutralisés dans le compte de résultats dès lors que la couverture est efficace. Tout écart résultant de ces opérations est donc limité à l'inefficacité de la couverture.

Le tableau ci-dessous reprend les informations sur les éléments couverts, les instruments de couverture et l'inefficacité de couverture :

Couverture de la juste valeur contre le risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs (en milliers EUR)

Instruments dérivés de couverture	Montant nominal		Valeur comptable		Variations de la juste valeur	Inefficacité de la couverture reconnue en résultats	Poste du résultat
	Acheté	Vendu	Actifs	Passifs			
	31.12.2022						
Swap de taux d'intérêt – couverture de prêts	851.024	-35.500	112.754	764	112.786	-205	Résultat net sur la comptabilité de couverture
Total des instruments dérivés de couverture	851.024	-35.500	112.754	764	112.786	-205	

Actifs désignés comme éléments couverts	Valeur comptable		Cumul des ajustements de la juste valeur de l'élément couvert	Variations de la juste valeur	Ajustement restant suite à l'abandon de la comptabilité de couverture
31.12.2022					
Actifs financiers au coût amorti					
- Prêts	1.099.158		-112.991	-112.991	0
Total actifs financiers au coût amorti	1.099.158		-112.991	-112.991	0

(1) IBOR = Interbank Offered Rate

7.4 Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres se composent des natures suivantes :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2022	31.12.2021
Instruments de dette	1.107.116	1.001.765
<i>Effets publics et obligations d'État</i>	211.235	458.917
<i>Obligations d'autres émetteurs</i>	895.881	542.848
Instruments de capitaux propres	4.458	6.585
Total des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	1.111.574	1.008.350

Les tableaux ci-après reprennent les dépréciations sur les instruments de dette et les mouvements liés aux dépréciations sur ceux-ci :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2022	31.12.2021
Juste valeur phase 1	1.102.008	997.659
Dépréciations phase 1	-148	-126
Juste valeur phase 2	5.108	4.106
Dépréciations phase 2	-4	-28
Total des instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	1.107.116	1.001.765
Total des dépréciations sur instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	-152	-154

	(en milliers EUR)			
	Instruments de dette sans augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (phase 1)	Instruments de dette avec augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (phase 2)	Instruments de dette dépréciés (phase 3)	Total
Solde à la clôture du 31.12.2020	-247	-29	0	-276
Augmentation suite à de nouvelles acquisitions ou nouveaux octrois de crédit	-50	0	0	-50
Diminution suite aux remboursements ou à la vente	99	0	0	99
Modifications suite à l'évolution du risque de crédit	65	8	0	73
Transfert depuis la phase 1 vers la phase 2	7	-7	0	0
Solde à la clôture du 31.12.2021	-126	-28	0	-154
Augmentation suite à de nouvelles acquisitions ou nouveaux octrois de crédit	-107	0	0	-107
Diminution suite aux remboursements ou à la vente	50	7	0	57
Modifications suite à l'évolution du risque de crédit	31	21	0	52
Transfert depuis la phase 1 vers la phase 2	4	-4	0	0
Solde à la clôture du 31.12.2022	-148	-4	0	-152

Les placements en instruments de capitaux propres se ventilent sur base des codes Nace comme suit :

	(en milliers EUR)	
Secteur d'investissement	Juste valeur	Revenus de dividendes comptabilisés
Information et communication	386	0
Activités immobilières	403	16
Activités financières et assurances	3.661	274
Autres	8	0
Solde à la clôture du 31.12.2022	4.458	290

	(en milliers EUR)	
Secteur d'investissement	Juste valeur	Revenus de dividendes comptabilisés
Information et communication	321	0
Activités immobilières	404	0
Activités financières et assurances	5.858	2.092
Autres	2	0
Solde à la clôture du 31.12.2021	6.585	2.092

Le tableau ci-après reprend les décomptabilisations des placements dans des instruments de capitaux propres :

	(en milliers EUR)			
Secteur d'investissement	Juste valeur à la date de décomptabilisation	Revenus de dividendes comptabilisés	Transfert entre comptes de capitaux propres des gains ou pertes cumulés	
Hébergement et restauration	0	0	0	
Activités immobilières	0	0	0	
Activités financières et assurances	1.023	35	0	
Solde à la clôture du 31.12.2022	1.023	35	0	

	(en milliers EUR)			
Secteur d'investissement	Juste valeur à la date de décomptabilisation	Revenus de dividendes comptabilisés	Transfert entre comptes de capitaux propres des gains ou pertes cumulés	
Hébergement et restauration	0	0	0	
Activités immobilières	0	0	0	
Activités financières et assurances	0	0	0	
Solde à la clôture du 31.12.2021	0	0	0	

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres comprennent au 31 décembre 2022 un total de EUR 991,3 millions dont la durée résiduelle est supérieure à douze mois (au 31 décembre 2021 : EUR 674,3 millions).

7.5 Actifs financiers évalués au coût amorti

Les créances interbancaires et les mouvements relatifs aux dépréciations sur ces créances se présentent comme suit :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2022	31.12.2021
Prêts à terme	0	0
Opérations de cession-rétrocession	0	0
Opérations sur titres (en voie de liquidation)	0	0
Garanties	4.047	10.873
Autres	12	130
Dépréciations	0	0
Total des prêts et créances sur les établissements de crédit	4.059	11.003

Les prêts dont la durée initiale est inférieure à trois mois pour un montant de EUR 4,05 millions au 31 décembre 2022 (au 31 décembre 2021 : EUR 10,9 millions) sont inclus dans la définition de la Banque de trésorerie et équivalents de trésorerie du tableau consolidé des flux de trésorerie.

Les créances sur la clientèle et les mouvements relatifs aux dépréciations sur ces créances se présentent comme suit :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2022	31.12.2021
Valeur comptable avant dépréciations	2.288.762	2.134.754
Avances en compte courant	353.509	331.155
Effets de commerce	66	31
Prêts hypothécaires	571.155	44.437
Prêts à terme	1.353.562	1.746.958
Prêts subordonnés	197	963
Autres	10.273	11.210
Dépréciations (IFRS 9)	-16.571	-16.278
Total des prêts et créances sur la clientèle	2.272.191	2.118.476

L'augmentation du montant rapporté en prêts hypothécaires est expliqué par une modification des critères de classification de ces types de crédits en 2022.

En 2021, seul les crédits à destination immobilière et assortis d'une sûreté immobilière étaient rapportés en prêts hypothécaires. En 2022 sont ajoutés les crédits à destination mobilière assortis d'une sûreté immobilière ainsi que les crédits à destination immobilière couverts ou non couverts par une sûreté. Ces types de prêts étaient classés en prêts à terme l'année précédente.

(en milliers EUR)

	31.12.2022	31.12.2021
Valeur comptable avant dépréciations phase 1	2.206.071	2.011.523
Dépréciations phase 1	-404	-655
Valeur comptable avant dépréciations phase 2	44.339	89.232
Dépréciations phase 2	-2	-26
Valeur comptable avant dépréciations phase 3	38.352	33.999
Dépréciations phase 3	-16.165	-15.597
Total des prêts et créances sur la clientèle	2.272.191	2.118.476

(en milliers EUR)

	Actifs financiers sur la clientèle sans augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (phase 1)	Actifs financiers sur la clientèle avec augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (phase 2)	Actifs financiers sur la clientèle dépréciés (phase 3)	Total
Solde à la clôture du 31.12.2020	-1.212	-138	-14.548	-15.898
Augmentation suite à de nouvelles acquisitions ou nouveaux octrois de crédit	-326	-21	-64	-411
Diminution suite aux remboursements ou à la vente	290	6	200	496
Modifications suite à l'évolution du risque de crédit	697	18	-1.186	-471
Transfert vers la phase 1	-121	121	0	0
Transfert vers la phase 2	12	-12	0	0
Transfert vers la phase 3	0	0	0	0
Ecart de change et autres mouvements	4	0	1	5
Transfert vers actifs détenus pour la vente	1	0	0	1
Solde à la clôture du 31.12.2021	-655	-26	-15.597	-16.278
Augmentation suite à de nouvelles acquisitions ou nouveaux octrois de crédit	-161	0	-351	-512
Diminution suite aux remboursements ou à la vente	287	21	587	895
Modifications suite à l'évolution du risque de crédit	121	3	-2.243	-2.119
Transfert vers la phase 1	0	0	0	0
Transfert vers la phase 2	0	0	0	0
Transfert vers la phase 3	4	0	-4	0
Ecart de change et autres mouvements	0	0	1.443	1.443
Transfert vers actifs détenus pour la vente	0	0	0	0
Solde à la clôture du 31.12.2022	-404	-2	-16.165	-16.571

Les prêts et créances sur la clientèle comprennent au 31 décembre 2022 un total de EUR 1.810,8 millions dont la durée résiduelle est supérieure à douze mois (au 31 décembre 2021 : EUR 1.232,9 millions).

Les instruments de dette et les mouvements relatifs aux dépréciations sur ces instruments de dette se présentent comme suit :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2022	31.12.2021
Valeur comptable avant dépréciations	3.026.822	2.324.714
Instruments de dette		
Effets publics et obligations d'État	1.043.393	729.575
Obligations d'autres émetteurs	1.983.429	1.595.139
Autres instruments de dette	0	0
Dépréciations	-4.080	-303
Total des instruments de dette évalués au coût amorti	3.022.742	2.324.411

	(en milliers EUR)	
	31.12.2022	31.12.2021
Valeur comptable avant dépréciations phase 1	3.013.451	2.324.714
Dépréciations phase 1	-313	-303
Valeur comptable avant dépréciations phase 2	8.384	0
Dépréciations phase 2	-267	0
Valeur comptable avant dépréciations phase 3	4.987	0
Dépréciations phase 3	-3.500	0
Total des instruments de dette évalués au coût amorti	3.022.742	2.324.411

	(en milliers EUR)			
	Instruments de dette sans augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (phase 1)	Instruments de dette avec augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (phase 2)	Instruments de dette dépréciés (phase 3)	Total
Solde à la clôture du 31.12.2020	-389	0	0	-389
Augmentation suite à de nouvelles acquisitions	-84	0	0	-84
Diminution suite aux remboursements ou à la vente	19	0	0	19
Modifications suite à l'évolution du risque de crédit	151	0	0	151
Ecart de change et autres mouvements	0	0	0	0
Transfert depuis la phase 2 vers la phase 1	0	0	0	0
Sortie suite à réduction de valeur	0	0	0	0
Solde à la clôture du 31.12.2021	-303	0	0	-303
Augmentation suite à de nouvelles acquisitions	-97	0	0	-97
Diminution suite aux remboursements ou à la vente	27	0	0	27
Modifications suite à l'évolution du risque de crédit	26	-244	-3.489	-3.707
Ecart de change et autres mouvements	0	0	0	0
Transfert depuis la phase 1 vers la phase 2 & 3	34	-23	-11	0
Sortie suite à réduction de valeur	0	0	0	0
Solde à la clôture du 31.12.2022	-313	-267	-3.500	-4.080

7.6 Immobilisations corporelles

L'ensemble des immobilisations corporelles, y compris les droits d'utilisation, se décomposent comme suit :

	(en milliers EUR)				
	Terrains et constructions	Matériel informatique	Équipements de bureau	Autres équipements	Total
Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2022	84.765	1.915	2.772	9.175	98.627
Valeur d'acquisition	163.316	15.979	7.440	25.046	211.781
Amortissements et dépréciations cumulés	-78.551	-14.064	-4.668	-15.871	-113.154
Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2021	87.593	2.858	3.048	8.727	102.226
Valeur d'acquisition	165.338	17.630	7.442	21.604	212.014
Amortissements et dépréciations cumulés	-77.745	-14.772	-4.394	-12.877	-109.788

7.6.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles (hors contrats de location soumis à IFRS 16) se décomposent de la façon suivante :

	(en milliers EUR)				
	Terrains et constructions	Matériel informatique	Équipements de bureau	Autres équipements	Total
Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2022	57.618	1.915	2.772	1.172	63.477
Valeur d'acquisition	126.065	15.979	7.440	3.643	153.127
Amortissements et dépréciations cumulés	-68.447	-14.064	-4.668	-2.471	-89.650
Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2021	59.792	2.858	3.048	1.151	66.849
Valeur d'acquisition	124.040	17.630	7.442	3.969	153.081
Amortissements et dépréciations cumulés	-64.248	-14.772	-4.394	-2.818	-86.232

(en milliers EUR)

	Terrains et constructions	Matériel informatique	Équipements de bureau	Autres équipements	Total
Solde à la clôture au 31.12.2020	63.017	4.007	3.495	1.327	71.846
Acquisitions	1.969	826	396	41	3.232
Modifications du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-
Cessions	-21	-	-1	-135	-157
Amortissements	-5.124	-1.881	-676	-157	-7.838
Réductions de valeur comptabilisées	-38	-12	-166	-6	-222
Écarts de conversion	1	-	-	-	1
Autres	-12	-82	-	81	-13
Reclassés comme détenus à la vente	-	-	-	-	-
Solde à la clôture au 31.12.2021	59.792	2.858	3.048	1.151	66.849
Acquisitions	2.152	499	429	96	3.176
Modifications du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-
Cessions	-	-	-71	-34	-105
Amortissements	-4.251	-1.450	-651	-36	-6.388
Réductions de valeur comptabilisées	-	-	-	-6	-6
Écarts de conversion	-	-	-	-	-
Autres	-75	8	17	1	-49
Reclassés comme détenus à la vente	-	-	-	-	-
Solde à la clôture au 31.12.2022	57.618	1.915	2.772	1.172	63.477

La valeur estimée des immeubles (comptabilisés au coût amorti) de Banque Degroof Petercam s'élève à EUR 161,5 millions au 31 décembre 2022 (EUR 159,1 millions au 31 décembre 2021). L'estimation de la valeur de marché des immeubles résulte de rapports d'évaluation réalisés par des experts immobiliers indépendants. Compte tenu du peu de liquidité du marché de l'immobilier, de la nature et des spécificités de ces immeubles, et de la difficulté de trouver des données de transactions comparables, la valeur estimée de ces immeubles est classée au niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs. Les techniques utilisées par les experts immobiliers sont principalement les suivantes : la méthode de la capitalisation des loyers, la méthode d'actualisation des flux de trésorerie et celle de l'analyse comparative (valorisation basée sur la valeur des m² construits). Lorsque plusieurs méthodes d'évaluation sont utilisées pour un immeuble, sa valeur estimée est la moyenne du résultat de ces méthodes. Banque Degroof Petercam ne dispose pas d'immeubles de placement.

7.6.2 Contrats de location

7.6.2.1 Entité du Groupe preneur du contrat de location

Les droits d'utilisation se décomposent comme suit :

(en milliers EUR)

	Immeubles	Matériel informatique	Autres équipements-Matériel roulant	Total
Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2022	27.147	-	8.003	35.150
Valeur d'acquisition	37.251	-	21.403	58.654
Amortissements et dépréciations cumulés	-10.104	-	-13.400	-23.504
Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2021	27.801	-	7.576	35.377
Valeur d'acquisition	41.298	-	17.635	58.933
Amortissements et dépréciations cumulés	-13.497	-	-10.059	-23.556

L'évolution de la valeur comptable nette des droits d'utilisation se décompose de la façon suivante :

(en milliers EUR)

	Immeubles	Matériel informatique	Autres équipements-Matériel roulant	Total
Solde à la clôture au 31.12.2020	34.542	0	6.941	41.483
Augmentations	2.548	0	4.238	6.786
Modifications du périmètre de consolidation	0	0	0	0
Décomptabilisations	0	0	-8	-8
Amortissements	-5.347	0	-3.635	-8.982
Réductions de valeur comptabilisées	-427	0	0	-427
Écarts de conversion	3	0	0	3
Reclassés comme détenus à la vente	0	0	0	0
Autres	-3.518	0	40	-3.478
Solde à la clôture au 31.12.2021	27.801	0	7.576	35.377
Augmentations	7.027	0	4.459	11.486
Modifications du périmètre de consolidation	0	0	0	0
Décomptabilisations	0	0	0	0
Amortissements	-3.878	0	-4.055	-7.933
Réductions de valeur comptabilisées	0	0	0	0
Écarts de conversion	0	0	0	0
Reclassés comme détenus à la vente	0	0	0	0
Autres	-3.803	0	23	-3.780
Solde à la clôture au 31.12.2022	27.147	0	8.003	35.150

Les loyers comptabilisés en charge sont repris à l'annexe 8.10 (en exemption de la norme IFRS 16). Les charges se rapportant aux contrats de location dont l'actif sous-jacent est de faible valeur ou aux contrats de location à court terme, ne sont pas significatives.

7.6.2.2 Entité du Groupe bailleur du contrat de location

Banque Degroof Petercam est engagée, en qualité de bailleur, dans des contrats de location simple et des contrats de location-financement portant principalement sur des actifs immobiliers.

A. CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

Banque Degroof Petercam a consenti des contrats de sous-location de locaux qui sont qualifiés de location-financement. Ces contrats sont représentés par une créance sur les sous-locataires. Le taux d'actualisation utilisé est celui du contrat de location initial.

Le tableau suivant présente une analyse des créances locatives en indiquant les loyers non actualisés à recevoir après la date de clôture.

(en milliers EUR)

Contrats de location - Immeubles	31.12.2022	31.12.2021
<= 1 an	18	29
> 1 an et <= 2 ans	0	0
> 2 ans et <= 3 ans	0	0
> 3 ans et <= 4 ans	0	0
> 4 ans et <= 5 ans	0	0
> 5 ans	0	0

B. CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Banque Degroof Petercam a conclu quelques contrats de location en tant que bailleur qui sont considérés comme des contrats de location simple. Il s'agit de contrats de location de locaux que la banque a classés en contrats de location simple, car ils ne transfèrent pas aux locataires la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien mis en location.

Les revenus locatifs reconnus par la banque figurent à l'annexe 8.8.

Le tableau ci-après reprend une analyse des échéances des paiements de loyers en présentant les loyers non actualisés à recevoir après la date de clôture :

(en milliers EUR)

Contrats de location - Immeubles	31.12.2022	31.12.2021
<= 1 an	12	18
> 1 an et <= 2 ans	12	18
> 2 ans et <= 3 ans	12	18
> 3 ans et <= 4 ans	12	18
> 4 ans et <= 5 ans	12	18
> 5 ans	7	53

7.7 Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition

Les immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition se décomposent de la façon suivante :

(en milliers EUR)

	Écarts d'acquisition	Fonds de commerce	Logiciels	Autres actifs incorporels	Total
Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2022	264.987	22.652	2.797	4.836	295.272
Valeur d'acquisition	344.903	99.681	24.792	21.173	490.549
Amortissements et dépréciations cumulés	-79.916	-77.029	-21.995	-16.337	-195.277
Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2021	264.013	30.838	4.619	9.355	308.825
Valeur d'acquisition	352.279	153.442	25.657	21.173	552.551
Amortissements et dépréciations cumulés	-88.266	-122.604	-21.038	-11.818	-243.726

L'évolution de la valeur comptable nette s'explique comme suit :

	Écarts d'acquisition	Fonds de commerce ¹	Logiciels	Autres actifs incorporels ²	Total
Solde à la clôture au 31.12.2020	272.363	39.024	4.686	14.519	330.592
Acquisitions	0	0	1.851	0	1.851
Cessions	0	0	-819	0	-819
Amortissements	0	-8.186	-1.793	-5.164	-15.143
Amortissements annulés suite à cessions ou désaffectations	0	0	694	0	694
Réductions de valeur comptabilisées	-8.350	0	0	0	-8.350
Autres	0	0	0	0	0
Écarts de conversion	0	0	0	0	0
Reclassés comme détenus en vue de la vente	0	0	0	0	0
Solde à la clôture au 31.12.2021	264.013	30.838	4.619	9.355	308.825
Acquisitions	974	0	9	0	983
Cessions	0	0	0	0	0
Amortissements	0	-8.186	-1.759	-4.519	-14.464
Amortissements annulés suite à cessions ou désaffectations	0	0	0	0	0
Réductions de valeur comptabilisées	0	0	0	0	0
Autres	0	0	-72	0	-72
Écarts de conversion	0	0	0	0	0
Reclassés comme détenus en vue de la vente	0	0	0	0	0
Solde à la clôture au 31.12.2022	264.987	22.652	2.797	4.836	295.272

FONDS DE COMMERCE

Conformément aux méthodes et principes comptables, la Banque vérifie semestriellement s'il existe des indices de dépréciation de valeur des fonds de commerce. Au 31 décembre 2022, cette analyse a conduit à la conclusion qu'il n'existe aucun indice de dépréciation de valeur pour l'ensemble des fonds de commerce.

ÉCARTS D'ACQUISITION

Conformément aux méthodes et principes comptables, la Banque effectue un test de dépréciation sur les écarts d'acquisition positifs au moins à chaque clôture d'exercice. Pour ce faire, la Banque a affecté ces écarts d'acquisition à des unités génératrices de trésorerie. Les écarts d'acquisition relatifs à la fusion avec Petercam ont été alloués à trois unités génératrices de trésorerie ('Asset Management & UCIT's', 'Credits & Structuring' et 'Global Markets & Private Equity'). D'autres écarts d'acquisition sont relatifs à l'unité génératrice de trésorerie 'Asset Management & UCIT's', provenant d'anciennes acquisitions. Par ailleurs, un écart d'acquisition porte sur les activités de Corporate Finance en France.

Pour l'ensemble des autres écarts d'acquisition, la valeur d'utilité a été retenue, en appliquant la méthode de l'actualisation des 'cash flows' libres qui actualise tous les flux de trésorerie futurs qui seront générés par l'activité de l'entreprise. Ces évaluations mènent à des valeurs supérieures aux valeurs comptables des écarts d'acquisition.

Les projections de flux de trésorerie se fondent sur le plan d'affaires à moyen terme établi par la direction, couvrant la période 2022-2026, avant d'appliquer, en rythme

(1) Le solde au 31.12.2022 concerne uniquement les fonds de commerce issus de la fusion avec Petercam en 2015.

(2) Les frais de développement relatifs aux projets Finance Target Operating Model (FTOM) et Digital Acceleration ont été activés jusqu'à fin septembre 2019. En date du 31.12.2022, leur valeur comptable s'élève à EUR 4,5 millions, et ne concerne plus que le projet FTOM.

de croisière, un taux de croissance de 3% correspondant à la croissance attendue à long terme des marchés financiers. Les projections de flux de trésorerie sont actualisées au coût des fonds propres, estimé au 31 décembre 2022 à 10,9% pour l'unité génératrice de trésorerie 'Asset Management & UCIT's', à 11,2% pour l'unité génératrice de trésorerie 'Credits & Structuring', à 12,3% pour l'unité génératrice de trésorerie 'Global Markets & Private Equity' et à 12,7% pour l'unité génératrice de trésorerie 'Corporate Finance'.

Des analyses de sensibilité ont été réalisées, prenant en considération à la fois des projections plus basses de flux de trésorerie (flux de trésorerie de 2026 inférieur d'environ 15% à 30% à celui prévu dans le plan d'affaires à moyen terme établi par la direction, selon les unités génératrices de trésorerie) et des taux d'actualisation plus élevés (respectivement 11,7% pour l'unité génératrice de trésorerie 'Asset Management & UCIT's', à 12,1% pour l'unité génératrice de trésorerie 'Credits & Structuring', à 13,3% pour l'unité génératrice de trésorerie 'Global Markets & Private Equity' et à 13,7% pour l'unité génératrice de trésorerie 'Corporate Finance en France'). Les valeurs estimées qui résultent de ces analyses restent supérieures aux valeurs comptables.

La ventilation des écarts d'acquisition positifs par unité génératrice de trésorerie se présente comme suit :

(en milliers EUR)

Unité génératrice de trésorerie	Valeur comptable	
	31.12.2022	31.12.2021
Banque Degroof Petercam SA (Asset Management & UCIT's)	216.740	215.766
Banque Degroof Petercam SA (Credit & Structuring)	5.480	5.480
Banque Degroof Petercam SA (Financial Markets & Private Equity)	24.550	24.550
Banque Degroof Petercam (Corporate Finance en France)	18.217	18.217
Total	264.987	264.013

7.8 Participations dans les entreprises mises en équivalence

Les participations dans les entreprises mises en équivalence se détaillent comme suit :

(en milliers EUR)

Entreprises associées	31.12.2022	31.12.2021
Corporation Financière BDG & Associés Inc.	2.182	1.977
8737217 Canada Inc	9	-
Quadia SA	215	-
Stairway to Heaven SA	-22	-16
Le Cloître SA	2.328	2.339
Arvestar Asset Management SA	237	246
Amindis SA	1.129	984
Syncicap Holding SAS	33	46
Syncicap Asset Management Limited	1.498	648
Total	7.609	6.224

Les données sociales des entreprises associées se présentent comme suit :

(en milliers EUR)

Entreprises associées	31.12.2022	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2021	Devise
	Fonds propres	Résultat	Fonds propres	Résultat	
Corporation Financière BDG & Associés Inc.	4.453	431	4.035	1.104	CAD
8737217 Canada Inc	21	8.778	-	-	CAD
Quadia SA	875	-90	-	-	CHF
Stairway to Heaven SA	24	-11	36	-11	EUR
Le Cloître SA	6.929	83	6.963	2.459	EUR
Arvestar Asset Management SA	9.472	6.904	9.847	7.662	EUR
Amindis SA	3.388	315	2.953	433	EUR
Syncicap Holding SAS	7.120	-70	2.885	-115	EUR
Syncicap Asset Management Limited	4.408	-1.824	1.905	-890	HKD

7.9 Autres actifs

Le poste 'Autres actifs' reprend les éléments suivants :

(en milliers EUR)

	31.12.2022	31.12.2021
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	84.987	113.133
Débiteurs divers	56.366	46.372
Autres actifs	19.120	21.081
Total des autres actifs	160.473	180.586

Les débiteurs divers sont composés de créances issues des facturations et des avances sur impôts ou impôts à récupérer définis selon les dispositions nationales. Les autres actifs sont principalement liés aux métaux précieux et biens divers.

7.10 Passifs financiers détenus à des fins de transaction

Le détail par nature des passifs financiers détenus à des fins de transaction se présente de la façon suivante :

(en milliers EUR)

	31.12.2022	31.12.2021
1. Passifs financiers détenus à des fins de transaction	19.098	24.094
Instruments de dette	0	0
Instruments de capitaux propres	19.098	24.094
2. Instruments financiers dérivés	319.617	148.483
Dérivés de change	70.006	23.323
Dérivés de taux d'intérêt	122.580	33.958
Dérivés sur actions	137.072	94.577
CVA/DVA ¹	-10.041	-3.375
Total des passifs financiers détenus à des fins de transaction	338.715	172.577

(1) CVA : Credit Value Adjustment / DVA : Debit Value Adjustment.

7.11 Dettes envers les établissements de crédit

Les dettes interbancaires se détaillent de la manière suivante :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2022	31.12.2021
Dépôts à vue	359.153	61.048
Dépôts à terme	162.384	26.666
Autres dépôts	6.101	745.809
Total des dettes envers les établissements de crédit	527.638	833.523

La BCE avait annoncé, le 7 mars 2019, une série d'opérations de refinancement ciblées à long terme (Targeted Longer-Term Refinancing Operations-TLTRO). Les TLTRO avaient été conçues dans le but d'améliorer le fonctionnement du mécanisme de transmission de la politique monétaire par un soutien du crédit bancaire à l'économie réelle. Ce montant d'emprunt, repris dans la rubrique « autres dépôts », s'élevait à 751,2 millions d'euros fin 2021.

En 2022, les dépôts TLTRO ont été remboursés.

Conformément à l'IFRS 9, Banque Degroof Petercam applique le taux d'intérêt effectif à ces dépôts. Il s'agit d'un taux variable qui est considéré comme un taux de marché basé sur ce que la Banque centrale européenne a établi comme un marché spécifique pour les programmes TLTRO. Le taux d'intérêt effectif de ces dépôts correspond au taux nominal applicable le moins favorable pour chaque période de référence. Le changement du taux d'intérêt applicable pour chaque période de taux d'intérêt est perçu comme une modification du taux variable et ce changement est comptabilisé prospectivement.

7.12 Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle se présentent comme suit :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2022	31.12.2021
Dépôts à vue	6.065.110	7.445.506
Dépôts à terme	1.144.820	159.376
Autres dépôts	50.192	68.987
Total des dettes envers la clientèle	7.260.122	7.673.869

Les dettes envers la clientèle ne comprennent pas, comme l'année passée, d'éléments dont la valeur résiduelle est supérieure à douze mois.

La rubrique « autres dépôts » reprend essentiellement l'impact IFRS 16 pour un montant de EUR 35,7 millions de passifs locatifs.

Le tableau suivant présente une analyse des échéances des passifs locatifs en indiquant les loyers non actualisés à payer après la date de clôture :

(en milliers EUR)

Contrats de location au 31.12.2022	Immeubles	Matériel roulant	Matériel informatique	Total
1 an	-3.548	-4.037	-	-7.585
> 1 an et <= 5 ans	-14.883	-4.800	-	-19.683
> 5 ans	-13.836	-	-	-13.836

(en milliers EUR)

Contrats de location au 31.12.2021	Immeubles	Matériel roulant	Matériel informatique	Total
1 an	-8.220	-3.359	-	-11.579
> 1 an et <= 5 ans	-14.223	-4.395	-	-18.618
> 5 ans	-16.544	-	-	-16.544

En 2021, Le montant pour les immeubles est surévalué du fait qu'il reprend un montant de EUR 533 mille d'échéance de passifs locatifs reclassés comme destinés à la vente.

L'évolution de la valeur comptable des passifs locatifs s'explique comme suit :

(en milliers EUR)

	Immeubles	Matériel informatique	Autres équipements-Matériel roulant	Total
Solde à la clôture au 31.12.2020	36.823	0	7.048	43.871
Nouveaux contrats	2.548	0	3.264	5.812
Modifications de contrat	-3.518	0	0	-3.518
Paiements	-7.137	0	-2.644	-9.781
Intérêts dus au titre du passif locatif	545	0	13	558
Écarts de conversion	3	0	0	3
Reclassés comme détenus en vue de la vente	-492	0	-1	-493
Autres	0	0	32	32
Solde à la clôture au 31.12.2021	28.772	0	7.712	36.484
Nouveaux contrats	7.027	0	4.459	11.486
Modifications de contrat	-3.663	0	0	-3.663
Paiements	-5.026	0	-4.118	-9.144
Intérêts dus au titre du passif locatif	446	0	50	496
Écarts de conversion	0	0	0	0
Reclassés comme détenus en vue de la vente	0	0	0	0
Autres	-1	0	22	21
Solde à la clôture au 31.12.2022	27.555	0	8.125	35.680

7.13 Provisions

Les provisions de la Banque se composent comme suit :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2022	31.12.2021
Pensions et autres obligations de prestations définies	15.983	18.362
Autres avantages du personnel à long terme	7.308	5.380
Restructuration	0	911
Pertes de crédit attendues sur engagements de crédit et garanties financières données	7	16
Autres provisions	3.490	2.757
Solde à la clôture	26.788	27.426

Le montant des provisions pour avantages au personnel est détaillé au sein des annexes 10.1 et 10.2.

La provision pour restructuration a été constituée en 2015 suite à la réorganisation des activités générée par la fusion des groupes Degroof et Petercam. Au cours de l'exercice écoulé, le solde de cette provision a fait l'objet d'une reprise intégrale de EUR 0,9 million.

L'évolution de la provision relative aux pertes de crédits attendues sur les engagements de crédits et garanties données, se présente comme suit :

	(en milliers EUR)			
	Actifs financiers sans augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (phase 1)	Actifs financiers avec augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (phase 2)	Actifs financiers dépréciés (phase 3)	Total
Solde à la clôture du 31.12.2020	21	3	0	24
Augmentation suite à de nouvelles acquisitions ou nouveaux octrois de crédit	16	0	0	16
Diminution suite à la réduction de l'engagement	-17	0	0	-17
Modification suite à l'évolution du risque de crédit	-4	-3	0	-7
Solde à la clôture du 31.12.2021	16	0	0	16
Augmentation suite à de nouvelles acquisitions ou nouveaux octrois de crédit	5	0	0	5
Diminution suite à la réduction de l'engagement	-13	0	0	-13
Modification suite à l'évolution du risque de crédit	-1	0	0	-1
Solde à la clôture du 31.12.2022	7	0	0	7

L'évolution des autres provisions, qui concernent principalement des provisions pour des litiges en suspens avec différentes contreparties, se présente comme suit :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2022	31.12.2021
Solde à l'ouverture	2.757	14.629
Dotations aux provisions	2.340	2.285
Utilisations de provisions	-1.045	-9.402
Reprises de provisions non utilisées	-562	-4.756
Écarts de conversion	0	1
Solde à la clôture	3.490	2.757

De par la nature de ses activités, la Banque est impliquée dans des litiges juridiques dont le nombre est limité.

Compte tenu de l'incertitude inhérente à chaque procédure judiciaire, l'estimation des risques est inévitablement aléatoire. Une provision couvrant certains montants a été maintenue dans les comptes annuels au 31 décembre 2022.

Il est à noter que les assureurs couvrent les paiements supérieurs à la franchise pour certains litiges. Ces montants, à verser par les assureurs en cas d'indemnisation, sont comptabilisés dans la rubrique 'Autres résultats opérationnels nets'.

Le 6 juin 2012, Irving H. Picard, curateur nommé en vertu du SIPA (le « Securities Investor Protection Corporation Act » américain) qui est en charge de la liquidation suite à la faillite de Bernard L. Madoff Investments Securities LLC et de Bernard L. Madoff, a lancé des poursuites à l'encontre d'entités de Degroof Petercam devant le tribunal des faillites de New-York. Ces poursuites visaient à obtenir la restitution des paiements de rachat de parts de fonds (« claw-back ») faits aux entités de Degroof Petercam qui agissaient en tant que « nommées » pour leurs clients.

Les demandes d'Irving H. Picard concernaient les transferts que les entités de Degroof Petercam concernées avaient reçus de plusieurs fonds nourriciers Madoff (et qui ont ensuite été versés par les entités de Degroof Petercam concernées aux clients-investisseurs finaux). Ces réclamations font partie des nombreuses réclamations faites par le curateur contre plusieurs banques, fonds spéculatifs, fonds nourriciers (« feeder funds ») et investisseurs. Les entités de Degroof Petercam concernées, ainsi que de nombreux autres défendeurs, ont déposés des requêtes afin que le Tribunal juge ces actions irrecevables.

Le 29 janvier 2015, le curateur a retiré son action à l'encontre des entités de Degroof Petercam en se réservant néanmoins le droit de réactiver cette procédure à une date ultérieure. Depuis lors, le curateur a poursuivi ses procédures de récupération contre d'autres défendeurs et les tribunaux compétents ont rendu plusieurs décisions.

En février 2019, la Cour d'appel américaine a annulé un jugement de juillet 2014 de la Cour de district. Par cette annulation, la Cour d'appel a autorisé le curateur à récupérer les montants perçus à l'étranger. Cette décision de la Cour d'appel a fait l'objet d'un recours devant la Cour Suprême des Etats-Unis introduit par les défendeurs concernés. Suite à la décision de la Cour Suprême américaine en juin 2020, déclarant l'appel contre l'arrêt de la Cour d'appel américaine du 25 février 2019 non recevable, cet arrêt est devenu définitif et pourrait inciter le curateur à réintroduire dans le futur ses actions de récupération (claw-back) contre les entités de Degroof Petercam.

Dans ce cas, Degroof Petercam prendra les mesures nécessaires afin d'assurer sa

défense. Si Degroof Petercam devait rembourser la totalité du montant réclamé par le curateur dans sa requête du 6 juin 2012, le niveau des fonds propres réglementaires consolidés resterait néanmoins substantiellement supérieur aux exigences de fonds propres réglementaires telles qu'imposées par les autorités européennes conformément aux réglementations prudentielles.

Banque Degroof Petercam améliore continuellement ses procédures et contrôles existants, notamment en ce qui concerne la prévention du blanchiment d'argent. Dans le cadre de ses obligations en matière de prévention du blanchiment d'argent, Banque Degroof Petercam met régulièrement à jour la documentation des dossiers clients et revoit donc un certain nombre de dossiers de clients et notamment des dossiers crédits. Bien que cet exercice n'ait pas mené à ce stade à la constitution de provisions, Banque Degroof Petercam ne peut exclure que la revue de certains dossiers ait un impact sur l'acceptabilité des fonds servant au remboursement des crédits contractés par ces clients et mènent à un défaut de paiement.

Finalement, en ce qui concerne le risque général de litige, il convient de noter que des enquêtes, procédures ou autres réclamations pourraient avoir un impact dans le futur sur Banque Degroof Petercam. En raison de nombreuses incertitudes, il n'est pas possible de faire une estimation fiable du résultat ni de l'impact financier potentiel, le cas échéant, de tels événements. Banque Degroof Petercam estime que, sur la base des informations dont elle dispose, elle a fait les déclarations appropriées et constitué des provisions suffisantes pour couvrir les risques de litiges en cours ou potentiels.

7.14 Autres passifs

Le poste 'Autres passifs' reprend les éléments suivants :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2022	31.12.2021
Dettes salariales et sociales	53.919	68.316
Charges à payer et produits constatés d'avance	50.622	36.184
Créditeurs divers	25.382	38.953
Passifs liés aux paiements en actions	0	0
Autres dettes	10.579	9.255
Dettes liées à l'acquisition anticipée des intérêts minoritaires	1.282	2.494
Total des autres passifs	141.784	155.202

Les créditeurs divers représentent essentiellement les factures à payer ainsi que les impôts à payer autres que ceux calculés sur le résultat de l'exercice. Les autres dettes concernent principalement les fournisseurs à payer ainsi que des taxes diverses.

En ce qui concerne les dettes liées à l'acquisition anticipée des intérêts minoritaires, comme le prix d'acquisition de ceux-ci est un prix variable dépendant d'un ensemble de données et dont le paiement sera encore échelonné jusqu'en 2024, les dettes liées à l'acquisition anticipée de ces derniers sont évaluées sur base des modèles, paramètres et données décrites au sein du point 7.7 relatif aux immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition. Cette acquisition anticipée est relative à l'activité de Corporate Finance en France.

7.15 Impôts

L'évolution des impôts différés s'explique par :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2022	31.12.2021
Solde à l'ouverture	7.889	7.590
Produit (Charge) au compte de résultats	22.557	2.501
Éléments directement imputés aux fonds propres	-8.232	-2.200
Impact du changement de taux d'imposition – compte de résultats	-124	0
Impact du changement de taux d'imposition – fonds propres	0	0
Modifications du périmètre de consolidation	0	0
Impact IFRS 5	0	0
Impact IFRS 16	0	0
Autres	0	0
Écarts de change	0	-2
Solde à la clôture	22.090	7.889

Les impôts différés sont calculés sur les différences temporelles suivantes et sont présentés par nature de différences temporelles :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2022	31.12.2021
Actifs d'impôts différés	38.490	22.699
Avantages du personnel	8.915	9.845
Immobilisations corporelles et incorporelles	971	2.243
Provisions pour risques et charges	0	0
Instruments financiers	25.581	2.613
Pertes fiscales et autres déductions activées	1.083	5.850
Autres	1.940	2.148
Passifs d'impôts différés	16.400	14.810
Immobilisations corporelles et incorporelles	8.563	10.798
Provisions pour risques et charges	516	516
Instruments financiers	7.321	3.467
Autres	0	29
Impôts différés nets	22.090	7.889

Certains actifs d'impôts différés ne sont pas comptabilisés dans la mesure où certaines sociétés du groupe Degroof Petercam n'ont pas la certitude de disposer de bénéfices futurs imposables permettant la récupération de ces impôts au sein des entités fiscales visées.

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés comprennent au 31 décembre 2022 un montant de EUR 0,2 millions relatif uniquement à des pertes fiscales récupérables et dont l'échéance est indéterminée (31 décembre 2021 : EUR 1,2 millions).

Des impôts différés n'ont pas été comptabilisés pour un montant de EUR 31 mille (31 décembre 2021 : EUR 21 mille) sur les différences temporelles relatives aux réserves des filiales distribuables, car il n'est pas probable que ces différences s'inverseront à court terme.

Le groupe a appliqué la consolidation fiscale entre Degroof Petercam Asset Management d'une part (entité transférante de bénéfice imposable) et Degroof

Petercam Corporate Finance d'autre part (entité bénéficiaire de transfert de bénéfice) pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2021 (exercice d'imposition 2022). Le montant de transfert s'élève pour 2021 à EUR 3,4 millions et a été reconnu dans les comptes des sociétés concernées (au niveau des impôts courants). Le montant de transfert pour 2022 s'élève à EUR 1,6 millions.

7.16 Capitaux propres

Le tableau ci-dessous reprend la composition des capitaux propres revenant aux actionnaires :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2022	31.12.2021
Capital souscrit	34.212	34.212
Primes d'émission	417.366	417.366
Réserve légale	4.411	4.411
Réserve immunisée	15.108	15.108
Réserve disponible	93.137	93.137
Autres réserves et report à nouveau	415.179	430.472
Réserves de réévaluation	-12.100	-2.349
Actions propres (-)	-50.017	-49.627
Résultat net de la période	76.403	47.552
Total	993.699	990.282

Le capital de Banque Degroof Petercam est représenté par 10.842.209 actions ordinaires sans désignation de valeur nominale. Toutes les actions sont intégralement souscrites et entièrement libérées.

Les réserves et le report à nouveau reprennent les réserves de Banque Degroof Petercam y compris l'impact initial de la transition aux normes comptables internationales IFRS, le résultat non distribué du groupe ainsi que la différence entre le prix d'acquisition ou de cession et la valeur comptable des fonds propres acquise ou cédée lors d'un changement de pourcentage de détention dans une filiale ne générant pas de modification de méthode de consolidation.

Les réserves de réévaluation comprennent les réévaluations des actifs financiers à la juste valeur, ainsi que les écarts de conversion résultant de la consolidation des comptes d'entreprises établis dans une devise fonctionnelle différente de celle du groupe Degroof Petercam et, d'autre part, les écarts actuariels relatifs aux obligations et aux actifs des régimes de retraite résultant de la différence entre les hypothèses définies en début d'exercice et la réalité observée en fin d'exercice.

Au 31 décembre 2022, le groupe Degroof Petercam détient 371.647 actions Banque Degroof Petercam SA, ce qui représente 3,43 % du capital souscrit.

7.17 Juste valeur des instruments financiers

La valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers sont reprises, par catégorie d'instruments financiers, dans le tableau ci-dessous :

	31.12.2022		31.12.2021	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers				
Trésorerie et avoirs auprès des banques centrales et autres dépôts sur demande	1.670.129	1.670.129	3.645.728	3.645.728
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	371.189	371.189	200.422	200.422
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	341.130	341.130	166.987	166.987
Autres actifs financiers	30.059	30.059	33.435	33.435
Instruments financiers de couverture	392.905	392.905	8.365	8.365
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	1.111.574	1.111.574	1.008.350	1.008.350
Instruments de capitaux propres	4.458	4.458	6.585	6.585
Instruments de dette	1.107.116	1.107.116	1.001.765	1.001.765
Actifs financiers évalués au coût amorti	5.186.001	5.164.980	4.453.890	4.530.488
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4.059	4.059	11.003	11.003
Prêts et créances sur la clientèle	2.159.200	2.169.333	2.118.476	2.193.596
Instruments de dette	3.022.742	2.991.588	2.324.411	2.325.889
Total	8.731.798	8.710.777	9.316.755	9.393.353
Passifs financiers				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	338.715	338.715	172.577	172.577
Instruments financiers de couverture	2.220	2.220	27.275	27.275
Passifs financiers évalués au coût amorti	7.787.760	7.788.725	8.507.392	8.497.586
<i>Dettes envers les établissements de crédits</i>	<i>527.638</i>	<i>526.776</i>	<i>833.523</i>	<i>890.122</i>
<i>Dettes envers la clientèle</i>	<i>7.260.122</i>	<i>7.261.949</i>	<i>7.673.869</i>	<i>7.607.464</i>
Total	8.128.695	8.129.660	8.707.244	8.697.438

La valeur comptable des actifs financiers évalués au coût amorti comprend un ajustement négatif de couverture de juste valeur de EUR 301.473 mille (Prêts et créances : EUR -137.665 mille et instruments de dette : EUR -163.808). Au 31 décembre 2021, on note un ajustement positif de couverture de juste valeur de EUR 16.203 mille (Prêts et créances : EUR 1.348 mille et instruments de dette : EUR 14.855). Le détail de ces montants ainsi que le descriptif des stratégies de couverture sont documentés à l'annexe 7.3 du rapport annuel.

Concernant les instruments financiers qui ne sont pas évalués à leur juste valeur dans les états financiers, les méthodes et hypothèses suivantes sont utilisées pour déterminer leur juste valeur :

- la valeur comptable des instruments financiers à court terme ou sans échéance fixe comme les comptes courants, correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur ;
- les autres prêts et emprunts sont réévalués sur la base du dernier prix observé ou par actualisation de leurs flux futurs sur base des courbes de taux d'intérêt de marché à la date de clôture.

Banque Degroof Petercam distingue une hiérarchie des justes valeurs à trois niveaux, en fonction de la source des données utilisée pour déterminer la juste valeur :

NIVEAU 1 – PRIX DE MARCHÉ PUBLIÉS :

cette catégorie comprend les instruments financiers pour lesquels la juste valeur est établie directement par référence au prix coté sur un marché actif.

NIVEAU 2 – TECHNIQUE DE VALORISATION BASÉE SUR**DES DONNÉES DE MARCHÉ OBSERVABLES :**

cette catégorie inclut les instruments financiers pour lesquels la juste valeur est déterminée sur base de techniques de valorisation dont les paramètres sont dérivés d'un marché actif ou sont observables. Ces techniques de valorisation sont celles couramment utilisées par les intervenants sur le marché.

NIVEAU 3 – TECHNIQUE DE VALORISATION BASÉE SUR DES DONNÉES**AUTRES QUE DES DONNÉES DE MARCHÉ OBSERVABLES :**

sont repris dans cette catégorie les instruments financiers dont une part significative des paramètres utilisés pour la détermination de leur juste valeur ne sont pas des données observables de marché.

Banque Degroof Petercam comptabilise les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie des justes valeurs à la date de clôture de la période au cours de laquelle le changement a eu lieu.

Les justes valeurs des instruments financiers évalués à leur juste valeur ont été réparties de la manière suivante :

(en milliers EUR)

31.12.2022	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	84.634	273.944	12.611	371.189
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	67.552	273.578	0	341.130
<i>Autres actifs financiers</i>	17.082	366	12.611	30.059
Instruments financiers de couverture	0	392.905	0	392.905
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	1.074.772	32.354	4.448	1.111.574
<i>Instruments de capitaux propres</i>	10	0	4.448	4.458
<i>Instruments de dette</i>	1.074.762	32.354	0	1.107.116
Total	1.159.406	699.203	17.059	1.875.668
Passifs financiers				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	10.824	327.891	0	338.715
Instruments financiers de couverture	0	2.220	0	2.220
Total	10.824	330.111	0	340.935

(en milliers EUR)

31.12.2021	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	88.121	102.828	9.473	200.422
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	66.842	100.145	0	166.987
<i>Autres actifs financiers</i>	21.279	2.683	9.473	33.435
Instruments financiers de couverture	0	8.365	0	8.365
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	962.503	39.266	6.581	1.008.350
<i>Instruments de capitaux propres</i>	4	0	6.581	6.585
<i>Instruments de dette</i>	962.499	39.266	0	1.001.765
Total	1.050.624	150.459	16.054	1.217.137
Passifs financiers				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	12.789	159.788	0	172.577
Instruments financiers de couverture	0	27.275	0	27.275
Total	12.789	187.063	0	199.852

Le tableau ci-après reprend les mouvements relatifs aux actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3 :

(en milliers EUR)

	Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	Total
Solde à la clôture au 31.12.2020	6.738	216	9.619	16.573
Gains ou pertes reconnus en résultat	1.264	113	0	1.377
Gains ou pertes reconnus en fonds propres	0	0	-132	-132
Acquisitions	1.028	0	85	1.113
Ventes	-62	-1	0	-63
Règlement	-295	0	-2.991	-3.286
Transferts vers niveau 3	0	472	0	472
Transferts hors niveau 3	0	0	0	0
Solde à la clôture au 31.12.2021	8.673	800	6.581	16.054
Gains ou pertes reconnus en résultat	-268	34	0	-234
Gains ou pertes reconnus en fonds propres	0	0	-655	-655
Acquisitions	1.453	2	0	1.455
Ventes	-52	-79	-1.182	-1.313
Règlement	-441	0	0	-441
Transferts vers niveau 3	0	2.336	0	2.336
Transferts hors niveau 3	0	0	0	0
Modification du périmètre de consolidation	0	-55	-296	-351
Autres	0	208	0	208
Solde à la clôture au 31.12.2022	9.365	3.246	4.448	17.059

Les instruments valorisés selon un modèle de niveau 3 sont principalement des actions et des obligations non cotées ainsi que des fonds de Private Equity.

Pour les actions non cotées, la méthode généralement utilisée est la méthode de l'actif net comptable basée sur les derniers états financiers publiés par les sociétés.

Pour les obligations non cotées, nous utilisons les spreads d'obligations comparables afin de déterminer les prix.

Pour les fonds de Private Equity, nous utilisons les VNI (Valeur Nette d'Inventaire) établies par les General Partner des différents fonds.

Les valorisations sont réalisées par un département indépendant du front-office ou proviennent de sources externes.

Une valorisation alternative, utilisant des hypothèses raisonnablement possibles mais globalement plus défavorables, aurait pour effet de faire varier la valeur du portefeuille de la manière suivante :

	Valeur comptable	Valeur alternative	Impact résultats	Impact en fonds propres
(en milliers EUR)				
31.12.2022				
Instruments de capitaux propres	13.813	8.235	-4.682	-896
Instruments de dette	3.246	1.623	-1.623	0
31.12.2021				
Instruments de capitaux propres	15.254	9.821	-4.336	-1.097
Instruments de dette	800	400	-400	0

Les hypothèses alternatives raisonnablement possibles utilisées incluent, suivant les valeurs, l'usage d'une prime de risque plus élevée pour l'actualisation (pour les valeurs calculées sur base d'un discounted cash flow model), l'usage d'un calcul alternatif basé sur les multiples boursiers de sociétés comparables, ou l'usage d'une décote d'illiquidité plus importante.

Le tableau suivant reprend les justes valeurs des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par catégorie de juste valeur :

	(en milliers EUR)			
31.12.2022	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Trésorerie et avoirs auprès des banques centrales et autres dépôts sur demande	0	1.670.129	0	1.670.129
Actifs financiers évalués au coût amorti	2.099.627	3.026.069	39.284	5.164.980
Prêts et créances sur les établissements de crédit	0	4.059	0	4.059
Prêts et créances sur la clientèle	0	2.130.049	39.284	2.169.333
Instruments de dette	2.099.627	891.961	0	2.991.588
Total	2.099.627	4.696.198	39.284	6.835.109
Passifs financiers				
Dettes envers les établissements de crédits	0	526.776	0	526.776
Dettes envers la clientèle	0	7.261.949	0	7.261.949
Total	0	7.788.725	0	7.788.725

	(en milliers EUR)			
31.12.2021	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Trésorerie et avoirs auprès des banques centrales et autres dépôts sur demande	0	3.645.728	0	3.645.728
Actifs financiers évalués au coût amorti	1.833.510	2.652.572	44.406	4.530.488
Prêts et créances sur les établissements de crédit	0	11.003	0	11.003
Prêts et créances sur la clientèle	0	2.149.190	44.406	2.193.596
Instruments de dette	1.833.510	492.379	0	2.325.889
Total	1.833.510	6.298.300	44.406	8.176.216
Passifs financiers				
Dettes envers les établissements de crédits	0	890.122	0	890.122
Dettes envers la clientèle	0	7.607.464	0	7.607.464
Total	0	8.497.586	0	8.497.586

7.18 Compensation des actifs et passifs financiers

Le tableau ci-après reprend les montants des actifs et passifs financiers avant et après compensation.

- La colonne 'Montants bruts d'instruments financiers comptabilisés' ne reprend que les actifs et passifs financiers comptabilisés qui sont soit compensés dans les états financiers ou qui font l'objet d'un accord de compensation globale exécutoire (ou d'un accord similaire) ne répondant pas aux critères définis dans l'IAS 32.
- Comme mentionné dans la colonne 'Montants bruts d'instruments financiers comptabilisés compensés', aucun montant ne peut être compensé selon les critères définis dans l'IAS 32.
- La colonne 'Montants non compensés au bilan – Instruments financiers' reprend les montants d'instruments financiers qui font l'objet d'un accord de compensation globale exécutoire ne répondant pas aux critères définis dans l'IAS 32. Dans ce cas, la compensation ne peut s'appliquer qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite de la contrepartie.
- Les instruments financiers reçus ou donnés en garantie (colonne 'Montants non compensés au bilan – Garanties sous forme d'espèces' et 'Montants non compensés au bilan – Garanties sous forme de titres') ne s'appliquent également qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite de la contrepartie.

(en milliers EUR)

31.12.2022	Montants bruts d'instruments financiers comptabilisés	Montants bruts d'instruments financiers comptabilisés compensés	Montants nets d'instruments financiers présentés au bilan	Montants non compensés au bilan			Montants nets
				Instruments financiers	Garanties sous forme d'espèces	Garanties sous forme de titres	
Actifs financiers							
Dérivés	693.270	0	693.270	13.513	56.970	0	622.787
Prise en pension, titres empruntés et accords similaires	0	0	0	0	0	0	0
Prise en pension	0	0	0	0	0	0	0
Total	693.270	0	693.270	13.513	56.970	0	622.787
Passifs financiers							
Dérivés	321.837	0	321.837	13.513	52.335	0	255.989
Mise en pension, titres prêtés et accords similaires	0	0	0	0	0	0	0
Mise en pension	0	0	0	0	0	0	0
Total	321.837	0	321.837	13.513	52.335	0	255.989

(en milliers EUR)

31.12.2021	Montants bruts d'instruments financiers comptabilisés	Montants bruts d'instruments financiers comptabilisés compensés	Montants nets d'instruments financiers présentés au bilan	Montants non compensés au bilan			Montants nets
				Instruments financiers	Garanties sous forme d'espèces	Garanties sous forme de titres	
Actifs financiers							
Dérivés	125.059	0	125.059	16.881	9.405	0	98.773
Prise en pension, titres empruntés et accords similaires	0	0	0	0	0	0	0
Prise en pension	0	0	0	0	0	0	0
Total	125.059	0	125.059	16.881	9.405	0	98.773
Passifs financiers							
Dérivés	175.758	0	175.758	16.881	22.119	0	136.758
Mise en pension, titres prêtés et accords similaires	0	0	0	0	0	0	0
Mise en pension	0	0	0	0	0	0	0
Total	175.758	0	175.758	16.881	22.119	0	136.758

7.19 Transferts des actifs financiers

Banque Degroof Petercam n'a procédé à aucun transfert d'actifs financiers à rapporter au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022.

Les actifs financiers que le groupe Degroof Petercam pourrait transférer (sans être décomptabilisés selon la norme IFRS9) sont, de manière générale, constitués de titres cédés temporairement dans le cadre d'opérations de cession-rétrocession, ou de transactions de prêts de titres. La contrepartie à ces opérations a généralement la possibilité de réutiliser le collatéral reçu.

7.20 Actifs et passifs non courants destinés à être cédés

Au cours du dernier trimestre de 2021, le conseil d'administration de Banque Degroof Petercam a pris la décision de vendre la filiale suisse détenue à 100% par le groupe. Ce qui a eu pour conséquence la mise en oeuvre de la norme IFRS5 à la clôture de l'exercice comptable.

Au 31 décembre 2021, les actifs et passifs non courants destinés à être cédés ont

été évalués à la juste valeur diminuée des coûts de la vente et se composent des actifs et passifs suivants (après élimination des montants intra-groupe) :

(en milliers EUR)

31.12.2021

Actif	
Trésorerie, comptes à vue auprès des banques centrales et autres dépôts sur demande	24.072
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	162
Prêts et créances sur la clientèle	33.929
Autres actifs	1.010
Abattement de valeur complémentaire pour l'excédent de la valeur comptable des actifs non courants destinés à la vente par rapport à la juste valeur diminuée des coûts de la vente	-209
Total des actifs non courants détenus en vue de la vente	58.964

(en milliers EUR)

31.12.2021

Passif	
Dettes envers les établissements de crédit	41
Dettes envers la clientèle	68.509
Provisions	3.121
Autres passifs	12.017
Total des passifs non courants détenus en vue de la vente	83.688

Au 31/12/2021, un montant de EUR 3,8 millions repris dans les autres éléments du résultat global est relatif aux actifs et passifs non courants destinés à être cédés.

Banque Degroof Petercam a comparé la valeur du groupe d'actifs destinés à être cédés (avant élimination des montants intra-groupe) à la juste valeur diminuée des coûts de la vente, et a procédé à la comptabilisation d'une perte de valeur de EUR 9,2 millions. Ce montant a été imputé en premier lieu aux actifs non courants (perte de valeur de EUR 8,4 millions pour des écarts d'acquisition du passé et perte de valeur de EUR 0,6 million pour les immobilisations corporelles, les actifs au titre d'un droit d'utilisation et les immobilisations incorporelles). En ce qui concerne le reliquat de EUR 0,2 million, il vient en déduction de la valeur comptable totale des actifs financiers sous la forme d'un abattement complémentaire. EUR 0,4 millions de coûts supplémentaires provisionnés ou payés en direct par Banque Degroof Petercam doivent encore être ajoutés à la perte de valeur estimée.

Au 31 décembre 2021, la clôture de la cession n'étant pas encore finalisée, l'application de la norme IFRS 5 s'est poursuivie jusqu'à la date de clôture de la transaction le 12 avril 2022 sans effet significatif sur le résultat 2022. Il n'y a pas d'actifs et passifs non courants destinés à être cédés au 31/12/2022.

8 — Annexes relatives au compte de résultat global consolidé

8.1 Produits et charges d'intérêts

Le détail des produits et charges d'intérêts par nature d'instruments financiers générant des résultats d'intérêts se présente comme suit :

(en milliers EUR)

	31.12.2022	31.12.2021
Produits d'intérêts	94.335	59.281
<i>Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres</i>	11.211	3.190
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	880	121
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	28.140	22.383
<i>Instruments de dette évalués au coût amorti</i>	22.429	12.222
<i>Instruments de couverture</i>	14.129	4.045
<i>Passifs financiers</i>	10.698	17.090
<i>Autres¹</i>	6.616	0
Produits d'intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	94.103	59.051
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	33	107
<i>Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats</i>	199	123
Produits d'intérêts calculés selon une méthode autre que du taux d'intérêt effectif	232	230
Charges d'intérêts	-60.123	-36.027
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	-1.701	-771
<i>Dettes envers la clientèle</i>	-22.263	-54
<i>Instruments de couverture</i>	-22.788	-19.572
<i>Actifs financiers</i>	-12.831	-14.920
<i>Autres</i>	-540	-710
Charges d'intérêts calculées selon la méthode du taux d'intérêt effectif	-60.123	-36.027
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	0	0
Charges d'intérêts calculées selon une méthode autre que du taux d'intérêt effectif	0	0
Résultat net d'intérêts	34.212	23.254

8.2 Dividendes perçus

Les dividendes perçus par catégorie d'actifs financiers sont détaillés ci-après :

(en milliers EUR)

	31.12.2022	31.12.2021
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	306	575
Autres actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	2.816	145
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	290	2.092
Total	3.412	2.812

(1) Intérêts des dépôts à la Banque Centrale Européenne

8.3 Commissions perçues et versées

Les commissions perçues et payées se répartissent sur base des prestations suivantes comme suit :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2022	31.12.2021
Commissions perçues	570.564	619.510
Gestion d'actifs	408.056	431.409
Émissions et placements de titres	8.198	8.905
Prestations banque dépositaire & Administration d'actifs	66.647	79.239
Autres services sur titres	53.970	62.441
Services sur espèces	5.400	4.902
Ingénierie financière	27.013	30.464
Dérivés	1.280	2.150
Commissions versées	-127.571	-141.954
Gestion d'actifs	-99.985	-108.330
Émissions et placements de titres	-264	-15
Prestations banques dépositaires & Administration d'actifs	-7.557	-8.523
Autres services sur titres	-16.903	-21.306
Services sur espèces	-2.318	-2.945
Dérivés	-544	-835
Résultat net des commissions	442.993	477.556

Le tableau suivant décompose les commissions perçues et payées par principaux types de revenu :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2022	31.12.2021
Revenus sur les actifs en gestion	367.161	392.671
– Commissions de gestion	308.071	323.079
– Droits de garde	13.758	14.727
– Commissions d'administration	45.332	54.865
Revenus issus des transactions	35.123	40.128
Commissions de placement et de montage	34.947	39.998
Autres commissions et prestations de services	5.762	4.759
Total des revenus	442.993	477.556

8.4 Résultat net sur les instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats

Le tableau ci-dessous reprend la répartition des gains et pertes sur les instruments évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats par type d'instruments financiers :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2022	31.12.2021
Gains (pertes) nets sur instruments financiers détenus à des fins de transaction	49.545	26.757
Instruments de dette	1.006	1.989
– Obligations	747	1.964
– Autres instruments de dette	259	25
Instruments de capitaux propres	-13.880	-10.695
Instruments financiers dérivés	62.419	35.463
– Dérivés de change	8.618	3.473
– Dérivés de taux d'intérêt	34.949	12.913
– Dérivés sur actions	18.852	19.071
– Dérivés sur matières premières	0	6
Gains (pertes) nets sur instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	-3.575	1.126
Effets publics et obligations d'État	0	0
Obligations d'autres émetteurs	-264	132
Autres instruments financiers	-3.311	994
Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le compte de résultats	-265	1.985
Activités de change	11.396	12.495
Résultat net sur instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	57.101	42.363

Les gains et pertes susmentionnés incluent la réévaluation à la juste valeur, y compris les intérêts courus pour les dérivés, et uniquement la variation de valeur de marché pour les autres instruments financiers.

8.5 Résultat net sur la comptabilité de couverture

Le tableau ci-dessous reprend la répartition des gains (pertes) sur la comptabilité de couverture d'instruments financiers :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2022	31.12.2021
Couverture de la juste valeur		
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers couverts pour la partie attribuable au risque couvert	-298.501	-55.646
Gains (pertes) nets sur dérivés de couverture	296.409	54.308
Total Couverture de la juste valeur	-2.092	-1.338
Couverture de la juste valeur d'un portefeuille d'actifs		
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers couverts pour la partie attribuable au risque couvert	-112.991	0
Gains (pertes) nets sur dérivés de couverture	113.741	0
Total Couverture de la juste valeur d'un portefeuille d'actifs	750	0
Résultat net sur la comptabilité de couverture	-1.342	-1.338

8.6 Résultat net issu de la décomptabilisation sur les instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres

Le tableau ci-dessous reprend la répartition des gains et pertes issus de la décomptabilisation d'instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres par catégorie et par type d'instruments financiers :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2022	31.12.2021
Instruments de dette	-312	-885
<i>Effets publics et obligations d'État</i>	503	623
<i>Obligations d'autres émetteurs</i>	-801	-1.508
<i>Autres instruments de dette</i>	-14	0
Résultat net issu de la décomptabilisation sur les instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	-312	-885

8.7 Résultat net issu de la décomptabilisation sur les instruments financiers évalués au coût amorti

Le tableau ci-dessous reprend la répartition des gains et pertes issus de la décomptabilisation d'instruments financiers évalués au coût amorti par catégorie et par type d'instruments financiers :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2022	31.12.2021
Instruments de dette	48	-155
<i>Effets publics et obligations d'État</i>	0	-37
<i>Obligations d'autres émetteurs</i>	48	-118
Prêts et créances	12	-256
Résultat net issu de la décomptabilisation sur les instruments financiers évalués au coût amorti	60	-411

8.8 Autres résultats opérationnels nets

Les autres résultats opérationnels se décomposent de la façon suivante :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2022	31.12.2021
Autres produits opérationnels	28.243	26.560
Revenus des locations	2.612	2.115
Plus-values réalisées sur vente d'immobilisations corporelles et incorporelles	57	117
Plus-values réalisées sur vente de participations	0	548
Reprises de provisions	1.477	4.765
Prestations de services	13.135	12.182
Divers	10.962	6.833
Autres charges opérationnelles	-8.954	-25.426
Moins-values réalisées sur vente d'immobilisations corporelles et incorporelles	-48	-46
Dotations aux provisions	-2.335	-2.285
Divers	-6.571	-23.095
Autres résultats opérationnels nets	19.289	1.134

Les autres résultats opérationnels s'élèvent à EUR 19,3 millions représentant le net des autres produits et des charges opérationnelles et affichent une variation positive de EUR 18,1 millions par rapport à 2021 en raison de la diminution des autres charges opérationnelles.

En 2021, ce poste (autres charges opérationnelles) reflète essentiellement l'impact de la conclusion d'une transaction avec le ministère public belge dans le cadre d'un ancien dossier lié à des clients de la banque privée. Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A et sa maison mère, Banque Degroof Petercam S.A., ont décidé de conclure cette transaction sans reconnaissance de culpabilité avec la volonté de clôturer définitivement ce dossier et de mettre un terme aux incertitudes procédurales, principalement en termes de délais, qui s'y rattachaient. La transaction a été clôturée par le paiement du montant convenu depuis la clôture des comptes 2021.

8.9 Frais de personnel

Les frais de personnel sont composés des frais suivants :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2022	31.12.2021
Rémunérations et salaires	-173.460	-180.885
Sécurité sociale, assurance sociale et assurances extralégales	-31.753	-30.527
Charges liées aux retraites	-13.713	-13.505
Avantages du personnel basés sur des paiements en actions	0	0
Autres coûts	-4.343	-3.742
Frais de personnel	-223.269	-228.659

L'annexe 10 fournit une information détaillée relative aux avantages postérieurs à l'emploi.

Le nombre des membres du personnel employé exprimés en 'Équivalent Temps Plein' est, par catégorie :

	(en unités)	
ETP en date du	31.12.2022	31.12.2021 ¹
Personnel de direction	390	388
Employés	1.073	1.072
Ouvriers	6	8
Total	1.469	1.468

(1) Les effectifs au 31.12.2021 comprenaient encore les effectifs de Banque Degroof Petercam Suisse pour 25 personnes.

8.10 Frais généraux et administratifs

Le détail des frais généraux et administratifs se présente comme suit :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2022	31.12.2021
Marketing, publicité et relations publiques	-7.338	-7.043
Honoraires professionnels	-41.252	-43.996
Locations simples	-6.092	-6.669
Charges informatiques et de télécommunication	-93.325	-87.238
Réparation et entretien	-6.121	-5.050
Charges fiscales d'exploitation	-27.684	-26.296
Autres frais généraux et administratifs	-25.957	-21.702
Frais généraux et administratifs	-207.769	-197.994

Les charges informatiques croissent essentiellement dans le cadre de la transformation digitale et du renouvellement du système bancaire central.

Les frais de location simples reprennent principalement la partie des paiements relative aux éléments ne relevant pas du contrat de location (non-lease components). Les autres frais généraux et administratifs représentent essentiellement des frais de représentation et de voyage, des frais de fournitures et documentations, des frais de formation ainsi que des cotisations et assurances autres que celles liées au personnel.

8.11 Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles

En date du 31 décembre 2022, les amortissements sur immobilisations corporelles sont de EUR 14,3 millions (au 31 décembre 2021 : EUR 16,8 millions) et les amortissements sur immobilisations incorporelles sont de EUR 14,5 millions (au 31 décembre 2021 : EUR 15,1 millions).

Un détail de ces amortissements par catégorie d'immobilisations corporelles et incorporelles est donné au sein des annexes 7.6 et 7.7.

8.12 Dépréciations nettes sur actifs

Les variations des dépréciations par catégorie d'actif se présentent comme suit :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2022	31.12.2021
Actifs financiers		
Reprises de dépréciations	914	1.242
Prêts et créances sur la clientèle	879	1.015
Instruments de dette évalués au coût amorti	0	108
Instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	35	119
Dotations aux dépréciations	-6.425	-1.712
Prêts et créances sur la clientèle	-2.614	-1.493
Instruments de dette évalués au coût amorti	-3.777	-22
Instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	-34	3
Application de l'IFRS 5	0	-200
Dépréciations nettes sur actifs financiers	-5.511	-470
Actifs non financiers		
Dotations aux dépréciations	-6	-9.000
Actifs corporels	-6	-650
Actifs incorporels	0	-8.350
Dépréciations nettes sur actifs non financiers	-6	-9.000
Dépréciations nettes sur actifs	-5.517	-9.470

Un détail des variations des dépréciations sur actifs corporels et incorporels est repris au sein des annexes 7.6 et 7.7, par catégorie d'immobilisations corporelles et incorporelles.

8.13 Charge d'impôts

La charge d'impôts nette s'explique par les éléments suivants :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2022	31.12.2021
Impôt sur le résultat de l'exercice	-23.949	-29.935
Impôt sur les bénéfices de l'exercice	-46.382	-32.436
Impôt différé	22.433	2.501
Autres charges d'impôts	6.682	-86
Impôt sur les bénéfices des années précédentes	6.682	-21
Autres éléments	0	-65
Charge d'impôts nette	-17.267	-30.021

Le tableau ci-dessous reprend la justification de la différence entre le taux normal d'imposition en Belgique (25,00%) et le taux d'imposition effectif de Banque Degroof Petercam :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2022	31.12.2021
Bénéfice avant impôts	93.670	77.573
Résultat des sociétés mises en équivalence	-3.597	-1.176
Base de l'impôt	90.073	76.397
Taux d'imposition applicable à la clôture	25,00%	25,00%
Impôt théorique sur le bénéfice	-22.518	-19.099
Effet des différences de taux d'imposition dans d'autres juridictions	31	-1.423
Impact fiscal des dépenses non déductibles	-5.140	-8.715
Impact fiscal des revenus non imposables	394	1.753
Différences permanentes	0	0
Effet des autres éléments	1.100	-2.553
Impact du changement de taux d'imposition sur les différences temporelles	-124	0
Impôt différé actif non reconnu antérieurement	87	0
Impôt différé actif non comptabilisé (pertes fiscales récupérables)	2.221	102
Impôts sur le résultat de l'exercice	-23.949	-29.935
Taux effectif d'impôt moyen	26,59%	39,18%

Les charges d'impôts en date de clôture sont en baisse par rapport à l'exercice précédent. La tendance s'explique premièrement, par une base taxable inférieure en ce qui concerne certaines entités du groupe, principalement DPAM, BDPL DPAS, et deuxièmement, par une récupération d'impôts de type «one off» dans le cadre de la liquidation d'une entité.

Le taux effectif d'impôt moyen diminue également en 2022. La variance provient principalement de certains coûts non-déductibles, à caractère unique, qui ont impactés le résultat consolidé de 2021.

8.14 Autres éléments du résultat global

Le détail des composantes des autres éléments du résultat global se présente comme suit :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2022	31.12.2021
Effet des réestimations sur régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	-450	9.771
Montant brut	74	12.229
Impôts directement imputés aux réserves	-524	-2.458
Réévaluation à la juste valeur – Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par capitaux propres	-564	-22
Ajustement à la juste valeur avant impôts	-564	-119
Impôts directement imputés aux réserves	0	97
Total des autres éléments du résultat global ne pouvant pas être reclassés ultérieurement en bénéfice net	-1.014	9.749
Écarts de conversion	-228	664
Montant brut	-228	664
Réévaluation à la juste valeur – Instruments de dette évalués à la juste valeur par capitaux propres	-8.510	-1.645
Ajustement à la juste valeur avant impôts	-11.030	-3.026
Transfert de la réserve aux comptes de résultat, avant impôts	-314	763
Dépréciations	-2	-122
Pertes (gains) nets de cessions	-312	885
Impôts directement imputés aux réserves	2.834	618
Total des autres éléments du résultat global pouvant être reclassés ultérieurement en bénéfice net	-8.738	-981
Total des autres éléments du résultat global	-9.752	8.768

9 — Droits et engagements

9.1 Actifs en dépôt à découvert

Les actifs en dépôt à découvert sont essentiellement des valeurs mobilières confiées en dépôt par la clientèle que le droit de libre disposition du titulaire soit ou non limité et que ces actifs soient ou non sous contrat de gestion avec Banque Degroof Petercam. Ces actifs sont évalués à leur juste valeur.

Les dépôts à découvert de la Banque pour les exercices se clôturant au 31 décembre 2022, et au 31 décembre 2021 s'élevaient respectivement à EUR 84,6 milliards et EUR 113,3 milliards.

9.2 Droits et engagements de crédit

Banque Degroof Petercam a l'engagement de répondre aux lignes de crédit accordées à la clientèle dont le montant non utilisé au 31 décembre 2022 est de EUR 351,2 millions (au 31 décembre 2021 : EUR 314,9 millions).

9.3 Garanties données et reçues

Banque Degroof Petercam a donné en garantie, pour son propre compte et pour compte de sa clientèle, des instruments financiers pour la somme de EUR 260,4 millions en date du 31 décembre 2022 (au 31 décembre 2021 : EUR 943,5 millions).

Banque Degroof Petercam a reçu en garantie de sa clientèle des actifs pour la somme de EUR 4.895,1 millions en date du 31 décembre 2022 (au 31 décembre 2021 : EUR 4.910,4 millions). En l'absence de défaillance du propriétaire des garanties, celles-ci ne sont généralement pas utilisables par la Banque à l'exception de celles obtenues dans le cadre d'opérations de cession-rétrocession qui se montent à EUR 0,0 million au 31 décembre 2022 (au 31 décembre 2021 : EUR 0,0 million).

10 — Avantages au personnel et autres rémunérations

10.1 Autres avantages à long terme

L'application des législations nationales en matière de politique de rémunération demande de différer, sur une période supérieure à douze mois, le paiement des primes d'intéressement attribuées à certains membres du personnel.

L'évolution de cette provision se décompose comme suit :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2022	31.12.2021
Solde à l'ouverture	5.380	4.205
Dotations aux provisions	4.259	2.943
Utilisations de provisions	-2.331	-1.770
Reprises de provisions non utilisées	0	0
Autres	0	2
Solde à la clôture	7.308	5.380

10.2 Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi sont composés de régimes de retraite et d'une prise en charge partielle des primes d'assurance soins de santé qui est encore octroyée après le départ à la retraite de certains collaborateurs. Les bénéficiaires de cet avantage sont les collaborateurs qui sont actuellement retraités ou qui l'ont été avant le 1^{er} mai 2022 ainsi que leur conjoint.

Au sein des régimes de retraite, il existe des régimes à cotisations définies et des régimes à prestations définies. Les régimes à prestations définies sont composés d'un régime à prestations définies et d'un régime à cotisations définies avec un rendement garanti conformément aux obligations nationales.

Le régime à prestations définies est fermé depuis le mois de décembre 2004. Pour les régimes à cotisations définies, la charge de cet exercice est de EUR 2,7 millions (au 31 décembre 2021 : EUR 2,8 millions). Pour les autres régimes, le tableau ci-dessous reprend le détail des obligations du groupe Degroof Petercam et des principales hypothèses actuarielles retenues :

	(en milliers EUR)			
	Régimes de retraite		Autres avantages	
	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021
Valeur actuelle des obligations financées	131.248	151.442	3.483	4.961
Valeur des actifs des régimes	118.748	134.920	0	0
Autre mouvement (IFRS 5)	0	-3.121	0	0
A. Passifs (actifs) nets des avantages postérieurs à l'emploi	12.500	13.401	3.483	4.961
B. Variation des obligations				
Solde à l'ouverture	151.442	151.629	4.961	4.466
Coût des services	10.763	11.310	68	83
Charges d'intérêts	741	154	59	44
Prestations payées dans l'année	-3.919	-5.644	-146	-138
Charges administratives et taxes	-1.535	-1.473		
Augmentation (diminution) due aux regroupement d'entreprises, cessions, transferts	-12.111	70	0	0
Impact de change	0	670	0	0
Réévaluations :				
a. Écarts actuariels issus des hypothèses démographiques	-2.686	0	0	0
b. Écarts actuariels issus des hypothèses financières	-27.002	-6.047	-1.511	153
c. Écarts actuariels issus d'autres hypothèses	15.555	773	52	353
Solde à la clôture	131.248	151.442	3.483	4.961
C. Variation de la valeur des actifs des régimes				
Solde à l'ouverture	134.920	124.073	0	0
Revenus d'intérêts	701	121	0	0
Cotisations des employeurs	9.608	9.584	146	138
Cotisations des employés	0	173	0	0
Prestations payées dans l'année	-3.919	-5.644	-146	-138
Charges administratives et taxes	-1.535	-1.473	0	0
Augmentation (diminution) due aux regroupement d'entreprises, cessions, transferts	-8.990	70	0	0
Impact de change	0	462	0	0
Rendement des actifs (autres que les revenus d'intérêts)	-12.037	7.554	0	0
Solde à la clôture	118.748	134.920	0	0
D. Composition des coûts				
Coûts des services				
a. Coûts des services actuels	10.763	11.310	68	83
b. Coûts des services passés	0	0	0	0
Charges (Revenus) nets d'intérêts	40	33	59	44
Cotisations des employés	0	-173	0	0
Charges administratives et taxes	0	0	0	0
Charges nettes comptabilisées dans le P&L	10.803	11.170	127	127
Réévaluations :				
a. Écarts actuariels issus des hypothèses démographiques	-2.686	0	0	0
b. Écarts actuariels issus des hypothèses financières	-27.002	-6.047	-1.511	153
c. Écarts actuariels issus d'autres hypothèses	15.555	773	52	353
d. Rendement des actifs (autres que les revenus d'intérêts)	12.037	-7.554	0	0
Réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	-2.096	-12.828	-1.459	506
E. Réconciliation des passifs (actifs) nets des avantages postérieurs à l'emploi				
Solde à l'ouverture	13.401	27.556	4.961	4.466
Charges nettes comptabilisées dans le P&L	10.803	11.170	127	127
Réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	-2.096	-12.828	-1.459	506
Cotisations des employeurs	-9.608	-9.584	-146	-138
Impact de change	0	208	0	0
Autre mouvement (IFRS 5)	0	-3.121	0	0

(en milliers EUR)

	Régimes de retraite		Autres avantages	
	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021
Solde à la clôture	12.500	13.401	3.483	4.961
F.1 Principales hypothèses actuarielles pour la détermination des obligations				
Taux d'actualisation	3,66 %	0,52 %	4,10 %	1,20 %
Augmentation future des salaires	De 0,40% à 2,50%	3,24 %	N/A	N/A
Taux d'inflation	2,35 %	1,75 %	5,20 %	3,00 %
Table de mortalité	MR/FR-5	MR/FR-5	MR/FR-5	MR/FR-5
F.2 Principales hypothèses actuarielles pour la détermination des coûts nets				
Taux d'actualisation	0,52 %	0,10 %	1,20 %	1,00 %
Augmentation future des salaires	3,24 %	2,79 %	N/A	N/A
Taux d'inflation	1,75 %	1,35 %	3,00 %	2,60 %
Table de mortalité	MR/FR-5	MR/FR-5	MR/FR-5	MR/FR-5
G. Actifs des régimes				
Trésorerie	0	2.359	N/A	N/A
Actions	24.190	33.150	N/A	N/A
Obligations	42.726	38.289	N/A	N/A
Immobiliers	5.785	4.622	N/A	N/A
Actifs détenus par une compagnie d'assurance	43.947	56.500	N/A	N/A
Autres	2.100	0	N/A	N/A

(en milliers EUR)

Régimes de retraite**H. Analyse de sensibilité sur l'obligation au titre de prestations définies en date de clôture**

Variation du taux d'actualisation	-0,25 %	+0,25 %
Montant de l'obligation liée aux régimes de retraites	132.168	130.340
Montant de l'obligation liée aux autres avantages	3.587	3.384
Variation du taux d'inflation	-0,25 %	+0,25 %
Montant de l'obligation liée aux régimes de retraites	130.885	131.559
Variation du taux d'augmentation des coûts de soins de santé	-0,25 %	+0,25 %
Montant de l'obligation liée aux autres avantages	3.377	3.594

I. Flux de trésorerie prévus pour l'exercice prochain**Cotisations des employeurs**

Cotisations liées aux régimes de retraites	10.931
Cotisations liées aux autres avantages	167

Échéances des prestations à payer (Régimes de retraite et autres avantages)

à moins d'un an	6.296
d'un an à deux ans	5.427
de deux ans à trois ans	9.277
de trois ans à quatre ans	7.327
de quatre ans à cinq ans	10.331
de cinq ans à dix ans	42.890

En 2020 et 2021, l'hypothèse relative à l'augmentation des salaires a été adaptée afin de refléter au mieux la situation actuelle et attendue.

Comme notre ex-filiale suisse était soumise à l'IFRS 5 en date du 31/12/21, toutes les informations relatives à 2021 sont présentées au sein des chiffres de l'année et le solde de la provision en fin d'année a été déduit au travers des lignes «Autres mouvements» afin d'assurer la comparabilité avec les états financiers. Les chiffres des titres H et I ne comprennent pas ceux relatifs à notre ex-filiale suisse. Quant aux chiffres 2022, l'obligation et les actifs cédés suite à la décomptabilisation de notre ex-filiale suisse ont été repris au sein des lignes « Augmentation (diminution) due aux regroupements d'entreprises, cessions, transferts ».

10.3 Paiements en actions

La Banque a émis plusieurs plans d'options sur actions au cours des années antérieures à 2015 au bénéfice de ses membres du comité de direction et de ses cadres supérieurs dans le but de les fidéliser et de faire coïncider leurs intérêts à ceux de la Banque. Ces plans étaient établis conformément aux dispositions légales nationales.

Dans le courant de 2021, le dernier plan est arrivé à échéance et n'a engendré aucun impact significatif vu qu'il était «out of money» et que la valeur de l'option était nulle à la clôture des comptes 2020.

11 — Parties liées

Les parties liées à Banque Degroof Petercam sont les entreprises associées, les coentreprises, les fonds de pension, les membres du conseil d'administration et les dirigeants effectifs de Banque Degroof Petercam ainsi que les membres proches de la famille des personnes précitées ou toute société contrôlée ou influencée notamment par une des personnes susmentionnées.

Les tableaux ci-après résumant, par nature, les transactions de ces deux dernières années qui ont été réalisées avec les parties liées au groupe Degroof Petercam.

(en milliers EUR)

31.12.2022	Entités exerçant un contrôle conjoint ou une influence notable	Entreprises associées	Principaux dirigeants	Autres parties liées	Total
Bilan					
Avances en comptes courants	1.512	4.769	0	0	6.281
Prêts à terme	12.731	1.193	0	198	14.122
Crédit à la consommation	0	0	0	0	0
Prêts hypothécaires	0	0	0	0	0
Autres actifs	0	741	0	0	741
Titres de placement	0	0	0	2.826	2.826
Total des actifs	14.243	6.703	0	3.024	23.970
Dépôts	35.692	1.021	6.449	5.213	48.375
Autres passifs	0	0	0	12.518	12.518
Total des passifs	35.692	1.021	6.449	17.731	60.893
Garanties données par le groupe	0	0	0	0	0
Garanties reçues par le groupe	21.388	0	0	0	21.388
Provisions pour créances douteuses	0	0	0	1.345	1.345
Engagements	369	0	0	0	369
Montant notionnel des dérivés	0	0	0	0	0
Options sur actions					
Exercées / cédées	0	0	0	0	0
Echues	0	0	0	0	0

(en milliers EUR)

31.12.2022	Entités exerçant un contrôle conjoint ou une influence notable	Entreprises associées	Principaux dirigeants	Autres parties liées	Total
Compte de résultats					
Charges financières	91	1	14	1	107
Honoraires et commissions	4	0	9	0	13
Frais de personnel	0	0	0	8.097	8.097
Autres	0	2.572	0	0	2.572
Total des charges	95	2.573	23	8.098	10.789
Produits d'intérêts	112	188	0	24	324
Honoraires et commissions	209	8.515	139	6	8.869
Dividendes	0	0	0	68	68
Autres	0	68	0	0	68
Total des produits	321	8.771	139	98	9.329
Charges comptabilisées pendant la période au titre des créances douteuses	0	0	0	46	46

(en milliers EUR)

31.12.2021	Entités exerçant un contrôle conjoint ou une influence notable	Entreprises associées	Principaux dirigeants	Autres parties liées	Total
Bilan					
Avances en comptes courants	1.498	4.225	2	1	5.726
Prêts à terme	7.303	1.127	1.004	193	9.627
Crédit à la consommation	0	0	0	0	0
Prêts hypothécaires	0	0	0	0	0
Autres actifs	0	769	0	0	769
Titres de placement	0	0	0	2.826	2.826
Total des actifs	8.801	6.121	1.006	3.020	18.948
Dépôts	40.020	45	8.962	14.570	63.597
Autres passifs	0	0	0	16.540	16.540
Total des passifs	40.020	45	8.962	31.110	80.137
Garanties données par le groupe	0	0	0	3.274	3.274
Garanties reçues par le groupe	16.485	0	1.562	0	18.047
Provisions pour créances douteuses	0	0	0	1.299	1.299
Engagements	8	0	0	0	8
Montant notionnel des dérivés	0	0	0	0	0
Options sur actions					
Exercées / cédées	0	0	0	0	0
Echues	0	0	0	0	0

(en milliers EUR)

31.12.2021	Entités exerçant un contrôle conjoint ou une influence notable	Entreprises associées	Principaux dirigeants	Autres parties liées	Total
Compte de résultats					
Charges financières	5	0	1	0	6
Honoraires et commissions	14	0	14	0	28
Frais de personnel	0	0	0	8.062	8.062
Autres	0	601	0	0	601
Total des charges	19	601	15	8.062	8.697
Produits d'intérêts	165	289	7	28	489
Honoraires et commissions	184	8.863	128	6	9.181
Dividendes	0	0	0	80	80
Autres	0	37	0	73	110
Total des produits	349	9.189	135	187	9.860
Charges comptabilisées pendant la période au titre des créances douteuses	0	0	0	39	39

Toutes les transactions avec les parties liées reprises dans les tableaux ci-dessus ont été effectuées aux conditions normales de marché.

Les coûts liés à la rémunération versée aux dirigeants effectifs :

(en milliers EUR)

	31.12.2022	31.12.2021
Avantages à court terme	9.222	11.064
Avantages postérieurs à l'emploi	559	663
Autres avantages à long terme	907	1.179
Indemnités de fin de contrat de travail	1.567	104
Paievements en actions	0	0
Total	12.255	13.010

12 — Événements postérieurs à la clôture

Le conseil d'administration du 24 avril 2023 a décidé de proposer à l'assemblée générale du 28 mai 2023 de distribuer aux actionnaires un dividende brut unitaire de EUR 6, et a autorisé la publication des états financiers.

Le secteur bancaire est confronté à une crise de confiance en ce mois de mars 2023. Les problèmes de liquidité et de gestion des risques de la banque californienne Silicon Valley Bank, qui ont causé sa faillite le 10 mars 2023 a généré des inquiétudes sur la solidité du secteur bancaire aux États-Unis et en Europe. Victime européenne, la banque Credit Suisse a connu une crise de liquidité qui a mené à la reprise, pilotée par les autorités suisses, de celle-ci par sa compatriote UBS le dimanche 16 mars 2023.

A l'heure actuelle, les tensions sur le marché bancaire semblent s'apaiser. Le fait que les banques européennes soient bien mieux capitalisées et réglementées qu'avant la crise financière mondiale de 2008, combiné à la réaction rapide et décisive des banques centrales et des décideurs politiques pour fournir d'importantes liquidités, devrait rassurer le marché sur le fait que cette crise ne se transformera pas en une crise systémique.

Ces événements ont eu un impact très limité sur la banque Degroof Petercam et ses clients. L'exposition du groupe à la banque Credit Suisse n'est pas matérielle et l'impact sur les marchés financiers est relativement limité en cette fin de premier trimestre.

Émoluments du commissaire

	(en milliers EUR)
	31.12.2022
Émoluments du commissaire dans le cadre de l'exercice de son mandat	436
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire	36
Autres missions d'attestation	36
Missions de conseils fiscaux	0
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	0
Émoluments des personnes avec lesquelles le commissaire est lié pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe	481
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié	428
Autres missions d'attestation	249
Missions de conseils fiscaux	91
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	88

Rapport du commissaire

BANQUE DEGROOF PETERCAM SA

Rapport du commissaire à l'assemblée générale des actionnaires de Banque Degroof Petercam SA sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de Banque Degroof Petercam SA (la Société) et de ses filiales (conjointement le Groupe), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 24 mai 2022, conformément à la proposition du conseil d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés de la Société durant quatre exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe, comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2022 ainsi que l'état consolidé du résultat global, le tableau consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos à

cette date, ainsi que les notes reprenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Ces comptes consolidés font état d'un total de l'état de la situation financière consolidé qui s'élève à '000' EUR 9.331.494 et d'un état consolidé du résultat global qui se solde par un bénéfice de l'exercice de '000' EUR 76.403.

À notre avis, ces comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables aux institutions de crédit en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés* » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques

qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Risques et provisions pour litiges

Description du point clé de l'audit:

Le Groupe est confronté à une série de procédures judiciaires en Belgique et à l'étranger, dans lesquelles il fait face à un certain nombre de réclamations en dommages et intérêts. La norme IAS 37 exige que des provisions soient constituées pour les litiges dont le paiement est probable et dont l'issue peut être estimée de manière fiable. Tel qu'indiqué dans la note 7.13 «Provisions» des comptes consolidés, le Groupe a comptabilisé une provision de '000' EUR 3.490 pour plusieurs procédures judiciaires. Pour d'autres, les conséquences potentielles pour le Groupe ne peuvent actuellement être déterminées, ou l'issue attendue est favorable au Groupe. Aucune provision n'a par conséquent été enregistrée pour ces procédures.

En raison des incertitudes sur l'issue des litiges non provisionnés, et des jugements appliqués, l'audit de l'adéquation du niveau des provisions sur ces litiges est considéré comme un point clé de l'audit.

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit:

Nous avons concentré nos efforts sur le processus mis en place pour déterminer les provisions pour litiges en cours, sur la nature des travaux effectués pour évaluer le risque y relatif et sur les informations communiquées à cet égard.

Nous avons examiné et évalué de manière critique l'appréciation du conseil d'administration de la nature et du statut de ces procédures judiciaires. Nous avons tenu compte des avis juridiques que le Groupe a reçus de ses juristes d'entreprise, ainsi que de ses avocats,

pour certains des cas plus importants. Nous avons constaté que ces avis concordaient avec la position adoptée par le conseil d'administration.

Nous avons examiné et évalué de manière critique les conclusions du conseil d'administration concernant les provisions et l'information à produire dans les notes, concernant les litiges les plus significatifs. Nous avons utilisé les informations corroborantes obtenues de la direction, et avons constaté que ces conclusions étaient conformes à nos attentes.

Enfin, nous avons évalué l'exhaustivité et l'exactitude des informations fournies dans les notes aux comptes consolidés, et nous nous sommes assurés qu'elles sont conformes aux exigences des IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Fiabilité du contrôle interne

Description du point clé de l'audit:

Le Groupe s'appuie sur les contrôles généraux des technologies de l'information (IT) et sur son contrôle interne pour l'élaboration des reportings opérationnels, réglementaires et financiers.

L'audit interne ainsi que la direction ont identifié des faiblesses dans le fonctionnement des contrôles généraux IT et du contrôle interne. Afin d'y remédier, le Groupe a initié un programme d'amélioration des processus et des contrôles.

En cette période de changement et jusqu'à ce que le Groupe ait remédié aux faiblesses identifiées, le risque d'erreur dans le reporting financier est plus élevé. Ceci nous a conduit à identifier la fiabilité du contrôle interne comme un point clé de l'audit.

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit:

Nous avons effectué des tests de rapprochement supplémentaires sur un grand nombre de comptes différents, en nous assurant que les éléments de rapprochement importants soient étayés par une documentation suffisante et appropriée, et nous avons conclu que c'était le cas.

Pour certaines rubriques des comptes consolidés, nous avons diminué notre seuil de tolérance lors de la détermination de la taille des échantillons pour nos tests de détail, et avons constaté que les transactions et les soldes testés étaient étayés par des preuves corroborantes appropriées.

Nous avons utilisé des techniques d'audit assistées par ordinateur pour recalculer une partie significative des revenus d'intérêts et de commissions. À la suite de ces procédures, nous avons constaté que les montants comptabilisés dans le compte de résultat

étaient justifiés par des opérations sous-jacentes et calculés avec précision.

Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle le conseil d'administration amené ou mènera les affaires du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites

ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation;
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle;
- Nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la

direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du Groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au conseil d'administration au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés, du rapport distinct sur l'information non-financière et des autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés, le rapport distinct sur l'information non-financière et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés et aux autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés

À l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes

d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice, et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés, à savoir:

- le message aux actionnaires;
- les chiffres clés;
- les faits marquants;
- le rapport de gestion; et
- le rapport non-financier.

comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

L'information non-financière requise par l'article 3:32, §2 du Code des sociétés et des associations a été reprise dans un rapport distinct du rapport de gestion qui fait partie de la section V du rapport annuel. Ce rapport sur les informations non-financières contient les informations requises par l'article 3:32, §2 du Code des sociétés et des associations et concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice. Pour l'établissement de cette information non-financière, la Société s'est basée sur les principes repris dans le règlement Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR). Conformément à l'article 3:80, §1, 5° du Code des sociétés et des associations, nous ne nous prononçons toutefois pas sur la question de savoir si cette information non-financière est établie conformément au règlement SFDR mentionné dans le rapport distinct du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat;
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes consolidés.

Autre mention

Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Diegem, le 3 mai 2023

Le commissaire
PwC Reviseurs d'Entreprises SRL
Représentée par

Damien Walgrave
Reviser d'Entreprises

VII. Comptes sociaux

Les comptes sociaux abrégés repris ci-après sont les comptes de Banque Degroof Petercam SA dont le siège social est situé rue de l'Industrie 44, 1040 Bruxelles. Ces derniers sont établis en normes comptables belges. Les montants mentionnés sont en milliers d'euros.

Bilan après répartition

(en milliers EUR)

31.12.2022 31.12.2021

Actif		31.12.2022	31.12.2021
I	Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	2.168.964	2.168.964
II	Effets publics admissibles au refinancement auprès de la banque centrale	0	0
III	Créances sur les établissements de crédit	140.438	145.781
	A. À vue	140.132	140.729
	B. Autres créances (à terme ou à préavis)	306	5.052
IV	Créances sur la clientèle	1.717.803	1.615.453
V	Obligations et autres titres à revenu fixe	2.366.277	1.643.414
	A. Des émetteurs publics	824.659	531.881
	B. D'autres émetteurs	1.541.618	1.111.533
VI	Actions, parts et autres titres à revenu variable	40.949	52.301
VII	Immobilisations financières	318.836	330.039
	A. Participations dans des entreprises liées	313.571	324.576
	B. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	4.982	3.765
	C. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières	187	1.506
	D. Créances subordonnées sur des entreprises liées et sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	96	192
VIII	Frais d'établissement et immobilisations incorporelles	6.127	11.757
IX	Immobilisations corporelles	11.531	14.089
X	Actions propres	0	0
XI	Autres actifs	131.790	90.876
XII	Comptes de régularisation	278.319	91.306
Total de l'actif		6.019.164	6.163.980

(en milliers EUR)

31.12.2022 31.12.2021

Passif		31.12.2022	31.12.2021
Fonds de tiers		5.344.544	5.784.798
I	Dettes envers des établissements de crédit	259.732	753.679
	A. À vue	259.732	65.679
	C. Autres dettes à terme ou à préavis	0	688.000
II	Dettes envers la clientèle	4.822.359	4.789.323
	B. Autres dettes	4.822.359	4.789.323
	1. À vue	3.923.791	4.663.422
	2. À terme ou à préavis	898.568	125.901
III	Dettes représentées par un titre	0	0
	A. Bons et obligations en circulation	0	0
IV	Autres dettes	186.533	206.108
V	Comptes de régularisation	73.779	32.791
VI	Provisions et impôts différés	2.141	2.897
	A. Provisions pour risques et charges	1.962	2.708
	3. Autres risques et charges	1.962	2.708
	B. Impôts différés	179	189
VII	Fonds pour risques bancaires généraux	0	0
VIII	Dettes subordonnées	0	0
Capitaux propres		674.620	379.182
IX	Capital	34.212	34.212
	A. Capital souscrit	34.212	34.212
X	Primes d'émission	115.919	115.919
XI	Plus-values de réévaluation	0	0
XII	Réserves	115.003	113.024
	A. Réserve légale	4.411	4.411
	C. Réserves immunisées	17.455	15.476
	D. Réserves disponibles	93.137	93.137
XIII	Bénéfice reporté (perte reportée (-))	409.486	116.027
Total du passif		6.019.164	6.163.980

(en milliers EUR)

31.12.2022 31.12.2021**Postes hors-bilan**

I	Passifs éventuels	112.300	127.705
	B. Cautions à caractère de substitut de crédit	62.202	67.286
	C. Autres cautions	10.971	9.835
	E. Actifs grevés de sûretés réelles pour compte de tiers	39.127	50.584
II	Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit	211.697	219.035
	A. Engagements fermes de mise à disposition de fonds	0	0
	B. Engagements du fait d'achats au comptant de valeurs mobilières ou autres valeurs	0	17.900
	C. Marge disponible sur lignes de crédit confirmées	211.697	201.135
III	Valeurs confiées à l'établissement de crédit	33.081.078	55.437.875
	B. Dépôts à découvert et assimilés	33.081.078	55.437.875
IV	A libérer sur actions et parts de sociétés	2.792	795

Compte de résultats

(en milliers EUR)

31.12.2022 31.12.2021

Charges		31.12.2022	31.12.2021
II	Intérêts et charges assimilées	16.777	6.511
V	Commissions versées	4.117	4.540
VI	Perte provenant d'opérations financières	3.142	0
	A. Du change et du négoce de titres et autres instruments financiers	0	0
	B. De la réalisation de titres de placement	3.142	0
VII	Frais généraux administratifs	230.702	219.691
	A. Rémunérations, charges sociales et pensions	117.204	109.778
	B. Autres frais administratifs	113.498	109.913
VIII	Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	8.792	9.539
IX	Réductions de valeur sur créances et provisions pour les postes « I Passifs éventuels » et « II Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit » du hors bilan	1.183	662
X	Réductions de valeur sur le portefeuille de placements en obligations, actions et autres titres à revenu fixe ou variable	45.500	1.164
XII	Provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les postes « I Passifs éventuels » et « II Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit » du hors bilan	212	5.672
XV	Autres charges d'exploitation	26.961	31.132
XVIII	Charges exceptionnelles	7.177	11.333
	A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
	B. Réductions de valeur sur immobilisations financières	525	3.385
	C. Provisions pour risques et charges exceptionnels : dotations	1.332	0
	D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	342	0
	E. Autres charges exceptionnelles	4.978	7.948
XX	Impôts	15.255	3.318
XXI	Bénéfice de l'exercice	293.439	3.285
XXIII	Bénéfice de l'exercice à affecter	293.459	3.304

(en milliers EUR)

31.12.2022 31.12.2021

Produits		31.12.2022	31.12.2021
I	Intérêts et produits assimilés	86.920	21.035
	A. dont : de titres à revenu fixe	16.628	6.758
III	Revenus de titres à revenu variable	221.773	1.148
	A. D'actions, parts de société et autres titres à revenu variable ¹	716	719
	B. De participations dans des entreprises liées	220.874	106
	C. De participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	183	323
	D. D'autres actions et parts de société constituant des immobilisations financières	0	0
IV	Commissions perçues	183.841	191.472
	A. Courtages et commissions apparentées	27.657	28.350
	B. Rémunérations de services de gestion, de conseil et de conservation	143.141	145.712
	C. Autres commissions perçues	13.043	17.410
VI	Bénéfice provenant d'opérations financières	106.200	25.504
	A. Du change et du négoce de titres et autres instruments financiers	106.200	22.047
	B. De la réalisation de titres de placement	0	3.457
IX	Reprises de réductions de valeur sur créances et provisions pour les postes « I Passifs éventuels » et « II Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit » du hors bilan	0	0
X	Reprises de réductions de valeur sur le portefeuille de placements en obligations, actions et autres titres à revenu fixe ou variable	0	0
XI	Utilisations et reprises de provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les postes « I Passifs éventuels » et « II Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit » du hors bilan	1.379	17.168
XIII	Prélèvements sur le fonds pour risques bancaires généraux	0	0
XIV	Autres produits d'exploitation	44.359	37.384
XVII	Produits exceptionnels	7.387	2.840
	A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
	B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	0	548
	C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	911	466
	D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	15	58
	E. Autres produits exceptionnels	6.461	1.768
XIX bis	B. Prélèvements sur les impôts différés	11	10
XX	B. Régularisation d'impôts et reprises de provisions fiscales	1.387	286
XXI	Perte de l'exercice	0	0
XXII	Prélèvements sur les réserves immunisées	21	19
XXIII	Perte de l'exercice à affecter	0	0

(1) Le Comité de Direction de la banque a pris la décision de remonter sous forme de dividendes les fonds propres (comptables et prudentiels) excédentaires des principales filiales (en ligne avec la politique de remontée de dividendes des filiales vers la maison-mère) après avoir vérifié le respect de l'ensemble des contraintes locales et de la maison-mère. Cette décision contribue à renforcer progressivement et significativement le ratio de solvabilité statutaire de la maison-mère.

(en milliers EUR)

31.12.2022 31.12.2021

Affectations et prélèvements			
		31.12.2022	31.12.2021
A	Bénéfice (perte (-)) à affecter	409.486	189.254
	1. Bénéfice (perte (-)) de l'exercice à affecter	293.459	3.304
	2. Bénéfice reporté (perte reportée (-)) de l'exercice précédent	116.027	185.950
B	Prélèvements sur les capitaux propres	0	0
C	Affectations aux capitaux propres	0	0
D	Bénéfice (perte (-)) à reporter	339.184	116.027
E	Intervention d'associés dans la perte	0	0
F	Bénéfice à distribuer (-)	-70.302	-73.227
	1. Rémunération du capital	-65.053	-65.053
	2. Administrateurs ou gérants	0	-1.416
	3. Autres allocataires	-5.249	-6.758

Rapport du commissaire

BANQUE DEGROOF PETERCAM SA

Rapport du commissaire a l'assemblee generale des actionnaires de Banque Degroof Petercam sa sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 decembre 2022.

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Banque Degroof Petercam SA (la Société), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 24 mai 2022, conformément à la proposition du conseil d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant quatre exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe. Ces comptes annuels font état d'un total du bilan qui s'élève à '000' EUR 6.019.164 et d'un compte de résultats qui se solde par un bénéfice de l'exercice de '000' EUR 293.459.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image

fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable aux institutions de crédit en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus

importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Risque et provision pour litiges

Description du point clé de l'audit:

La Société est confrontée à une série de procédures judiciaires en Belgique et à l'étranger, dans lesquelles elle fait face à un certain nombre de réclamations en dommages et intérêts. Le référentiel comptable applicable aux institutions de crédit en Belgique exige que des provisions soient constituées pour les litiges dont le paiement est probable et dont l'issue peut être estimée de manière fiable. Tel qu'indiqué dans la note XVI «Provisions» des comptes annuels, la Société a comptabilisé une provision de '000' EUR 356 pour plusieurs procédures judiciaires. Pour d'autres, les conséquences potentielles pour la Société ne peuvent actuellement être déterminées, ou l'issue attendue est favorable à la Société. Aucune provision n'a par conséquent été enregistrée pour ces procédures.

En raison des incertitudes sur l'issue des litiges non provisionnés, et des jugements appliqués, l'audit de l'adéquation du niveau des provisions sur ces litiges est considéré comme un point clé de l'audit.

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit:

Nous avons concentré nos efforts sur le processus mis en place pour déterminer les provisions pour litiges en cours, sur la nature des travaux effectués pour évaluer le risque y relatif et sur les informations communiquées à cet égard.

Nous avons examiné et évalué de manière critique l'appréciation du conseil d'administration de la nature et du statut de ces procédures judiciaires. Nous avons tenu compte des avis juridiques que la Société a reçus de ses juristes d'entreprise, ainsi que de ses avocats, pour certains des cas plus importants. Nous avons constaté que ces avis concordaient avec la position adoptée par le conseil d'administration.

Nous avons examiné et évalué de manière critique les conclusions du conseil d'administration concernant les provisions et l'information à produire dans les notes, concernant les litiges les plus significatifs. Nous avons utilisé les informations corroborantes obtenues de la direction, et avons constaté que ces conclusions étaient conformes à nos attentes.

Enfin, nous avons évalué l'exhaustivité et l'exactitude des informations fournies dans les notes aux comptes annuels, et nous avons déterminé si elles sont

conformes aux exigences du référentiel comptable applicable aux institutions de crédit en Belgique.

Fiabilité du contrôle interne

Description du point clé de l'audit:

La Société s'appuie sur les contrôles généraux des technologies de l'information (IT) et sur son contrôle interne pour l'élaboration des reportings opérationnels, réglementaires et financiers.

L'audit interne ainsi que la direction ont identifié des faiblesses dans le fonctionnement des contrôles généraux IT et du contrôle interne. Afin d'y remédier, la Société a initié un programme d'amélioration des processus et des contrôles.

En cette période de changement et jusqu'à ce que la Société ait remédié aux faiblesses identifiées, le risque d'erreur dans le reporting financier est plus élevé. Ceci nous a conduit à identifier la fiabilité du contrôle interne comme un point clé de l'audit.

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit:

Nous avons effectué des tests de rapprochement supplémentaires sur un grand nombre de comptes différents, en nous assurant que les éléments de rapprochement importants soient étayés par une documentation suffisante et appropriée, et nous avons conclu que c'était le cas.

Pour certaines rubriques des comptes annuels, nous avons diminué notre seuil de tolérance lors de la détermination de la taille des échantillons pour nos tests de détail, et avons constaté que les transactions et les soldes testés étaient étayés par des preuves corroborantes appropriées.

Nous avons utilisé des techniques d'audit assistées par ordinateur pour recalculer une partie significative des revenus d'intérêts et de commissions. À la suite de ces procédures, nous avons constaté que les montants comptabilisés dans le compte de résultat étaient justifiés par des opérations sous-jacentes et calculés avec précision.

Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle le conseil d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude

peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport

du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, du rapport distinct sur l'information non-financière, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, le rapport distinct sur l'information non-financière, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect des statuts et de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice, et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

L'information non-financière requise par l'article 3:6, §4 du Code des sociétés et des associations a été reprise dans le rapport de gestion sur les comptes consolidés. Conformément à l'article 3:75, §1, 6° du Code des sociétés et des associations, nous ne nous prononçons toutefois pas sur la question de savoir si cette information non-financière est établie conformément au référentiel cité.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat;
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique;
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires;
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations;
- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014;
- Nous avons évalué les conséquences patrimoniales des décisions prises par le conseil d'administration du 27 janvier et 21 avril et 23 juin 2022 telles que décrites dans l'annexe 13 du rapport de gestion, concernant la rémunération de certains membres du comité de direction, et nous n'avons rien à vous signaler.

Diegem, le 3 mai 2023

Le commissaire
PwC Reviseurs d'Entreprises SRL
Représentée par

Damien Walgrave
Reviser d'Entreprises